

ORDRE DU JOUR

1. Budget primitif 2021
2. Inscription des projets de la commune dans le plan de relance
3. Fonds de concours pour la caserne de Digne-les-Bains
4. Subventions annuelles 2021 à diverses associations
5. Subventions aux associations d'anciens combattants
6. Subventions aux associations patrimoine
7. Subventions aux associations de la délégation animations
8. Subventions aux associations culturelles
9. Attribution de subventions à l'ASSEP et l'UDAF
10. Attribution des subventions au titre de la programmation 2021 dans le domaine de la jeunesse et de la prévention
11. Subventions aux associations sportives
12. Conventions de partenariat avec des clubs sportifs et attribution de subventions
13. Subventions 2021 aux structures à caractère social
14. Programme national Action Cœur de Ville - Îlot multisites Pied-de-Ville/Curaterie : approbation de dépôt du dossier d'éligibilité RHI/THIRORI - Demande de financement des études
15. Titres restaurant : reversement à l'ASCPCI
16. Mise à disposition d'agents communautaires : Provence Alpes Agglomération/ville de Digne-les-Bains
17. Conventions individuelles de mise à disposition (à titre payant) - Ville de Digne-les-Bains/communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération
18. Création d'un poste de coordinateur animateur « Campus Connecté » - Convention de financement avec la Caisse des dépôts et consignations
19. Convention de gestion de service pour l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » avec Provence Alpes Agglomération
20. Classes de découverte 2021 : montant de la participation de la commune pour l'année 2021
21. Renforcement de la continuité pédagogique dans les quartiers prioritaires : demande de subvention pour l'acquisition de matériel informatique
22. Motion n° 1 déposée par le groupe « Ensemble pour Digne-les-Bains » portant sur la création d'une commission municipale sur la sécurité
23. Motion n° 2 déposée par le groupe « Ensemble pour Digne-les-Bains » portant sur la gratuité des parkings publics pour l'ensemble des périodes des vacances scolaires 2021
24. Motion n° 3 déposée par le groupe « Ensemble pour Digne-les-Bains » portant sur l'exonération des droits de terrasse et d'utilisation de la voirie
25. Liste des décisions du maire
26. Liste des marchés conclus

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six du mois de janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le vingt du mois de janvier, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, maire.

Conseillers présents : vingt-six

GRANET-BRUNELLO Patricia - KUHN Francis - BLANC Michel - THIEBLEMONT Martine - SANCHEZ Pierre-Bernard - VOLLAIRE Nadine - MOULARD Damien - ISNARD-AUBERT Laurence - PIERI Bernard - TEYSSIER Bernard - TEYSSIER Éliane - AIGROT Bernard - QUENETTE Pascale - DUMOND Bernard - PEREIRA Georges - ISNARD Mireille - MISSIMILLY Margaret - ESTEVE Matthieu - CHALVET Gilles - MAGAUD Nathalie - REYNAUD Patrice - HONNORAT Michelle - PILMANN Éric - GALLY France - RAPONI Sandra - CATILLON Pierre.

Étaient représentés : six

OGGERO-BAKRI Céline par PIERI Bernard
 PARIS Mireille par SANCHEZ Pierre-Bernard
 CHABALIER Sandrine par GRANET-BRUNELLLO Patricia
 COULANGE Gwenola par THIEBLEMONT Martine
 MODJINOU William par KUHN Francis
 BREST Gilles par GALLY France

Était absente :

BAUDOUI Marie-Anne

Est nommé secrétaire de séance : ESTEVE Matthieu

□□□□

Mme LE MAIRE.- Je vous propose d'ouvrir ce conseil municipal.

Je procède à l'appel.

Madame le maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Je vous demande de désigner un secrétaire de séance. Y a-t-il un volontaire ?

Si ce n'est pas le cas, on désigne le plus jeune de l'assemblée qui est Matthieu Estève. Êtes-vous d'accord ? *[Pas d'opposition]*

Matthieu est désigné secrétaire de séance. Merci, Matthieu.

Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020.

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Madame Honnorat.

Mme HONNORAT.- Sauf erreur de ma part, lorsque vous avez parlé du fonds de compensation de la TVA, il a été donné le chiffre de 18 % ; êtes-vous sûrs de ce pourcentage ? C'est une question simplement de pourcentage concernant le fonds de compensation de la TVA, je pense que le chiffre de 18 % n'est pas correct, sauf erreur de ma part. J'aimerais que ce soit vérifié. Je l'ai moi-même vérifié et j'ai le chiffre de 16,4 %.

Mme LE MAIRE.- On recherche et on vous répondra.

Mme HONNORAT.- Merci.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques ? Madame Raponi.

Mme RAPONI.- Merci. Juste une petite remarque concernant l'insécurité, puisqu'on a l'occasion de revenir sur le précédent conseil municipal.

Avec Pierre, nous avons fait partie des trois conseillers municipaux qui, lors de ce conseil, vous ont alertée sur ce sujet. Je dis bien trois, pas plus, pas moins. Nous avons alerté, nous avons fait des propositions dont certaines ont été reprises. Merci, Madame Bakri, d'avoir pris conscience du problème. Nous en reparlerons lors de l'examen des trois motions que nous allons vous proposer à la fin de ce conseil.

Nous tenons quand même à signaler que notre rôle d'élus n'est pas uniquement d'exprimer notre mécontentement via la presse ou les réseaux sociaux, mais aussi de nous exprimer lors du conseil municipal, dans l'enceinte du conseil municipal. C'est important.

Tout cela pour dire que c'est ce que le groupe « Ensemble pour Digne-les-Bains » fait depuis le début et c'est ce que nous continuerons à faire. Merci.

Mme LE MAIRE.- Très bien, pas de souci. Parmi vos idées, il en est une que j'aime beaucoup, qui est l'éducateur de rue. Des travaux sont faits actuellement, mais il faut les faire évoluer, on en reparlera tout à l'heure. Si vous avez des éléments supplémentaires, cela nous permettra d'aller plus vite sur ces sujets.

Je mets aux voix ce procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Nous allons aborder l'ordre du jour et je donne la parole à Francis Kuhn pour le budget primitif 2021.

□□□□

1. BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Francis KUHN rapporte :

Dans le souci de participer sans délai à la relance de l'activité économique de notre territoire et dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire présenté lors du conseil municipal du 3 décembre dernier, le budget primitif qui permet d'engager des opérations nouvelles d'investissement est voté dès le début de l'année civile.

Il reprend les résultats de fonctionnement et d'investissement 2020 par anticipation, c'est-à-dire avant le vote des comptes administratif et de gestion 2020, qui interviendra lors d'un prochain conseil municipal. Il reprend de même les restes à réaliser en dépenses comme en recettes.

Ce rapport présente de manière synthétique les données issues du document réglementaire « budgets primitifs » conforme à la maquette prévue par les instructions comptables M14 et M4 et qui est joint au présent document.

Le budget principal est complété par le budget annexe du parking Gassendi.

L'année 2020, premier exercice de la mandature, a été à bien des égards une année « atypique » du fait des crises sanitaire, économique et sociale : renouvellement de l'assemblée délibérante installée en juillet 2020, vote du budget primitif en juillet également, exonérations de diverses recettes (loyers, stationnement, redevance d'occupation du domaine public...) et dépenses induites par la crise sanitaire. Il est ainsi plus pertinent de comparer les prévisions 2021 avec celles de 2019.

Le budget 2021 est établi sur la base d'une année « normale », tout en respectant le principe de prudence dans l'estimation des recettes.

I - LE BUDGET PRINCIPAL

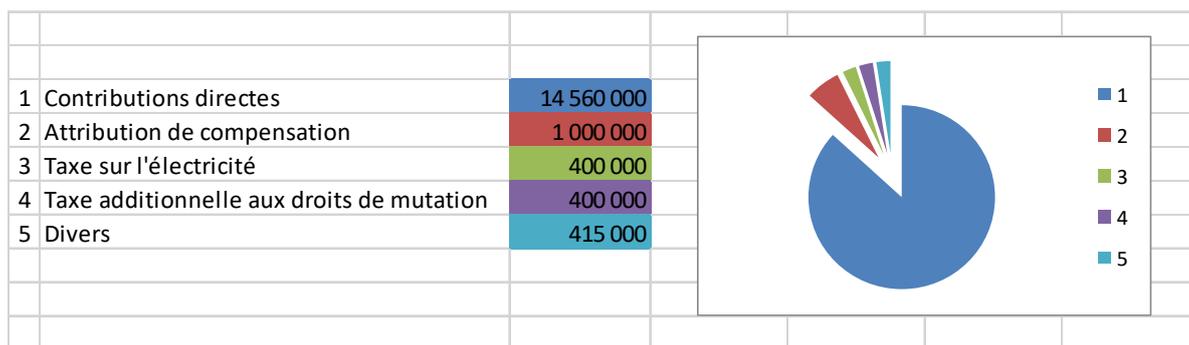
A - Le budget de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

		BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	variation
70	Produits des services	1 465 500	1 565 500	1 595 500	1 361 593	1 339 000	-1,659%
73	Impôts et taxes	16 287 000	16 017 000	16 372 000	16 790 226	16 775 000	-0,090%
74	Dotations, participations	5 827 869	5 837 700	5 712 200	5 762 200	5 809 460	0,820%
75	Autres produits de gestion	530 000	530 000	530 000	350 000	445 000	27,140%
013	Atténuation de charges	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	0,000%
76	Produits financiers	75 000	75 000	75 000	50 000	50 000	0,000%
77	Produits exceptionnels	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	0,000%
78	Reprise provisions			80 000	59 430		-100,000%
		24 295 369	24 135 200	24 474 700	24 483 449	24 528 460	0,18

Le chapitre 73 - impôts et taxes

Il constitue 66,89 % des recettes réelles de fonctionnement.



Il intègre entre autres :

- Les recettes de la fiscalité directe locale : les taux de fiscalité ne seront votés que lors d'un prochain conseil en raison de la réforme de la taxe d'habitation. En effet, en compensation de la perte de la recette de la taxe d'habitation, la commune va percevoir la part de taxe foncière bâtie jusqu'alors perçue par le département. Cependant les bases de taxe foncière bâtie étant différentes pour la commune et le département (régimes d'exonérations différents), le taux qui sera voté ne sera pas l'addition du taux communal et du taux départemental mais un taux « corrigé » pour obtenir une recette fiscale identique qui ne sera calculée par la DDFIP qu'au premier trimestre 2021.
- Le reversement de l'agglomération au travers de l'attribution de compensation. Cette dernière intègre une diminution, compte tenu du transfert de la compétence « réseaux pluviaux » au 1^{er} janvier 2020, sur lequel la CLECT ne s'est pas encore prononcée.

Le chapitre 74 - dotations et participations

Il n'y a pas de baisse de la dotation globale de fonctionnement pour 2021. Il y a donc une relative stabilité de ce chapitre budgétaire.

Les autres recettes

Le chapitre 70 prévoit des recettes qui avaient été « neutralisées » en 2020 du fait de la crise. Exemple : les forfaits de stationnement mais de manière prudente compte tenu des incertitudes liées au contexte actuel.

De même, les recettes de loyers (compte 752) sont prévues à leur montant de 2019.

Les autres postes de recettes ne subissent pas d'évolution significative et n'appellent pas de remarque particulière.

Le chapitre 77 retraçait jusqu'en 2020 des opérations réciproques avec le budget de l'eau et assainissement qui n'ont plus cours du fait du transfert de la compétence ; cependant ce compte retrace aussi les avoirs sur exercices antérieurs ainsi que les indemnités de sinistre.

2. Les dépenses de fonctionnement

	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	variation 21/20 (en%)
011 Charges à caractère général	5 192 740	5 156 740	5 222 090	5 262 801	5 274 590	0,224
012 Charges de personnel	12 999 600	13 100 000	13 100 000	13 100 000	13 150 000	0,38
014 Atténuation de produits	240 000	210 000	210 000	210 000	175 000	-16,67
65 Autres charges de gestion courante	2 731 660	2 676 439	2 884 517	2 815 593	2 829 593	0,50
66 Charges financières	1 330 000	1 230 000	1 180 000	1 000 000	950 000	-5,00
67 Charges exceptionnelles	50 500	49 300	49 300	700 445	50 000	-92,86
68 Dotation aux provisions		59 430		678 727		-100,00
022 Dépenses imprévues				100 000	100 000	0,00
	22 544 500	22 481 909	22 645 907	23 767 567	22 529 183	-5,21

2.1 Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables, d'énergie et de fluides, l'entretien du patrimoine, les assurances, honoraires, les frais de télécommunications et l'ensemble des prestations de services ainsi que les rémunérations d'intermédiaires.

Ce chapitre reste très stable par rapport aux exercices antérieurs.

Je rappelle que le poste carburant, à hauteur de 360 000 euros, couvre également les besoins de certains services de l'agglomération. Une refacturation est établie trimestriellement.

2.2 Les frais de personnel

Le montant prévisionnel des frais de personnel n'avait pas varié depuis 2018 ; il varie peu mais prend en compte le recrutement d'un animateur pour le campus connecté (salaire intégralement compensé) ainsi que les dépenses liées :

- à la continuation de la mise en œuvre des mesures PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui impactent toutes les catégories ;
- à l'organisation des élections départementales et régionales ;
- à l'évolution des carrières des agents.

2.3 Les autres charges de gestion

Ce chapitre regroupe les subventions, les indemnités et frais de mission des élus, les contributions obligatoires (syndicats intercommunaux et école privée sous contrat), les pertes pour créances irrécouvrables, ainsi qu'une provision de 100 000 euros de subvention au budget annexe parking Gassendi dans la perspective de l'ouverture de celui-ci. La subvention pour le CCAS est revalorisée à 695 853,09 euros.

Les créances irrécouvrables ou éteintes : une somme de 51 000 euros est prévue.

Le compte 6574 subventions aux associations privées : ce poste reste stable par rapport à 2020.

Les chapitres 67 et 68 prévoient en 2020 les crédits de versement des excédents de la régie de l'eau ainsi que la provision pour créances impayées de cette même régie. Ils n'ont pas lieu d'être reconduits en 2021.

B - La section d'investissement

Les crédits nouveaux d'investissement pour 2021 s'élèvent à 4 914 000 euros financés à hauteur de 2 000 000 euros par l'emprunt.

Comme chaque année, il est prévu les enveloppes nécessaires au renouvellement du matériel et au gros entretien des bâtiments communaux et de la voirie. Les crédits correspondants s'élèvent à 1 471 000 euros.

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, les principales opérations nouvelles sont :

- 380 000 euros pour la rénovation de la salle Abbé Féraud
- 150 000 euros pour la maîtrise d'œuvre des travaux des musées
- 350 000 euros pour l'isolation thermique des façades du complexe nautique
- 500 000 euros pour une première tranche de travaux sur le plan d'eau
- 288 000 euros pour le square Frédéric Mistral, subventionné à hauteur de 184 000 euros par l'État (DETR) et la région
- 30 000 euros pour développer le dispositif de vidéoprotection
- 100 000 euros pour les acquisitions foncières dont l'opération « îlot Pied-de-Ville »
- 50 000 euros d'enveloppe complémentaire pour les cimetières
- 180 000 euros de travaux d'accessibilité

- 200 000 euros pour les pistes cyclables

Ainsi que des enveloppes complémentaires :

- 250 000 euros pour la place Général De Gaulle
- 250 000 euros pour le mur de la rue Capitaine Arnoux

Des fonds de concours sont aussi budgétisés. Leurs principe et montant ont déjà fait l'objet de délibérations du conseil municipal : au profit du conseil départemental pour le gymnase du collège Maria Borrély, du SDIS pour la caserne des pompiers (sur deux années) ainsi que de Provence Alpes Agglomération pour l'éclairage public et les points d'apport volontaire de la place des Récollets.

II - LE BUDGET ANNEXE PARKING GASSENDI

La mise en service de cet équipement doit intervenir au premier semestre 2021. Le projet de budget intègre les crédits nécessaires à l'achèvement des travaux et en fonctionnement les premiers crédits liés à l'exploitation.



M. KUHN.- Merci de me donner la parole.

Nous avons évoqué le contexte dans lequel s'inscrit ce budget lors de notre débat d'orientations budgétaires de décembre. Je ne reviendrai pas sur tous les éléments qui ont été évoqués à cette occasion. Vous avez sous les yeux le résultat du travail qui a été fait avec célérité par les services municipaux. Je rappelle que nous sommes à une date inhabituelle, normalement le budget est abordé et voté plutôt à la fin du mois de mars, et je voudrais remercier les services pour le travail qui a été fait, qui n'a pas été simple parce qu'on est toujours dans un contexte particulier et cela impacte également la capacité et les moyens de nos services.

Ce budget primitif a quelques particularités sur lesquelles je voudrais revenir en quelques mots.

Tout d'abord, il s'inscrit dans la volonté de continuer de maîtriser absolument nos dépenses, en particulier les dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise, vous le constatez dans le budget qui vous est soumis, est tout à fait respectée puisqu'on a un volume de dépenses de fonctionnement et de recettes de fonctionnement très similaire à ce qu'il était les années antérieures, avec la différence qu'en 2020 nous avons eu un surcroît de dépenses de fonctionnement parce qu'il fallait reverser à la communauté d'agglomération les excédents de la régie de l'eau qui a été transférée à notre communauté d'agglomération. Mais, hormis cette dépense exceptionnelle de 2020, vous avez pu remarquer dans le rapport qui vous a été transmis que l'on reste sur des chiffres très similaires.

Au sein de ce budget de fonctionnement, la ligne budgétaire la plus importante est la masse salariale qui reste totalement maîtrisée comme cela a été le cas les quatre années

précédentes, masse salariale dont le montant est pratiquement à l'identique. Nous avons des charges financières, notamment en matière d'emprunt, qui restent également maîtrisées voire qui continuent légèrement de baisser puisque l'encours de la dette, comme cela a été indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, est à la baisse comme c'est le cas depuis de nombreuses années. Nous poursuivons ce travail de maîtrise et de désendettement tout en étant quand même en capacité, et c'est là qu'il faut saluer le travail des services, de réaliser des investissements conséquents, avec de l'emprunt bien entendu, et dans ce budget est inscrit également un volume d'emprunt, et en étant aussi capables d'aller chercher un certain nombre de financements par voie de subvention, etc.

Voilà pour cet aspect du fonctionnement.

S'agissant de l'investissement, il est important de rappeler, et cela a été dit aussi lors du débat d'orientations budgétaires, mais je pense qu'il est important de le redire, que malheureusement en 2020 nous n'avons pas pu réaliser tous les investissements qui étaient inscrits au budget : il y a à peu près 1 200 000 euros d'investissements que nous n'avons pas pu lancer pour différentes raisons, mais ces 1 200 000 euros d'investissements qui n'ont pas été faits sont reportés évidemment dans ce budget 2021 en plus de nouvelles opérations qui représentent un peu plus de 2 200 000 euros, avec en plus bien sûr l'enveloppe classique pour l'entretien des bâtiments, de la voirie, etc., de 1 471 000 euros qui est réservée dans ce budget pour nos services techniques municipaux.

Tout cela est financé avec un emprunt nouveau de 2 000 000 euros et un emprunt qui était prévu en 2020 et qui est reporté sur 2021, de 1 900 000 euros. Au total, la recette d'emprunts que nous inscrivons dans ce budget est de 3 900 000 euros.

Quant au budget annexe du parking, on a essayé d'être très raisonnable tout en étant encore un petit peu dans une situation intermédiaire, puisque le parking n'est pas encore ouvert, il n'est donc pas évident de se projeter sur des recettes d'exploitation, on verra cela dans le courant de l'année quand on aura effectivement recommencé à regarder la fréquentation sur la période d'ouverture qu'on pourra observer à partir de ce printemps.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions, des éclaircissements.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Monsieur Chalvet puis M. Catillon, Mme Gally et Mme Honnorat.

M. CHALVET.- Pour être concis, parce que le budget est fleuve et on n'a pas disposé de beaucoup de temps pour examiner ce dossier important, au demeurant je voudrais faire quelques remarques simples, tout d'abord sur le budget de fonctionnement.

Vous avez parlé de la charge de personnel, c'est très bien, c'est stable, mais ce qui ne ressort pas dans ce dossier, c'est la répartition entre les différentes catégories de fonctionnaires. On a l'impression, en tout cas c'est la question qu'on vous pose, que les cadres A sont préférés, on l'a vu dans le recrutement, par exemple, d'un nouveau communicant, ce qui semble peut-être exagéré pour une ville endettée et de moins de 20 000 habitants, mais vous avez peut-être des raisons bien précises là-dessus, alors qu'il y a un besoin évident d'agents de terrain, c'est-à-dire des catégories B et C, notamment concernant la sécurité et la propreté, deux points qui sont régulièrement soulevés et tout le monde est là pour le souligner.

Autre point sur le budget de fonctionnement, j'ai regardé avec attention votre dossier, votre présentation, Monsieur Kuhn, mais on est clair sur le budget jusqu'à un montant de 24 528 000 euros alors que le budget total est de 26 950 957 euros ; cela ne permet pas vraiment de comprendre finalement ce qui ressort de l'autofinancement de 4 330 000 euros. On n'arrive pas à le comprendre.

Je vais finir les questions et vous me répondrez certainement.

Dernier point sur le budget de fonctionnement : les impôts et les taxes. Vous dites que vous n'avez pas augmenté le taux de taxe foncière, et heureusement, puisqu'elle est prohibitive, elle est fixée à 44 % depuis 1996, personne n'y a touché et c'est dommage, parce que tout le monde sait que les bases ont été augmentées par l'État, au final les Dignois et les Dignois payent plus de foncier, mais quand on regarde votre comparatif, vous dites que cela n'a pas bougé, ce qui n'est pas forcément un bon élément à mes yeux puisqu'en général c'est un marqueur d'activité économique, en tout cas d'attractivité pour des personnes actives dans une ville.

Ce sont les points concernant le budget de fonctionnement.

Pour ce qui est des investissements, trois points très concis. Vous avez dit à l'instant que vous aviez emprunté 3 900 000 euros : 2 000 000 euros concernant l'exercice 2021 et 1 900 000 euros qui sont reportés de l'exercice antérieur.

Première remarque, ce montant total de l'emprunt est supérieur à l'encours de la dette qui est de 3 246 000 euros. Vous venez de dire, et vous le mentionnez dans *Digne Mag*, que vous continuez à réduire la dette. Pour moi, c'est l'exemple qui illustre qu'il n'y aura pas de désendettement cette année. C'est le premier point que je voulais souligner.

Deuxième point, dans les apports, dans les recettes d'investissement, il y a l'autofinancement de 4 330 000 euros qui vient se rajouter, si je comprends bien, aux 3 900 000 euros d'emprunt, et puis il y a une ligne, il faut bien chercher parce que dans les recettes au point 1068, vous faites état d'excédent de fonctionnement, il faut chercher un petit alinéa 9 qui explique l'annulation - il faut avoir de bons yeux - et on a une annulation des travaux ; je ne confonds pas avec les 1 900 000 euros qui sont des reports de travaux de l'exercice précédent, mais là on a des annulations de travaux à hauteur de 4 538 111 euros qui sont nécessaires finalement à l'équilibre de votre budget, sinon vous ne bouclez pas votre budget, mais ces travaux n'apparaissent pas.

Dernier point, sans être exhaustif parce que la liste des dépenses est quand même importante, je voudrais avoir un éclaircissement sur les honoraires de la ville qui sont à hauteur de 602 250 euros, cela fait quand même beaucoup. J'aimerais que vous me disiez si c'est les architectes, les frais d'avocat. Tout le monde sait qu'il y a un recours en cours. Personnellement, « Terre dignoise » a payé l'avocat. Est-ce la ville qui paye les frais de justice ou est-ce l'équipe municipale ?

Voilà pour le budget, j'ai essayé d'être concis et de vous poser des questions techniques.

Merci beaucoup.

Mme LE MAIRE.- Madame Honnorat puis M. Reynaud. Ce serait bien, vous avez un représentant de votre groupe, il faudrait que le représentant de votre groupe pose des questions. Monsieur Reynaud et Madame Honnorat, je veux bien que vous posiez des

questions, mais j'espère que vous vous êtes mis d'accord avec M. Chalvet pour vous regrouper.

Réponse de M. Reynaud hors micro.

D'accord, c'est bien, vous travaillez beaucoup ensemble ! Allez-y, Monsieur Reynaud.

M. REYNAUD.- J'y vais ?

Mme LE MAIRE.- Je vous donne la parole, Monsieur Reynaud, puis Mme Honnorat, comme ça c'est le même groupe, ensuite M. Catillon, Mme Gally, et M. Kuhn répondra.

Allez-y, Monsieur Reynaud.

M. REYNAUD.- Mais oui, mais oui, ne nous pressez pas comme ça.

Globalement, pour ce budget primitif, il y a quelque chose qui me semble un peu bizarre, c'est que vous prenez l'année 2019 comme année de référence. Je sais bien que l'année 2020 a été difficile, mais comme 2021 risque d'être dans le même état, en 2022 on prendra toujours 2019 comme année de référence. Je suppose que vous avez des raisons, mais la question est posée quand même. Pourquoi s'aligne-t-on sur 2019 ?

Ensuite dans les autres charges de gestion, vous portez en 2.3 les créances irrécouvrables ou éteintes pour 51 000 euros. Je sais bien que parfois on ne peut pas se faire payer, mais pourquoi abandonner cette somme et, surtout, quels sont les postes abandonnés ? Créances irrécouvrables : 51 000 euros. Pourquoi ?

Dans la section investissement, il y a une enveloppe complémentaire de 250 000 euros pour la place Général de Gaulle. Là aussi on rajoute, on rajoute, on rajoute. Qu'est-ce qu'il y a de spécial qu'il va falloir faire place Général de Gaulle avec l'argent qu'on a déjà dépensé ?

Ensuite, le budget annexe du parking Gassendi : comment se fait-il qu'il y ait toujours des rallonges englouties dans ce parking ? Je dis bien « englouties » parce que cela a un rapport avec l'eau peut-être. Par ailleurs, au début des travaux, vous nous parliez de trois pompes. Aujourd'hui, on en est à six pompes. Peut-être que la rallonge, c'est pour payer certaines pompes supplémentaires.

Et une chose qui me tient beaucoup à cœur, c'est les marches et surtout la statue de notre Gassendi national. Le reverra-t-on ?

M. KUHN.- Absolument.

M. REYNAUD.- Toujours pour ce parking, page 15, exercice 2020, il y a encore 100 000 euros qui se baladent, je n'ai pas bien compris comment un parking qui ne fonctionne pas peut générer des recettes.

Pour le budget c'est terminé. je vous remercie.

Mme LE MAIRE.- Madame Honnorat.

Mme HONNORAT.- Il y a deux sommes qui reviennent régulièrement dans ce budget. Comme l'a dit Patrice Reynaud, il y a les fameux 100 000 euros, on retrouve déjà ces

100 000 euros dans les dépenses de fonctionnement, dépenses imprévues. On suppose que c'est justement le parking. On les retrouve toujours dans les recettes de fonctionnement, en 042 cette fois-ci, pareil, en recettes. Ensuite on le retrouve encore dans le parking, en recettes, 100 000 euros.

J'aimerais bien que vous puissiez nous expliquer d'où sortent ces 100 000 euros en recettes bien sûr, et pourquoi ils sont en recettes et en dépenses.

La même chose pour un chiffre un peu plus important : 500 000 euros. Ces 500 000 euros, on les a déjà dans les dépenses de fonctionnement en opérations d'ordre de transfert entre sections, mais on les a aussi en opérations patrimoniales, dans les dépenses d'investissement. Que sont ces 500 000 euros, d'où viennent-ils et à quoi servent-ils ?

Par ailleurs, j'ai une question aussi : dans la mesure où nous avons, comme on l'a vu tout à l'heure, un autofinancement de 4 330 774,74 euros, je ne comprends pas qu'avec un solde si positif on fasse encore des emprunts.

Je vous remercie.

Mme LE MAIRE.- Très bien. Monsieur Catillon, à vous.

M. CATILLON.- Merci. Déjà une explication de vote : ce sera un vote contre, pour une des premières raisons qui est toujours la même depuis le début de ce mandat : l'écart entre le fonctionnement et l'investissement qui nous semble disproportionné, d'autant plus quand la somme d'investissement est gonflée, si je puis dire, par des dépenses qui n'ont pas été faites l'année précédente.

Ensuite, deux questions qui nous semblent importantes sur la masse salariale.

Lors du conseil précédent, au moment du DOB, Monsieur Kuhn, vous nous avez dit, je vous cite : « Nous restons à enveloppe constante entre 2020 et 2021 ». J'ai bien compris la variation concernant l'embauche pour le campus connecté, cette variation n'est pas immense mais elle existe, cela contredit les propos du dernier conseil municipal, il y a une variation de la masse salariale, minime, mais elle existe.

Autre point sur la masse salariale, on s'était questionné au moment du DOB sur la précarité de nos agents municipaux vu qu'on avait plus d'emplois et une masse salariale quasi identique ; étant donné cette variation, quelle est la raison ou quelles sont les raisons ? Vous deviez nous répondre.

Je voudrais mettre en avant principalement le fait qu'il faut investir massivement, on estime qu'on ne le fait pas assez. En plus, on le verra dans le plan de relance tout à l'heure, on reste quand même sur des investissements qui, pour la grande majorité, sont de la rénovation, on ne voit pas à l'heure actuelle de projets structurants, ce qui pose problème pour notre groupe.

Je vous remercie.

Mme LE MAIRE.- Madame Gally.

Mme GALLY.- Merci.

Comme M. Chalvet, je suis interpellée par le volume des honoraires, j'aimerais savoir moi aussi ce qui est caché, pas caché, mais ce qu'il y a derrière.

Ensuite le poste consommation de carburant, j'aimerais savoir si vous envisagez quelque chose pour essayer de le diminuer, parce que dans le plan de transition énergétique c'est quand même un point problématique, il faut diminuer la consommation de carburant. Comment ?

Et puis évoquer le problème de la sécurité à travers les caméras. Je crois qu'il va y avoir création d'une commission sur la sécurité, je trouve cela très bien parce qu'il faut un plan qui soit aussi dans la prévention, qui soit dans l'accompagnement, et on ne peut pas tout mettre sur les caméras, on l'a vu encore récemment dans un événement, la caméra ne sauve pas la vie des gens, la caméra intervient après coup, cela permet de faire une enquête, mais sur le moment, s'il n'y a pas une intervention physique, la caméra n'a pas grande utilité.

Je vous remercie.

Mme LE MAIRE.- Merci. Il n'y a plus de questions ? Vous avez posé toutes les questions ? Monsieur Kuhn va répondre.

M. KUHN.- Cela fait beaucoup de choses. Je n'ai pas les réponses à tout, mais cela a été noté et on y reviendra. Je vais quand même essayer d'être le plus complet possible.

Sur le tableau des effectifs, avec ce que vous remarquez, du moins ce que vous affirmez, à savoir qu'on privilégie les cadres A au détriment des agents d'exécution dont on a bien besoin sur le terrain, ce sur quoi nous sommes parfaitement d'accord, on a un tableau des effectifs qui a été construit par notre direction générale et avec le support de nos commissions paritaires, avec les représentants du personnel. Le dialogue social nous permet de vérifier que la façon dont ce tableau des effectifs est constitué, avec des cadres A, des cadres B, des cadres C, avec des compétences techniques, des compétences administratives, des compétences informatiques, etc., semble, je dis bien semble adapté et convenir à nos instances paritaires.

J'entends ce que vous dites. Vous pensez que c'est déséquilibré. Aujourd'hui, dans les différentes réunions que j'ai faites avec les représentants du personnel, avec mes collègues élus en commission paritaire, ce sujet a été évoqué et il n'a pas été fait état de distorsion particulière. Ceci étant, il faut qu'on soit capable de s'adapter et, des situations nouvelles, il y en a constamment et on est en effet obligé de tenir compte de l'évolution de certains services. En particulier aujourd'hui, c'est vrai qu'on mobilise beaucoup d'agents pour le centre de vaccination en raison de la crise sanitaire. Il est possible, je ne dis pas que cela va se faire, mais il est possible qu'on soit amené à peut-être revoir légèrement notre organisation, parce qu'il est très probable que les crises sanitaires se poursuivent et s'enchaînent dans le temps plus que nous le souhaiterions.

La fiscalité. Il faut être transparent. Aujourd'hui, nous n'avons aucune notification de la part des services de l'État de ce que sera la taxe foncière sur les propriétés bâties du département qui nous est dévolue. Nous sommes en janvier, ces notifications nous arriveront sans doute dans le courant du mois de mars. Ceci étant, comme vous le savez, la loi garantit aux collectivités une compensation à l'euro près. Jusqu'à ce jour, nous sommes confiants dans le fait que l'engagement de l'État, c'est de compenser les recettes fiscales

supprimées (taxe d'habitation) à l'euro près. C'est la raison pour laquelle on a mis les mêmes recettes que ce qu'on avait l'année dernière.

Aujourd'hui, on reste là-dessus. Si l'on a une mauvaise surprise au moment de la notification, cela reviendra devant le conseil municipal et on en parlera, on analysera la situation et on prendra les décisions qui s'imposent. À ce jour, nous n'avons pas de raison de douter de la parole de l'État.

Intervention hors micro de M. Chalvet.

Mme LE MAIRE.- Il faut respecter les règles du conseil municipal. Vous avez posé des questions, il répond. La réponse ne vous convient peut-être pas, mais il y a plein de questions ou d'interventions qui ne nous conviennent pas, aux uns et aux autres. On respecte les règles de fonctionnement, s'il vous plaît.

M. KUHN.- Sur l'emprunt, en matière de budget il y a des concepts, il y a la prévision, c'est un prévisionnel que l'on fait là. Ensuite, et vous le verrez quand on votera les comptes de 2020 et quand on votera les comptes de 2021, il y a une réalité qui est celle de l'exécution budgétaire. Cette exécution budgétaire fait que probablement, mais on va se battre pour que ça ne soit peut-être pas si important que cela, on sera obligé peut-être de reporter. Là on a reporté 1 900 000 euros qui étaient prévus en 2020, il est probable, mais je ne suis pas affirmatif, on en reparlera sûrement quand on parlera de la délibération cadre sur le plan de relance, qu'il y aura encore peut-être à reporter sur 2022, on n'en sait rien.

En tout état de cause, quand j'affirme qu'on poursuit le désendettement, je parle de l'encours de la dette qui est constaté dans notre état de la dette joint au budget, qui est en baisse comme cela a été le cas en 2020, comme cela a été le cas en 2019 et qui continue de baisser. Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de dette continue de baisser et il baisse dans les mêmes proportions qu'en 2020, qu'en 2019, etc. On verra quand on sera dans la discussion du budget 2022 et que l'on fera le débat d'orientations budgétaires, si ce chiffre est confirmé. Nous, nous ferons tout pour continuer le désendettement. C'est une ligne rouge qui a été fixée depuis 2014 et cette ligne rouge ne sera pas dépassée.

En ce qui concerne les honoraires, le détail de ces 602 000 euros...

Intervention hors micro de M. Chalvet.

Mme LE MAIRE.- Non ! On respecte. Non, non ! Cela suffit, je n'ai pas donné la parole. On respecte. Du respect, s'il vous plaît. Stop ! Il répond. Il répond ! Cela suffit ! Du respect ! Je ne vous ai pas donné la parole ! Maintenant, si vous voulez, vous venez prendre ma place tout de suite, comme ça vous parlez du début jusqu'à la fin et c'est fini !

Respect, s'il vous plaît. Il est en train de parler. Laissez-le finir quand même. Cela suffit ! Bon sang, cela veut dire quoi ? C'est un conseil municipal. Si vous voulez faire un débat politique, vous sortez, on appelle les journalistes, vous le faites sur la place publique. Arrêtez ! Respect des règles du conseil municipal, s'il vous plaît. Premier avertissement, je suis désolée.

M. KUHN.- J'ai bien noté la question sur l'annulation des crédits. C'est une question de présentation. Ce n'est pas une annulation de travaux, c'est simplement une présentation dans le budget, aucuns travaux ne sont annulés. Je vous donnerai peut-être une réponse plus détaillée sur la mécanique budgétaire, mais il n'y a pas d'annulation de travaux.

Les honoraires. Vous parlez de 602 250 euros. Il n'y a rien dans ces honoraires concernant le recours. Ce sont des honoraires de bureaux d'études, d'architectes, etc.

Monsieur Reynaud, quand dans le propos on évoque 2019 comme année de référence, c'est parce que 2019 était une année sans crise, sans anomalie, ni sur les recettes ni sur les dépenses. C'est vrai que comparer ce budget 2021 au budget 2020, c'est un peu biaisé, parce que notre rôle à nous, en tant que conseil municipal, c'est de voter un budget qui se projette dans une réalité prévisionnelle que l'on souhaite voir se réaliser. Bien sûr que la crise est là et bien sûr qu'on s'adapte à la crise. Je vous donne un seul exemple : au niveau des différentes recettes, droits de place, redevance d'occupation du domaine public, loyers, etc., en 2020 nous avons inscrit 1 800 000 euros de recettes ; cette année, les services financiers ont trouvé, dans les ajustements qu'il a été possible de faire, le moyen de ne prévoir que 1 300 000 euros, de façon que si des exonérations doivent être prononcées, si des gratuités doivent être décidées, si des loyers doivent être remis, l'équilibre de notre budget 2021 ne soit pas affecté.

C'est vrai qu'on aimerait que cet exercice budgétaire soit un exercice normal. Je crains malheureusement que ce ne soit pas le cas, en tout cas ce n'est pas le cas à ce jour.

Les créances irrécouvrables. Je suis d'accord avec vous, c'est un crève-cœur de devoir annuler des recettes, et là en l'occurrence 51 000 euros, vous l'avez relevé. Des créances irrécouvrables, c'est une procédure très complexe, très précise de dialogue entre la commune, les services financiers et la Trésorerie qui est en charge du recouvrement des recettes. Nous, nous émettons des titres de recettes pour tout un tas de recettes, et notre trésorier, qui est un agent de l'État, comptable de l'État, est chargé du recouvrement. Il vient nous voir régulièrement pour nous dire : pour cette recette-là que vous m'avez demandé de recouvrer, je n'ai pas su ; j'ai envoyé l'huissier, j'ai fait tout ce que je pouvais faire, je suis arrivé au bout de toutes les procédures, mais malheureusement la société a disparu, la personne est insolvable, on ne l'a pas retrouvée, etc.

Toutes ces créances irrécouvrables, ce sont une multitude de petits titres de recettes en règle générale. Je n'ai pas le détail, je pourrai le regarder. À un moment donné, le trésorier vient vers nous en disant qu'il faut l'annuler, sinon il est comptable sur ses deniers propres du versement de ces sommes. On fait un examen objectif du travail qu'il a fait, on fait une vérification pour voir si réellement ces sommes ne peuvent pas être recouvrées, on a le droit de refuser, et on lui dit à ce moment-là qu'on va le passer en créance irrécouvrable. C'est cette dépense prévisionnelle en créances irrécouvrables que vous avez dans le budget. Mais je vous assure que tout est fait pour tenter de réduire, de limiter ces irrécouvrables ; 51 000 euros c'est une somme, on est d'accord, mais quand vous regardez le contenu, c'est souvent une multitude de petits titre de recettes qui n'ont pas pu être recouverts.

La place Général de Gaulle. Il y a en effet des crédits supplémentaires. Il y a eu toute une série d'avenants qui ont été approuvés par la commission d'appel d'offres au mois de décembre et qui ont permis de faire face à plusieurs types de dépenses à régulariser par ces avenants, notamment des aléas en cours de chantier. Il s'agit d'une réhabilitation. Des demandes nouvelles ont été faites par l'architecte qui est le concepteur du projet et qui a vu qu'on pouvait améliorer, qu'on pouvait faire des choses en plus, sur lesquelles on a fait un examen objectif et qu'on a accepté de prendre en compte. Il y a aussi des demandes que nous, maître d'ouvrage, nous avons faites pour améliorer, pour faire un ouvrage mieux fini. Et puis il y a des choses que l'on découvre en cours de chantier. À partir du moment où l'on commence à enlever des habillages, on découvre un certain nombre de choses

qu'au moment du projet on n'a pas vues, puisque c'était caché, ce n'était pas vu, on est obligé bien sûr d'améliorer le projet et de mettre en place des crédits supplémentaires.

Pour être précis, en matière de travaux neufs, le ratio que l'on évoque le plus souvent, c'est une possibilité d'avoir 3 % ou 4 % de dépenses d'avenants parce qu'il y a des aléas, parce qu'il y a des choses nouvelles. En matière de réhabilitation, le ratio est de 10 %. C'est un ratio courant, ce n'est pas exceptionnel, 10 % c'est courant. S'agissant des travaux de la place, avenants inclus, on est à 9 % de progression des marchés. Sur le parking, on est à 5 %. On est encore dans ces ratios-là. Je ne sais pas s'il n'y aura pas d'autres aléas, on n'est pas à l'abri de surprises, mais là les travaux sont bien avancés et on pense que le projet devrait se terminer dans ces coûts-là.

Pour vous dire qu'en matière de réhabilitation, ce n'est pas anormal, on ne fait jamais d'économie en réhabilitation, on a toujours des aléas qui viennent augmenter le coût. C'est ce que je peux vous dire sur ces éléments-là.

Vous avez souligné, et Mme Honnorat aussi, des sommes de 100 000 euros par-ci, 100 000 euros par-là, de 500 000 euros par-ci, 500 000 euros par-là ; ce sont des écritures d'ordre, si vous faites les plus et les moins, cela s'annule. Ce sont des amortissements, ce sont des immobilisations sur lesquelles on fait des écritures comptables pour que ces amortissements sortent de l'actif de la ville. C'est valable pour les 100 000 euros que vous avez soulignés, c'est valable aussi pour les 500 000 euros que vous avez soulignés. Il y a un crédit de 100 000 euros qui reste en fonctionnement, qui est d'ailleurs mentionné dans le rapport qui vous est soumis, c'est une réserve pour dépenses imprévues et cette réserve a été mise par les services parce qu'on a voulu un tout petit peu prévoir des dépenses exceptionnelles en raison de la crise sanitaire. Ce sont ces 100 000 euros là.

Je n'ai peut-être pas répondu à tout, mais comme cela a été noté, on reviendra vers vous.

Ce que je peux préciser, c'est que ces 500 000 euros d'écriture d'ordre, c'est une écriture relative aux travaux du SMAB (syndicat d'aménagement de la Bléone), ce sont des amortissements liés à ces travaux du SMAB.

Pierre Catillon nous parle de l'écart entre l'investissement et le fonctionnement. Je n'ai pas énormément d'exemples en tête de budgets communaux ; j'ai été dans des villes de la taille de Digne, c'est vrai que j'ai connu des villes qui étaient plus riches que Digne et qui arrivaient à dégager plus d'autofinancement et à faire plus d'investissements. Je crois que nous sommes au taquet de ce que l'on peut faire. On verra dans la délibération sur le plan de relance si l'on peut accélérer, si l'on peut trouver les moyens de faire beaucoup plus grâce à ces enveloppes conséquentes du plan de relance, mais au niveau investissement, il faut être conscient qu'on est soumis à des équilibres, à des grands équilibres. Au niveau d'un budget comme celui de la ville de Digne, on ne peut pas investir plus que ce que le budget permet, surtout quand on dit qu'on ne veut pas augmenter la dette, quand on dit qu'on ne veut pas de dérive des coûts, etc.

La masse salariale augmente de 50 000 euros. C'est bien de l'avoir remarqué, ces 50 000 euros, c'est effectivement le coordinateur, animateur, tuteur qui va être recruté dans le cadre du campus connecté, et cette somme est prise en charge à 100 % par la subvention du PIA. Nous mettons en place, et vous le verrez dans la suite de l'ordre du jour, un contrat de mission pour ce coordinateur. Sa mission se terminera quand se terminera le PIA, sauf si l'on trouve des solutions, et c'est ce qu'on va essayer de travailler

pour pérenniser tout cela bien sûr et trouver des moyens de financement qui ne reposent pas sur le budget de la ville. C'est vrai, cela augmente de 50 000 euros, mais il y a 50 000 euros de recettes de la part du PIA.

Je peux même dire mieux, puisque nous avons eu une présentation de la part de la Caisse des dépôts avec qui nous avons signé la convention de PIA vendredi, la Caisse des dépôts nous a dit ceci : sur le budget global du campus connecté de Digne, si vous le souhaitez, vous pouvez faire rentrer dès la première année, en 2021, 40 % de la subvention qui vous est allouée ; 40 % de la subvention allouée, c'est beaucoup plus évidemment que 50 000 euros.

On me souffle qu'il faut que je dise ce que c'est que le PIA : c'est le programme d'investissements d'avenir qui sont mis en place par l'État pour favoriser un certain nombre de projets. Il y a un programme d'investissements d'avenir au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche pour créer toute une filière nationale en matière de campus connectés. Nous faisons partie de la deuxième vague des campus connectés. Une première vague de quinze a été allouée à l'été dernier, nous faisons partie de la deuxième vague et une troisième vague est en cours. La troisième vague sera d'ailleurs beaucoup plus importante que la première et la deuxième.

C'est vrai qu'on aimerait faire beaucoup plus d'investissements.

Madame Gally, le volume des honoraires, j'y ai répondu, sauf si vous souhaitez un détail, on peut regarder.

Le carburant. Je vais vous dire quelque chose qui ne me plaît pas, mais on a eu à un moment donné à Digne une station GPL avec des véhicules GPL, sauf que quand on avait un problème avec ces véhicules GPL, il fallait les faire réparer à Marseille. Les services techniques se sont découragés et se sont dit qu'on verrait plus tard si on trouve moyen d'avoir la maintenance et l'entretien de nos véhicules sur place. Cela ne veut pas dire qu'on ne va pas continuer à essayer de travailler le sujet, je suis tout à fait d'accord avec vous.

Sur les caméras, là aussi je pense que votre intervention est totalement justifiée. On a la volonté d'augmenter la vidéoprotection, mais évidemment ce n'est pas une fin, ce n'est qu'un moyen d'augmenter notre capacité à constater les choses. L'objectif qui est le nôtre, et c'est un objectif auquel on tient beaucoup, est d'augmenter aussi les capacités d'agir des forces de l'ordre et notamment de mettre en place des recrutements au niveau de notre police municipale. On y travaille actuellement et on espère déboucher sur quelque chose qu'on pourra annoncer dans un prochain conseil municipal.

C'est très compliqué, parce que quand on dit qu'on ne veut pas que la masse salariale augmente et que l'on tient mordicus à ce précept, enfin madame le maire y tient mordicus et je crois que nous sommes tous un peu d'accord, quand on y tient mordicus, il faut trouver des solutions autres, c'est-à-dire que si l'on recrute un agent de police municipale ou deux, il faut trouver des économies ailleurs. Il y a des solutions, je ne dis pas que c'est impossible à faire, mais il faut qu'on trouve les solutions et qu'on arrive à recruter sans laisser filer la masse salariale. On est déjà sur des pistes, mais je ne voudrais pas déflorer le travail qui est en cours.

Madame le maire me dit à juste titre que la sécurité publique reste malgré tout une compétence de la police nationale et de la gendarmerie. Notre police municipale vient en appui, elle n'est là que dans certaines circonstances avec des compétences qui sont malgré

tout limitées par la loi. Nous ne pouvons pas faire des arrestations, nous ne pouvons pas faire des flagrants délits, etc., c'est le travail de la police nationale et de la gendarmerie, et madame le maire ne se prive pas de rappeler régulièrement et d'interpeller régulièrement la préfète et l'État pour demander s'il y a moyen d'amener des renforts et d'augmenter les capacités de maintien de l'ordre par la police nationale et la gendarmerie.

Désolé pour les éléments que je n'ai pas évoqués, mais tout a été noté et je travaillerai avec les services pour vous répondre.

Mme LE MAIRE.- Maintenant, s'il y a un éclaircissement de la part de M. Chalvet sur une question, on veut bien donner la parole si tu la veux.

M. CHALVET.- Monsieur Kuhn fait son possible pour finalement enrober la situation. Je n'ai pas de réponse sur les travaux ; je pense que 4,5 millions c'est quand même important. Sur la masse salariale, ce qui avait été affiché l'an passé, c'est qu'il y avait une vingtaine de postes qui avaient été supprimés et la masse salariale avait été maintenue à l'équilibre malgré l'embauche de cadres A, c'est la raison pour laquelle je suis revenu là-dessus puisqu'on a la présence ici d'un nouveau communicant, je pense que cela signe la politique que vous menez, c'est-à-dire qu'on est plutôt dans la communication que dans l'action de terrain. Voilà ce que je pense.

M. KUHN.- Monsieur Chalvet, je pense qu'il faut que vous essayiez de faire confiance aux services de cette ville qui travaillent, qui ont une direction générale, qui ont une direction des ressources humaines, qui ont des instances paritaires, qui ont des représentants du personnel qui travaillent, qui font remonter leurs difficultés, qui font remonter leurs demandes et, croyez-moi, on travaille en très bonne intelligence avec eux et il n'y a pas de distorsion, il n'y a pas de difficulté à trouver des solutions avec eux. Si demain il y a de nouvelles circonstances, et il y en aura sûrement, nous serons capables de discuter avec eux et de trouver des solutions, croyez-moi, on est là pour cela aussi.

M. CHALVET.- Je fais confiance aux techniciens, il n'y a pas de souci.

Mme LE MAIRE.- Je donne la parole à Pierre Catillon qui l'a demandée. Vous avez posé vos questions sur le budget, on n'y revient plus. Il n'y a pas eu de réponse ? Il vous a dit que pour les questions auxquelles il n'avait pas répondu, il allait réécouter l'enregistrement et vous répondre *a posteriori*.

Pierre.

M. CATILLON.- Merci. Deux choses. Pour le coup, je n'ai pas eu de réponse sur la précarité des employés municipaux, Monsieur Kuhn.

Autre chose, je rebondis, vu qu'on parlait de sécurité et de difficulté à embaucher des policiers municipaux sans augmenter la masse salariale, j'ai juste une question à vous poser, vous allez sûrement me répondre et, suivant votre réponse, je pourrai vous faire une proposition qui me semble intéressante : avez-vous une idée du nombre de départs à la retraite qui sont prévus dans le courant de ce mandat ?

M. KUHN.- Dans le courant du mandat, non. On essaye d'anticiper, on a des départs à la retraite cette année, on en a deux. Je suppose que la DRH a un tableau pour cela, on pourra vous le communiquer le cas échéant.

Quant à la précarité de certains agents, j'entends le propos. Je me tourne vers la DRH pour qu'on regarde cela ; je suis tout à fait prêt à aborder le sujet. Je n'aime pas le mot « précarité ». S'il y a des agents de notre ville, salariés de notre ville qui sont dans la précarité, je vous promets qu'on va y travailler et je vous associerai à ce travail si vous le souhaitez, mais aujourd'hui je n'ai pas de signalement particulier concernant des agents qui sont dans la précarité. Mais je prends la question, on regardera.

M. CATILLON.- Très bien. Pour finir sur les départs à la retraite, on pourrait prendre un engagement moral, par exemple, de dire que pour pouvoir à la fois embaucher des policiers municipaux et ne pas impacter la masse salariale, la majorité s'engage à ce que 20 % ou 30 % - c'est un chiffre qu'il faut travailler ensemble - des départs à la retraite soient compensés par l'emploi de policiers municipaux. Cela permet de créer de la police municipale sans impacter la masse salariale. C'est une proposition que l'on pourra faire dans le cadre de la commission de sécurité si on la crée.

M. KUHN.- C'est bien dans ce sens que l'on travaille. La question des ressources humaines est une question d'ajustement permanent. Vous le savez, quand un agent part à la retraite, il part souvent au sommet de sa carrière et, quand on le remplace, on le remplace par quelqu'un qui est au début de sa carrière ; déjà sur cette masse salariale là, on fait une économie. On la réaffecte bien entendu. J'aurais aimé, et je pense que madame le maire aussi, annoncer dans le cadre de ce budget, ou même déjà dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, que les deux postes de gardien de la police municipale que l'on a prévu de pourvoir, seront pourvus dès cette année ; j'aurais bien aimé. Encore une fois, on y travaille et, en effet, on appelle cela le glissement vieillesse technicité dans le langage des ressources humaines, tout cela nous permet d'ajuster les choses et de dire ce que l'on peut faire parce qu'on fait des économies par ailleurs.

M. CATILLON.- Très bien. Je suis bien sûr prêt à travailler sur la précarité salariale de nos employés si le débat se crée.

Mme LE MAIRE.- Je vais vous demander de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 1, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A LA MAJORITE
9 VOIX CONTRE (M. CHALVET - Mme MAGAUD - M. REYNAUD - Mme HONNORAT -
M. PILMANN - Mme GALLY - M. BREST - Mme RAPONI - M. CATILLON)

□□□□

2. INSCRIPTION DES PROJETS DE LA COMMUNE DANS LE PLAN DE RELANCE

Monsieur Francis KUHN rapporte :

Depuis près d'un an, nous faisons face à une situation sanitaire exceptionnelle qui, au-delà de son impact premier sur la santé de nos concitoyens, touche de larges pans de notre société.

L'économie française se retrouve bouleversée par l'épidémie du coronavirus Covid-19 et afin de la redresser rapidement et durablement, un plan de relance exceptionnel est déployé par le gouvernement. Publié le 3 septembre dernier, ce plan de relance est doté de 100 milliards d'euros et s'articule autour de trois priorités : l'écologie, la compétitivité et la cohésion, afin de redresser durablement l'économie française et de créer de nouveaux emplois.

Nous savons par ailleurs que les entreprises de notre ville ont été et continuent d'être fragilisées économiquement par la pandémie de la Covid-19, tous secteurs d'activités confondus.

Ainsi, le plan de relance national présente un ensemble de mesures à destination des collectivités territoriales et des entreprises, qui font écho aux priorités qui sont les nôtres en termes d'investissement, notamment dans les domaines précités de la transition écologique, de la compétitivité des entreprises et de la cohésion sociale.

C'est donc aussi une véritable opportunité pour renforcer la capacité d'investissement et d'innovation de nos entreprises, mises à mal par la crise.

Ce plan de relance propose des mesures à destination de tous et particulièrement des collectivités au travers de plusieurs moyens :

- la nouvelle génération du contrat de plan État-Région stratégique 2021-2027 intitulée « contrat d'avenir » ;
- des accords régionaux de relance contractualisés entre l'État et les régions ;
- la future programmation européenne 2021-2027 et les dispositifs d'urgence déployés dès 2021 comme REACT-EU ;
- le contrat de relance et de transition écologique proposé par Provence Alpes Agglomération dans le courant du premier semestre 2021.

Afin de participer à son échelle à la relance économique, notre ville a donc l'opportunité de renforcer sa politique d'investissements publics afin de soutenir les entreprises et les emplois du territoire tout en mettant en avant son projet.

En effet, et comme vous le savez, nous avons défini pour notre ville un programme ambitieux dans les domaines de l'environnement, du développement économique, de l'innovation et des hautes technologies, et aussi du tourisme, en soutien à l'émergence d'une destination « Digne-les-Bains, Haute-Provence ».

Pour notre ville, la citoyenneté et la solidarité sont plus que jamais des objectifs majeurs et nos engagements portent sur la tranquillité publique, la santé, le cadre de vie, avec la concrétisation des opérations prévues dans notre programme « Action Cœur de Ville ». Sur ce dernier point, nous prévoyons d'avancer dès à présent dans la mise en œuvre des premières actions de ce que nous appelons l'axe médiéval sud, comportant d'importants investissements sur les espaces publics, mais aussi la perspective de réhabiliter l'espace urbain situé entre la place Pied-de-Ville et la place de l'Évêché. Il s'agit d'un véritable axe patrimonial et touristique.

Provence Alpes Agglomération porte une partie non négligeable de ces sujets et devrait d'ailleurs annoncer très prochainement son propre engagement dans le plan de relance, qui viendra largement compléter le nôtre.

Le sport, la culture, l'enseignement sont également concernés, sans oublier les associations et la jeunesse.

Ainsi, le plan de relance nous permet de positionner nombre de projets permettant la concrétisation de ces engagements et de dessiner notre ville du futur.

Pour en avoir les moyens financiers, nous souhaitons donc inscrire nos principaux projets dans les différents dispositifs de plan de relance, soit :

Dans l'axe compétitivité, pour plus de 3 300 000 euros HT :

- 1 Maison Alexandra David-Néel et ses jardins :seconde phase des travaux de rénovation.
- 2 Rénovation du musée Gassendi en deux tranches : clos et couvert avec isolation par l'extérieur suivi de la rénovation énergétique.

Dans l'axe écologie et énergies renouvelables, pour plus de 7 700 000 euros HT :

- 4 Réhabilitation et développement d'itinéraires cyclables sur le front de Bléone, avec désimperméabilisation des sols entre office de tourisme et DDT sur 950 ml, plus avenue du 8-mai sur 1 000 ml et route départementale D900, plus centre ancien.
- 6 Restructuration et rénovation énergétique du pôle social, en deux tranches, avec réaménagement intérieur y compris rénovations énergétiques, isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries, rénovation du chauffage et de l'éclairage.

- 7 Tri sélectif, avec installation de 80 points de collecte, dont 15 enfouis, création d'un quai de transfert des déchets de balayage avec tri et acquisition de bennes refermables à déchets.
- 8 Rénovation énergétique salle Abbé Féraud, avec rénovation du chauffage, rénovation énergétique de l'éclairage, du système de sonorisation et accès au numérique.
- 9 Rénovation énergétique des écoles, avec remplacement de menuiseries, isolation des combles, ventilation mécanique contrôlée, remplacement chauffage et luminaires.
- 10 Centre aquatique, avec réfection des façades et isolation thermique, création de l'enseigne du site.
- 11 Rénovation énergétique du centre culturel René Char, avec isolation en toiture, remplacement luminaires, isolation par l'extérieur, chauffage ; l'installation visera un objectif de bâtiment basse consommation.
- 12 Parkings du palais des congrès : désimperméabilisation des sols et création de stationnement sur dalles alvéolaires.
- 13 Parking du plan d'eau des Ferréols : désimperméabilisation de 3 500 m² de surface, végétalisation et stationnement sur dalles alvéolaires.
- 15 Déploiement du photovoltaïque sur les bâtiments atelier véhicules et administratif des services techniques pour une surface de 1 030 m².
- 16 Création d'une forêt comestible sur la friche du quartier gare.

Dans l'axe cohésion, pour plus 5 250 000 euros HT :

- 3 Mise aux normes sanitaires et accessibilité du plan d'eau des Ferréols.
- 5 Axe médiéval sud avec réaménagement urbain place Pied-de-Ville, rue des Chapeliers, rue Curaterie, placette des Chapeliers, place du Mitan, place Grenette, rue de l'ancienne mairie et création de jardins en restanques, soit 2 200 m² de voirie et 1 600 m² de places et placettes, avec la création de voiries en enrobés recyclés.
- 14 Sécurisation de l'espace public avec l'installation de deux bornes anti-bélier (place Général de Gaulle et boulevard Gassendi).
- 17 Rénovation de la Grande Fontaine, impactée par le poids des années, étanchéité du bassin, mise en place d'un fonctionnement en circuit fermé.

Il est important de souligner que le plan de relance se décline en appels à projets sur lesquels notre ville doit se positionner. Certains de ces appels à projets ont été publiés dès le mois de novembre dernier ; d'autres sont annoncés en 2021 ; d'autres seront reconduits en 2022.

Au vu de cet exposé, il vous est proposé :

- de prendre acte de l'inscription de ces projets structurants de développement de notre territoire portés par la ville de Digne-les-Bains en cohérence avec les modalités de mise en œuvre du plan de relance ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter des financements au titre du plan de relance auprès de l'État, de l'Union européenne, de la région, du département et des autres cofinanceurs aux taux le plus élevés possible ;
- d'autoriser la ville de Digne-les-Bains à candidater aux appels à projets suivants : rénovation énergétique des bâtiments, ainsi qu'aux autres appels à projets pertinents pour notre territoire dès lors qu'ils seront publiés ;
- d'autoriser la ville de Digne-les-Bains à déposer les projets éligibles à l'initiative REACT-EU dans le cadre du plan de relance européen, au titre de laquelle la région disposera d'une enveloppe de 117 millions d'euros qu'elle distribuera par le biais d'appels à propositions sur les thèmes de la santé, de la transition écologique, de la transition numérique et du soutien aux entreprises ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tous les documents, conventions, courriers et demandes, notamment de subventions, ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

◆◆◆

M. KUHN.- Je pense que vous avez pris connaissance de cette délibération. Je voudrais vous dire plusieurs choses avant que l'on entame le débat.

On est bien sur un plan de relance de l'État : 100 milliards d'euros mis sur la table, en précisant bien que le mode de dévolution des subventions ou des aides financières prévues par l'État, c'est l'appel à projets. Certains appels à projets ont déjà été publiés, d'autres vont l'être dans le courant de ce premier trimestre, d'autres dans le courant du semestre et de l'année, et il y a des appels à projets qui vont être réitérés, si bien que si on loupe un appel à projets maintenant, on pourra peut-être s'inscrire dans l'appel à projets suivant quand la campagne suivante sera lancée.

Ce sont des appels à projets et nous sommes donc, avec les projets que nous déposons dans le cadre de ce plan de relance, en « compétition » avec les autres collectivités du

département. Les enveloppes du plan de relance allouées dans notre département et gérées par les services de l'État ne sont pas extensibles, il faut donc que l'on fasse un travail avec les services, les architectes, les bureaux d'étude qui nous accompagnent, que l'on fasse un travail pour que nos projets, nos dépôts dans le cadre des appels à projets soient le plus pertinents, le plus percutants, le plus convaincants possible. C'est un travail qui va commencer. Nous commençons après-demain.

Pour ces appels à projets, pour les projets qui sont dans cette délibération cadre, nous allons aussi chercher d'autres types de subventions. Nous nous inscrivons dans le dispositif classique des subventions de la dotation d'équipement aux territoires ruraux, d'autres dotations, du FNADT, etc., toutes ces lignes de subventions auxquelles nous faisons appel à longueur d'année, à longueur de temps.

À nous d'être le plus performants possible, à nous d'être le plus convaincants possible, à nous d'être le plus proches possible des cahiers des charges de ces appels à projets pour décrocher un maximum d'aides. Il faudra, si en effet nous avons la chance de décrocher des subventions complémentaires aux subventions classiques dans le cadre de ce plan de relance, s'organiser pour accélérer la réalisation des projets, pour mettre en œuvre tout ce qu'il faut pour réaliser dans les temps impartis, par l'arrêté de subvention qui nous sera notifié, les projets financés grâce à ce plan de relance.

C'est une chance très importante pour nous, c'est une chance qui à mon avis ne se représentera pas de si tôt, parce que l'économie de notre pays ne permet pas de faire des plans de relance à tire-larigot. Il faut donc vraiment que l'on fasse l'effort nécessaire d'aller chercher un maximum de financements dans ce cadre.

Il y a d'autres sources de financements auxquelles nous allons essayer de candidater aussi. La région vient de signer son contrat d'avenir, ce qu'on appelait anciennement les contrats de plan État-région, cela s'appelle maintenant les contrats d'avenir ; cela a été signé il y a quelques jours et, là aussi, il y a toute une série d'items, toute une série d'axes de financement sur lesquels la ville et la communauté d'agglomération pourront s'inscrire pour aller chercher des financements pour les projets.

Et puis, vous le savez, l'Europe aussi a mis en place d'importants moyens de relance, ces moyens sont pour partie délégués aux États, le plan de relance de l'État français est en partie alimenté par le plan de relance européen, mais l'Europe met aussi en place des lignes de financement des projets dans le cadre de sa propre volonté de relance dans certains axes sur lesquels nous sommes en train d'essayer de travailler pour aller aussi chercher de nouveaux financements européens.

Aujourd'hui, nous avons dans la ville de Digne un projet européen pour lequel nous sommes arrivés à obtenir des financements, avec Bernard Teyssier, nous sommes allés chercher un financement dans le cadre d'un dispositif européen sur la citoyenneté européenne et nous sommes allés chercher ces crédits avec nos villes jumelles, tous les deux ; nous avons reçu la réponse positive de la part de l'Europe il y a quelques jours. Ce n'est qu'un début, j'espère que dans le cadre de ma délégation Europe j'arriverai à trouver d'autres sources de financement pour notre ville. Je travaille sur différents sujets, mais je préfère ne pas aller plus loin, je préfère vous annoncer des bonnes nouvelles que vous annoncer des propositions qui peut-être n'aboutiront pas.

Voilà pour cette introduction. On est donc sur un ensemble de projets qu'on souhaite déposer dans les jours et semaines qui viennent dans le cadre de ce plan de relance.

Je suis à votre disposition.

Mme LE MAIRE.- Si vous avez beaucoup de questions, on va procéder individuellement, parce que j'ai mesuré tout à l'heure qu'avec toutes les questions sur le budget, au bout du bout il y avait de quoi s'y perdre. On peut le faire individuellement.

Pierre, puis Mme Gally, puis M. Chalvet.

M. CATILLON.- Merci beaucoup. Il y a en effet beaucoup de projets très intéressants dans cette programmation. On va avoir deux remarques et plusieurs questions.

On avance enfin sur la restructuration du pôle social et je pense que c'est une excellente chose. À nos yeux, en revanche, l'axe compétitivité n'est pas assez développé, mais on est aussi contraint par les dotations de l'État bien entendu.

Ensuite, plusieurs questions. Vous nous parlez de 80 points de tri dans la commune, pour entrer dans le concret des dossiers, où est-il prévu de les installer ? Et notamment les containers dits enfouis qui sont très demandés par les Dignois, en particulier dans la vieille-ville, quand on les écoute.

Ensuite deux questions sur les parkings. Une question qui devient rituelle au sein de ce conseil municipal, vous nous parlez et on parle ici du coût de la rénovation du parking du plan d'eau, même question qu'on vous a déjà posée à plusieurs reprises : sera-t-il refait, on voit bien que oui, restera-t-il gratuit ? C'est une question qui nous semble primordiale, parce que vous nous avez exposé au début de ce mandat la réfection du plan d'eau avec un plan d'eau gratuit ; si le parking devient payant, mathématiquement de fait le plan d'eau devient payant.

Une autre question : le parking du palais des congrès a été refait, si mes souvenirs sont bons, il y a moins de cinq ans, en partie du moins, là on nous dit qu'on veut désimperméabiliser les sols et recréer des stationnements sur dalles alvéolaires ; cela veut dire qu'on a fait il y a cinq ans pour défaire et refaire aujourd'hui, ce qui nous pose un peu problème.

Mais, dans l'ensemble, il y a des projets qui sont intéressants, ce sera donc quand même un vote pour ce plan de relance pour notre part, mais on a besoin d'éclaircissements majeurs sur ces points-là.

M. KUHN.- Très bien.

Le pôle social : bien sûr qu'il faut qu'on s'attaque à ce sujet. Les personnes des différentes instances qui sont présentes dans ce pôle social méritent d'avoir de l'isolation, méritent d'avoir des ouvertures mieux calibrées, méritent d'avoir une mise aux normes et une rénovation énergétique de cet endroit. On fait les études, on a déjà travaillé pas mal sur le sujet et on essaiera de le programmer vraiment au plus vite, peut-être par tranches. Le CCAS travaille activement sur le sujet et, avec Laurence Isnard, on se parle aussi régulièrement de ce pôle social.

Les 80 points de collecte : c'est un travail qui est en cours, c'est Damien Moulard qui a pris cela à bras-le-corps avec Michel Blanc, avec les services techniques et les services de l'agglomération aussi, puisque c'est une compétence de l'agglo. C'est un vrai casse-tête. Damien a encore un peu de cheveux, mais je ne sais pas si cela tiendra longtemps ! On essaye de l'aider dans nos différents quartiers, puisqu'on est chacun référent dans les

différents quartiers de la ville. On essaye de l'aider, on essaye de regarder. Ce sera compliqué, mais ce qu'on veut c'est que les Dignoises et les Dignois aient accès à ces îlots de la façon la plus simple possible. Ce ne sera pas évidemment aussi proche que ça l'est actuellement, mais voilà, c'est ainsi, c'est la règle du jeu, il faut essayer de rationaliser, il faut essayer de faire mieux que l'existant. On n'est pas au bout du travail. On a pris un engagement d'aboutir cette année. Vous verrez au fil des conseils municipaux le crâne de Damien Moulard se dégarnir, mais cela voudra dire qu'il continue d'y travailler très activement. Je pense qu'il y aura un moment où l'on partagera tout ce travail avec le conseil municipal, parce qu'il faut vraiment que vous ayez connaissance des tenants et aboutissants de ce sujet sur lequel on a beaucoup de contraintes et, finalement, d'un point de vue de l'espace dans lequel on peut s'inscrire, du point de vue de la complexité des réseaux souterrains, etc., assez peu de moyens de faire bien.

Madame le maire me glisse qu'il y a aussi la question de l'esthétique, on craint beaucoup notre architecte des Bâtiments de France quand il faudra lui demander son avis, parce que lui, en revanche, est très créatif.

Le parking du plan d'eau : sera-t-il gratuit ou non ? Qui peut répondre à cette question ? J'ai compris que c'était une ligne rouge pour beaucoup de gens. Personnellement, je veux bien qu'il reste gratuit, mais c'est un débat qu'on aura. À ce jour, je peux vous assurer qu'il n'y a aucun débat en cours, aucune réflexion en cours sur ce sujet. Il y a des élus qui défendent mordicus le point de vue qui est de dire que le jour où ce sera payant, il n'y aura plus personne, mais on n'a rien décidé, on n'a rien fait sur ce sujet. C'est un débat qu'il faudra avoir si jamais il devait se produire, mais si l'on peut le maintenir gratuit, on le maintiendra gratuit. Il n'y a pas de discussion là-dessus.

Quant au parking du palais des congrès, non, il n'a pas été refait, en tout cas pas il y a cinq ans. Sa désimperméabilisation s'accompagne d'un aménagement paysager pour en faire quelque chose de mieux adapté au besoin, esthétiquement plus sympathique aussi, avec des arbres, avec de l'ombre, avec de la verdure, etc. Tout cela, en effet, si l'on arrive à le financer, c'est pour améliorer tout l'environnement du palais des congrès.

Il y a d'autres endroits où l'on aimerait désimperméabiliser, parce qu'il faut le faire tout simplement, il faut qu'on arrête d'artificialiser les sols, il faut qu'on arrête de créer les conditions de catastrophe qu'on connaît, tout simplement parce que l'eau ne peut plus rentrer dans le sol.

Mme LE MAIRE.- Ce qui a été fait au palais des congrès, c'est le devant pour coller au projet architectural et pour que cela fasse à peu près fini. On a à un moment gravillonné pour que ce soit propre et on a refait des bandes pour que les gens puissent se garer à peu près correctement, mais il faut refaire tout le parking.

M. CATILLON.- Pour rebondir, je pense que le débat du parking du plan d'eau est bien plus long que « s'il est payant, personne n'ira ». Il est que c'est un service qu'à mon sens la municipalité se doit d'offrir gratuitement aux Dignois et cela me semble un sujet primordial. Votre réponse, je suis désolé, Monsieur Kuhn, ne me satisfait pas. On ne peut pas voter un plan de relance dans lequel on crée des projets sans savoir si ces projets vont avoir un coût supplémentaire au quotidien ou non pour les Dignois. Cela me pose problème sur ce débat. Soit on prend un engagement tacite aujourd'hui et c'est une question qui revient régulièrement sur cette gratuité, ou on est sur un débat qui devient compliqué.

M. KUHN.- Aujourd'hui, je le répète, il n'y a aucune volonté, aucun projet de rendre ce parking payant. Je ne peux pas dire mieux.

S'il y a des circonstances qui changent la donne, je n'en vois pas à l'heure actuelle, on verra, mais aujourd'hui, il n'est pas question de rendre ce parking payant. Quant à l'aménagement qu'on souhaite faire, on ne va pas programmer financièrement parlant, budgétairement parlant, cet aménagement avec l'idée d'amortir avec des recettes issues du paiement de redevance pour y stationner. Ce n'est pas prévu.

M. CATILLON.- Une réponse formulée comme cela me convient. Merci.

Mme LE MAIRE.- Madame Gally.

Mme GALLY.- Merci. Je voulais saluer l'intention dans l'axe écologique et les énergies renouvelables, cela existe, mais il aurait été difficile d'y échapper dans le plan de relance, mais dire cependant que cela ne me suffit pas, je ne suis pas satisfaite déjà du montant et de ce qui est inscrit, parce que j'ai l'impression que derrière, l'intention c'est des économies qu'on veut faire plutôt que de l'écologie, et de l'esthétique aussi, que ce soit beau à regarder, mais l'intention écologique me semble un peu faible.

Mme LE MAIRE.- Monsieur Chalvet.

M. CHALVET.- Juste une petite remarque : l'esthétique fait partie de l'écologie. C'est un autre débat.

Merci de me laisser la parole. Je voudrais intervenir sur ce plan de relance et croyez bien, Monsieur Kuhn, loin de moi l'idée d'être désagréable, je veux simplement des éclaircissements pour les Dignois et les Dignaises que nous représentons ici.

Vous l'avez dit, ce plan de relance est une chance et là, je pense qu'il faut en effet être dans la Realpolitik. En lisant, avec nos amis de « Terre dignoise », ce que vous proposez, on a eu l'impression finalement d'une municipalité à court d'idées, alors qu'il faut être très inventif et sauter sur l'occasion, ne pas rater les trains une fois de plus, et puis des projets qui ne sont pas à la hauteur. Je ne reviendrai pas sur l'axe compétitivité, cela a été évoqué, je ne veux pas être redondant, mais il y aurait beaucoup à dire.

Sur le plan économique, 3 300 000 euros dans les musées, c'est très bien et Dieu sait si nous sommes attachés à la culture, mais rien dans le plan qui permette vraiment de relancer l'économie et de créer des emplois. Or, il faut dynamiser l'économie pour ramener des emplois actifs dans cette ville qui est celle qui en a perdu le plus dans la région, ces dix dernières années, je vous le rappelle.

Sur le plan de l'axe écologique et des énergies renouvelables, je suis d'accord avec Mme Gally, on n'est pas à la hauteur. Je pense que vous avez une approche cosmétique et dépensière. Planter des arbres, bravo, on en a tellement coupé ces six dernières années que je ne peux qu'applaudir à la plantation d'arbres ; en revanche, bien sûr la désartificialisation des sols est fondamentale, mais quand on regarde, et là je suis d'accord avec ce qui a été dit, est-ce une urgence de vouloir installer des plaques alvéolées qui quand même, il faut que les Dignois et les Dignaises le sachent, sont très onéreuses et ont une durée de vie très limitée, de trois ans environ ? À 150 euros la plaque d'un mètre carré, sur un budget comme cela, pour les parkings qui ont été évoqués, c'est-à-dire les Ferréols, le palais des congrès, on va vite avoir 1 500 000 euros qui partent en fumée. Est-ce une urgence dans les axes du développement écologique ?

C'est un débat, je ne veux pas le continuer là, je ne veux pas accaparer la parole.

La création d'une forêt comestible, cela me semble une idée vaporeuse et je pense que vous n'êtes pas du tout dans la Realpolitik. Digne a besoin de relancer son économie, d'être désenclavée. Là encore, ce n'est pas le lieu de parler du débat de la voie verte qui est goudronnée, qui est noire pour moi. Noir c'est noir, il n'y a plus d'espoir ! Mais quand on arrive par cette voie dite verte en vélo à assistance électrique survolée par des drones qui porteront des colis, c'est ce que Mme Granet avait expliqué pendant sa campagne, vous arrivez à une gare où vous aurez une forêt comestible.

Je pense que les Dignois vont sauter sur leur chaise. C'est bien, une forêt comestible, mais à cet endroit-là c'est une ineptie. Tout le monde sait que l'esplanade de la gare actuelle qui est en friche et qui est dans un état lamentable, mérite mieux que de planter un verger ou une forêt comestible, puisque c'est un axe effectivement qui peut être fondamental sur le plan des mobilités. C'est une esplanade aussi qui est une des plus belles de la ville, puisqu'elle est méditerranéenne, elle est adossée au paysage méditerranéen, aux restanques d'oliviers dans le dos et elle regarde au sud. Surtout, elle fait le lien entre la ville historique à l'est et les nouveaux quartiers qui se développent sur le plan notamment des commerces et des petites entreprises à l'ouest.

Vraiment, on a besoin de cette esplanade, et la transformer en forêt comestible, je trouve que c'est carrément ubuesque et à côté de la plaque, on est loin de la Realpolitik dont on a vraiment besoin.

Dernier point : quant à l'axe cohésion, il n'y a rien pour la cohésion sociale et c'est vraiment désolant.

Voilà. Je vous remercie.

M. KUHN.- On va répondre à deux voix avec madame le maire, parce que madame le maire a aussi une fonction de présidente de la communauté d'agglomération et, au mois de février, il y aura un plan de relance, une délibération cadre pour un plan de relance par la communauté d'agglomération qui abordera beaucoup de sujets.

Il faut qu'on fasse attention, parce que nous ici, on est dans la ville, avec les moyens de la commune et ce que la commune peut faire. Je l'ai dit en introduction, on ne peut pas démultiplier l'ingénierie de notre ville au niveau des services techniques, etc. Ils sont déjà plus que sollicités et, franchement, il faut le prendre en compte. On aura besoin de renforcer nos capacités d'ingénierie temporairement pour faire tout cela. On est sur quelque chose qu'on essaie de mettre en place, quelque chose qui va nous aider à aller plus loin, plus fort, plus vite, et il y aura aussi un plan de relance de la communauté d'agglomération dont madame la maire va sûrement parler un petit peu.

Sur la question de l'écologie, je veux bien qu'on nous fasse des procès d'intention, on fait des propositions et le contenu de ces propositions à ce jour n'est ni esthétique ni économique, c'est une proposition sur laquelle on va tous travailler. Quand on dit qu'on va faire des économies d'énergie, ce n'est pas seulement pour faire des économies, c'est aussi pour mieux gérer ces bâtiments, c'est pour trouver des solutions intelligentes.

J'avais une réunion tout à l'heure avec un de nos prestataires qui fait des capteurs, qui fait de la ville intelligente, on a parlé de ces projets-là et il nous a dit « oui, je peux vous aider ». On ne peut pas faire de la rénovation énergétique avec de l'isolation et faire

quelques économies de factures d'électricité, ce n'est pas cela qui nous intéresse, c'est faire quelque chose de complet. Mais, aujourd'hui, je ne peux pas vous en dire plus, on n'a pas travaillé le sujet, on va y travailler. On va essayer d'inclure toute l'urgence climatique, toute la volonté, et on a dit, on a répété qu'on voulait s'inscrire dans cette logique de frugalité, dans cette logique d'économie au niveau de tout le mal qu'on peut faire à l'environnement, parce qu'il faut qu'on fasse attention ; on veut faire des enrobés intelligents, on veut désimperméabiliser, on veut planter des arbres, etc. Là, on est dans une logique qui consiste à aller chercher des financements, et si l'on a ces financements, vous verrez qu'en effet on prendra en compte tous ces éléments.

Il ne faut pas nous faire des procès d'intention maintenant, il faut essayer de se faire confiance et de se dire qu'on va pouvoir faire des choses.

Je vous assure que ces 16 millions d'euros que l'on a inscrits là, et c'est un montant prévisionnel, seront très difficiles à réaliser, sauf à embaucher une armada d'ingénieurs, et encore, je ne suis pas sûr que l'on arrive à les embaucher à temps. On va s'y mettre, on va se mettre au travail, on va travailler avec les services, on va essayer de le faire. On ne peut pas non plus démultiplier les moyens. Je vous prie de croire que nos services sont vraiment tous mobilisés et on va travailler dans des modes différents pour essayer de démultiplier notre capacité d'action de façon à réaliser tout ce qu'on a prévu de faire.

Mme LE MAIRE.- Pour compléter ce que dit M. Kuhn, la partie économie est une compétence de l'agglomération et le plan de relance de l'agglomération prévoit d'aller chercher 6 millions d'euros, sachant qu'il y aura aussi bientôt le contrat d'avenir ; sachant aussi que nous allons signer au niveau de l'agglomération le contrat de transition écologique qui va chapeauter tous les projets structurants de la ville et de l'agglomération ; sachant aussi, je reprends les propos de la préfète, que nous sommes le seul territoire à avoir déposé autant de demandes et de projets en devenir.

Après, j'entends, quand on veut faire de la politique de bas grade comme cela, on parle, on critique la forêt comestible, etc. Il faut savoir que si vous n'avez pas la vision de tout l'ensemble, nous, nous l'avons, et ce projet de forêt comestible s'inscrit dans un travail que l'on fait avec SNCF Réseau sur l'aménagement de la voie ferrée entre Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban. Il y a le projet de voie verte et il y a le projet de travailler sur des mobilités innovantes et écoresponsables. C'est vrai que touristiquement, arriver sur ce site qu'il faut dépolluer, par le biais de plantations qui pourront plus tard être utilisées, c'est aussi une idée associée à l'aménagement de la gare, et SNCF Réseau a été très agréablement surpris de ce projet. Que cela ne vous convienne pas, c'est normal, je trouve que c'est même très normal, vous ne pouvez pas être d'accord avec nous.

Encore une question, Monsieur Reynaud, parce que je vais être très compliante, ensuite nous passerons au vote.

M. REYNAUD.- Je vous remercie, Madame la Maire, de souffrir pour nous.

Mme LE MAIRE.- Moi ? Pas du tout.

M. REYNAUD.- Oh !

Dans l'axe de cohésion, page 20, je vois que vous vous intéressez à la Grande Fontaine. Quelques travaux ont été faits, qui sont pour le moins désastreux, à mes yeux évidemment, pas aux vôtres, mais il y a quelque chose qui me fait souci : vous voulez faire une

alimentation d'eau en circuit fermé ; comme ça, ce sera l'occasion d'acheter du matériel supplémentaire et de dépenser de l'énergie, alors que cette fontaine qui a été construite en 1828, cela fait presque 200 ans, pendant au moins 150 ans a été alimentée par gravité, par une source qui n'est pas très loin. Vous ne connaissez peut-être pas cela, Monsieur Kuhn, parce que vous êtes arrivé récemment, mais pendant des années, tous les Dignois et les touristes s'émerveillaient des concrétions de tuf, de mousse et de fougères qui étaient là-dessus, ceci grâce à la circulation de l'eau naturelle. Alors, si l'on veut se mettre en circuit fermé, on n'aura jamais plus de concrétions, évidemment cela évitera peut-être de l'entretien, mais l'entretien pour casser un peu de tuf tous les cinq ou six ans, ce n'est quand même pas mortel et ce n'est pas très cher non plus.

Vous avez beaucoup d'idées, c'est bien, il faut en avoir quand on gère une ville, mais à mon avis, vous partez un peu dans tous les sens et vous ne connaissez peut-être pas bien certains sujets.

Je vous remercie.

M. KUHN.- Merci de cette appréciation.

Je vais quand même vous dire de quoi il retourne s'agissant de la Grande Fontaine, puisqu'avec Michel Blanc nous avons rencontré, courant du mois de décembre, l'architecte des Bâtiments de France qui nous a expressément demandé d'essayer d'inscrire ce projet dans le plan de relance. D'ailleurs nous devons le revoir, je lui ai promis qu'on se reverrait en début d'année, ce n'est pas encore fait mais cela va se faire, pour parler plus avant de tous les monuments qui lui tiennent à cœur et sur lesquels c'est lui qui décide. La rénovation de la Grande Fontaine, ce n'est pas nous qui allons décider ce qu'on va faire, c'est l'ABF qui va nous dire ce qu'on doit faire. C'est lui qui décide, c'est lui qui a la main et nous, nous verrons si, en fonction de ce qu'il nous demande de faire, les finances suivent ou non.

Vous avez des numéros devant les différents sujets, le numéro que vous avez pour la Grande Fontaine est le numéro 17, c'est le numéro de priorité, parce que l'État nous demande de prioriser les projets.

Circuit fermé ou non, je n'en sais rien. Aujourd'hui, ce qu'on a mis dans la description de ce sujet, c'est ce que nous a dit l'architecte des Bâtiments de France. Si demain, au motif que la mousse doit demeurer, j'entends ce que vous dites, on en parlera avec lui et on verra ce qu'il décidera, mais franchement, on n'a pas la main, c'est lui qui va nous dire ce qu'on doit faire, c'est lui qui va nous autoriser des travaux et qui va les superviser lui-même, personnellement, puisqu'il tient beaucoup à la Grande Fontaine, il tient beaucoup à ce qu'elle soit remise en état et qu'elle devienne quelque chose de très porteur, de très valorisant pour ce quartier.

M. BLANC.- C'est pour cela aussi que devant la Grande Fontaine nous avons arrêté le trottoir et mis juste en gravier à la suite d'une demande de l'architecte des Bâtiments de France, puisque nous allons revoir la Grande Fontaine dans une phase ultérieure. C'est pour cela qu'il nous a fait arrêter. Nous en discuterons plus tard. Il y aura la rénovation de la Grande Fontaine, il y aura aussi la discussion sur l'eau, tout cela viendra après. C'est pour cela que nous avons stoppé les trottoirs d'un côté et de l'autre, pour faire suite à sa demande.

Mme LE MAIRE.- Nous allons passer au vote.

LA DELIBERATION N° 2, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A LA MAJORITE
5 VOIX CONTRE (M. CHALVET - Mme MAGAUD - M. REYNAUD - Mme HONNORAT -
M. PILMANN) ET 2 ABSTENTIONS (Mme GALLY - M. BREST)

Mme LE MAIRE.- Je vous remercie. Maintenant M. Kuhn va vous présenter une délibération importante, c'est aussi un projet structurant et c'est aussi une politique volontariste de la ville : le fonds de concours pour la caserne de Digne-les-Bains.

□□□□

3. FONDS DE CONCOURS POUR LA CASERNE DE DIGNE-LES-BAINS

Monsieur Francis KUHN rapporte :

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a, avec le préfet, monsieur le président du conseil départemental et monsieur le président de l'Association des maires, signé une convention-cadre de partenariat pour le financement du plan bâtementaire du SDIS.

Celui-ci dispose actuellement de 44 casernes, dont certaines nécessitent des travaux de rénovation importants, pour loger les engins en nombre et en gabarit, gérer l'évolution de la mixité pour les vestiaires, sanitaires et douches, séparer les ambulances des autres véhicules pour l'hygiène, ou encore améliorer l'isolation des bâtiments et la qualité des installations thermiques pour réaliser des économies de fonctionnement.

La convention-cadre prévoit un cofinancement par les communes (30 %), l'État (30 %) et le département (40 %).

C'est conformément à ces dispositions que vous est présentée la convention ci-annexée qui définit les travaux à réaliser au centre de secours de Digne-les-Bains. L'opération portera également sur les bâtiments qui abritent les services du SDIS.

La contribution de la ville de Digne-les-Bains, pour les travaux portant sur la caserne dignoise, est fixée à 333 000 euros.

Je vous propose d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

◆◆◆

M. KUHN.- C'est en effet un projet extrêmement important qui a nécessité beaucoup de discussions avec les services du département et le service départemental d'incendie et de secours. Nous sommes arrivés à un accord sur une contribution. Je ne vous cache pas que ce qui était attendu était supérieur, mais on a réussi à avoir un bon dialogue avec les différents partenaires.

Il s'agit de travaux de rénovation très importants, des engins, la mixité dans les vestiaires, les sanitaires, les douches, séparer les ambulances des autres véhicules (c'est aujourd'hui une obligation), isoler. Il y a un très gros chantier, une très grosse réalisation qui fait l'objet d'un cofinancement. Notre ville va contribuer à hauteur de 333 000 euros. Je vous rassure, ça ne sera pas payé en une seule fois, ce sera payé en plusieurs fois, on aura un droit de regard sur l'exécution du chantier, et la convention prévoit plusieurs tranches de versement. Cette année, l'effort portera sur la moitié seulement, et l'autre moitié l'année prochaine.

C'est en effet un projet très important.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? *[Pas de question]*

Je vous propose de passer au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 3, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>

Mme LE MAIRE.- C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie pour nos pompiers.

□□□□

4. SUBVENTIONS ANNUELLES 2021 A DIVERSES ASSOCIATIONS

Monsieur Francis KUHN rapporte :

Le versement d'une subvention par la commune doit répondre à un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les Dignois. La commune de Digne-les-Bains, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

Dans ce cadre, suite à l'examen de leur dossier de demande de subvention pour l'année 2021, il vous est proposé :

- d'octroyer une subvention de fonctionnement de 27 000 € à l'association « amicale sportive et culturelle du personnel communal et intergénérationnelle » au titre de l'année 2021 ;

- d'octroyer une subvention de fonctionnement de 14 000 € à l'association « Amicale des sapeurs-pompiers dignois » au titre de l'année 2021 ;
- d'octroyer une subvention de fonctionnement de 52 934 € à « l'association des amis dignois des animaux » au titre de l'année 2021 ; une convention de partenariat d'une durée de trois ans renouvelable a été signée entre la commune et l'association des amis dignois des animaux, le 24 avril 2019 ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'amicale sportive et culturelle du personnel communal et intergénérationnelle, jointe en annexe, ainsi que tout document afférent au suivi et à l'exécution de celle-ci ;
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.



M. KUHN.- Nous allons enchaîner plusieurs délibérations relatives aux subventions aux associations. Je voudrais dire en introduction que comme cela a déjà été annoncé, nous avons choisi dans ce budget 2021 de reconduire l'enveloppe budgétaire telle qu'elle était en 2020, à l'identique. Nous allons allouer ce soir pour plus de 546 000 euros de subventions et ce, de manière anticipée puisque, encore une fois, précédemment cela se passait au mois de mars ou au mois d'avril, là nous allons être en capacité, grâce à la délibération de ce soir, d'apporter de la trésorerie, d'apporter un financement en termes de subventions à nos associations qui sont très importantes, parce que sans le relais des associations, l'offre de services dont disposent les Dignois et les Dignois ne serait pas aussi diverse, ne serait pas aussi importante, car la ville toute seule ne pourrait pas faire tout ce que font les associations. Nous mettons à leur disposition des moyens, des équipements et elles, avec beaucoup d'efforts et beaucoup de bénévolat, avec beaucoup de dévouement tout simplement, font tourner tout cela.

Dire aussi que nos associations ont été diversement impactées par la crise sanitaire. Certaines ont dû arrêter leur activité, Damien en parlera sûrement tout à l'heure, d'autres ont dû mettre en place des mesures qui ont coûté bien sûr de l'argent, etc.

Nous avons tenu compte de cette situation, dans le dialogue que nous avons eu avec elles, nous avons tenu compte de leurs demandes et les subventions qui sont proposées ce soir sont ajustées aux besoins des associations.

Vous dire aussi que par rapport à l'enveloppe qui a été inscrite au budget, nous gardons une marge de manœuvre. Nous avons la possibilité en cours d'année de faire des ajustements ou de faire face à des besoins nouveaux.

Enfin, remercier aussi la commission « vie associative » parce qu'elle a bien voulu consacrer du temps à ce sujet. Je précise que dans le courant de l'année, la commission sera à nouveau sollicitée, et sans doute à plusieurs reprises, parce que nous souhaitons travailler avec elle, d'une part, sur les critères d'appréciation du travail qui est fait par les associations et, d'autre part, les critères de mise en place des aides financières, les éléments d'objectifs aussi que l'on veut définir avec elles, de façon que l'on ait une refonte

de ces critères, que l'on apprécie mieux les demandes et que l'on arrive à avoir des procédures d'analyse un peu plus fine des besoins que ce que l'on fait actuellement.

Tout cela est un travail de longue haleine, la commission sera sollicitée et je remercie ses membres par avance pour leur participation.

Il m'incombe de vous proposer d'allouer plusieurs subventions dans le cadre de ce rapport :

- Amicale sportive et culturelle du personnel communal et intergénérationnelle : 27 000 euros (identique à ce qui a été versé en 2020).
- Amicale des sapeurs-pompiers dignois : subvention de fonctionnement de 14 000 euros.
- Association des amis dignois des animaux : subvention de fonctionnement identique aussi à celle versée en 2020.

En vous précisant qu'il y a une convention de partenariat avec cette association qui est d'une durée de trois ans et qui permet d'éviter que nous ayons à mettre en place une fourrière municipale. Cette association est très importante, elle fait un excellent travail. Sandrine Chabalier, notre collègue en charge de ces questions, les a rencontrés à plusieurs reprises, on est en train de travailler avec eux sur plusieurs sujets, mais je voudrais souligner la qualité du travail qui est fait par cette association sur laquelle réellement on peut compter.

Il vous appartient d'approuver ces subventions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer la convention avec l'amicale sportive et culturelle du personnel communal qui vous a été jointe.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention]*

Nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 4, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>

□□□□

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

Madame Margaret MISSIMILLY rapporte :

Le versement d'une subvention par la commune doit répondre à un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les Dignois. La commune de Digne-les-Bains, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en

les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

Réunie le 15 décembre 2020, la commission municipale « vie associative » a examiné les dossiers de demande de subvention de trois associations d'anciens combattants et victimes de guerre, et émis les propositions ci-après.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Aussi, il vous est demandé d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

Associations	Subventions proposées en 2021
Les Médailleurs militaires, 151 ^e section	200 €
FNACA comité de Digne	200 €
Association dignoise des anciens combattants et victimes de guerre	200 €



Mme MISSIMILLY.- Comme l'a dit Francis Kuhn, la commune affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

Lors de la réunion du 15 décembre 2020, la commission municipale « vie associative » a examiné les dossiers de demande de subvention de trois associations d'anciens combattants et victimes de guerre dans leur fonction de devoir de mémoire pour la Nation et émis les propositions figurant dans la délibération.

Mme LE MAIRE.- Merci, Margaret.

Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame Gally.

Mme GALLY.- Une simple interrogation sur les montants : je les trouve extrêmement faibles.

Mme MISSIMILLY.- Ils correspondent aux demandes des associations, tout simplement. Ils ont demandé chacun ces sommes-là. Nous leur avons donné ce qu'ils ont demandé.

Mme GALLY.- Je trouve cela très faible quand même.

Mme MISSIMILLY.- Cela correspond à leur demande.

Mme LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autre intervention, nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 5, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Mme LE MAIRE.- Pour les subventions aux associations « patrimoine », je vous indique que M. Estève ne prendra pas part au vote du fait qu'il est membre de l'association pour les résidents de Courbons.

Je donne la parole à Martine Thiéblemont.

□□□□

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIMOINE

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

Le versement d'une subvention par la commune doit répondre à un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les Dignois. La commune de Digne-les-Bains, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

Réunie le 15 décembre 2020, la commission « vie associative » a examiné les dossiers de demande de subvention des associations patrimoine et émis les propositions ci-après.

La subvention exceptionnelle pour les Rénovateurs de Saint-Pancrace correspond à l'achat par l'association de deux nouvelles batteries destinées à l'éclairage intérieur de la chapelle, propriété communale.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Aussi, il vous est demandé d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

Associations	Subventions proposes en 2021
Rénovateurs de Saint-Pancrace	Fonctionnement : 900 € Exceptionnelle : 610 € Total : 1 510 €
Association sauvegarde et mise en valeur du patrimoine de Gaubert	500 €
Association pour les résidants de Courbons	1 000 €
Société scientifique et littéraire des Alpes-de-Haute-Provence	600 €

◆◆◆

Mme THIEBLEMONT.- En ces temps improbables de crise sanitaire, cette année plus que jamais les subventions aux associations s'inscrivent dans notre souci de rendre service aux Dignois, comme un juste retour du service rendu aux Dignois par les associations elles-mêmes. Vous connaissez notre attachement au patrimoine qui est notre mémoire et qui d'une certaine façon est aussi notre avenir.

Réunie le 15 décembre 2020, la commission « vie associative » a examiné les dossiers de demande de subvention des associations patrimoine et émis les propositions dont vous avez pu prendre connaissance dans la délibération.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ? [*Pas d'intervention*]

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 6, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
M. ESTEVE NE PREND PAS PART AU VOTE

□□□□

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA DELEGATION ANIMATIONS

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

Le versement d'une subvention par la commune doit répondre à un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les Dignois. La commune de Digne-les-Bains, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

La commission « vie associative » s'est réunie le mardi 15 décembre 2020 pour examiner les dossiers de demande de subvention des associations relevant de la délégation animations.

En cas de subvention supérieure à 5 000 €, la commune formalise sa relation avec l'association dans le cadre d'une convention de partenariat.

Il vous est demandé de vous prononcer favorablement sur les propositions contenues dans le tableau suivant :

N° fournisseur	Nom association	2021 Subventions de fonctionnement	2021 Subventions exceptionnelles
3291	Accueil des Villes françaises (AVF)	500,00 €	
201	La Boule dignoise	1 000,00 €	
1636	Cœur de Ville	12 500,00 €	
223	Comité des fêtes de Digne-les-Bains et du Pays dignois	37 000,00 €	
4592	Association dourbaine d'animation (ADA)	400,00 €	
7508	Ludirunner	3 000,00 €	
	Mag'Events	2 500,00 €	
	Atelier Partagé		2 500,00 €
TOTAL		56 900,00 €	2 500,00 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Ceci exposé, je vous demande :

- d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations suivantes :
 - comité des fêtes de Digne-les-Bains et du Pays dignois
 - Cœur de Ville

◆◆◆

Mme THIEBLEMONT.- Comme je l'ai précisé dans la délibération précédente, nous voulons à tout prix affirmer notre soutien concret aux associations dignoises pour le travail qu'elles font au quotidien auprès de nos concitoyens. Nous savons que bien souvent ce travail n'est pas suffisamment reconnu au regard du temps passé par les nombreux bénévoles que je remercie ici très sincèrement pour leur engagement.

Réunie le 15 décembre 2020, la commission « vie associative » a examiné les dossiers de demande de subvention des associations de la délégation animations et émis les propositions dont vous avez pu prendre connaissance dans la délibération.

En cas de subvention supérieure à 5 000 euros, la commune formalise sa relation avec l'association dans le cadre d'une convention de partenariat.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

[Pas d'intervention]

Nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 7, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>

□□□□

8. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

Le versement d'une subvention par la commune doit répondre à un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les Dignoïses. La commune de Digne-les-Bains, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

En cas de subvention supérieure à 5 000 €, la commune formalise sa relation avec l'association dans le cadre d'une convention de partenariat.

La commission vie associative s'est réunie le mardi 15 décembre 2020 pour examiner les dossiers de demande de subvention des associations culturelles et a émis les propositions ci-après :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES 2021

n°	nom de l'association	objet de l'association	2021 SUBV PROPOSEES	
			subventions	subventions exceptionnelles
216	Rencontres cinématographiques de Digne	Festivals, projections hebdo	48 000 €	
217	Chorale la Claire Fontaine	Chant choral, concerts	500 €	
461	Etincelle Sieyenne	Groupe folklorique	600 €	
514	Ligue de l'Enseignement 04	P'tites Scènes & P'tites Rencontres	20 600 €	
641	Jeunesses musicales de France	Concerts scolaires	1 800 €	
1171	Orphéon lavande	Fanfare, concerts, spectacle 20 ans d'O-L	1 800 €	
1612	Sol'Aria	Chœur de femmes	150 €	
2011	École du Sous-Sol/Studio 57	Festival Cultures urbaines, concerts - Qualificationbreaking J.O.2024	20 000 €	
4737	Arts et musiques	Organisation concerts	8 000 €	
6673	Fréquence Mistral	Radio diffusion	450 €	
6913	Comité Départemental FNCTA-CD 04	Troupes amateurs	1 500 €	
8172	Potes of the Top	Organisation manifestations	13 000 €	7 000 €
9456	MARACA	Organisation et animation d'ateliers musique et contes	2 000 €	
sous total			118 400 €	7 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS			125 400 €	

Les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2021.

Conformément à la réglementation, il existe une convention triennale pour les associations suivantes : les Rencontres cinématographiques, la Ligue de l'enseignement, l'École du sous-sol.

Vous trouverez ci-joint le projet de deux conventions annuelles pour l'association Arts et Musiques en Provence et pour l'association Potes of the Top.

Ceci exposé, je vous demande d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer ces conventions.



Mme THIEBLEMONT.- Comme vous le savez tous, la culture est l'un des grands perdants de la crise sanitaire. Certaines associations n'ayant pu organiser leurs prestations en 2020, n'ont pas fait de demande de subvention, mais si besoin était, en cours d'année nous pourrions à leur demande attribuer une subvention exceptionnelle. Certaines autres associations n'ayant pas pu assurer non plus leurs prestations, ont gardé la même subvention, car leurs dépenses ont été néanmoins très impactées et elles n'ont pas eu les recettes habituelles. Je voudrais confirmer le soutien actif financier et moral de la ville de Digne aux associations culturelles et à la culture en général.

Je souhaite, en mon nom propre et au nom de la ville, que toutes les associations puissent dès que possible reprendre leurs activités, puissent innover et même amplifier leurs actions auprès des Dignois et des Dignois qui en ont tant besoin.

Réunie le 15 décembre 2020, la commission « vie associative » a examiné les dossiers de demande de subvention des associations culturelles et émis les propositions dont vous avez pu prendre connaissance dans la délibération.

En cas de subvention supérieure à 5 000 euros, la commune formalise sa relation avec l'association dans le cadre d'une convention de partenariat.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Chalvet et Mme Gally.

M. CHALVET.- J'entends tout cela, et Dieu sait si nous soutenons la culture et plus que jamais parce qu'elle est en grand danger. Justement, à ce propos, les déclarations d'intention sont bonnes et je suis tout à fait d'accord pour soutenir la culture, mais est-ce qu'on ne peut pas, vous qui êtes en place, essayer d'infléchir ou en tout cas interpeller le gouvernement, puisque vous le faites souvent, sur le fait que certaines activités culturelles peuvent être mises en place en respectant les gestes barrières et, malgré le contexte sanitaire, plutôt que de les supprimer purement et simplement, parce que c'est la mort programmée, il ne faut pas simplement dire « oui, on vous comprend », il faut essayer de dire à tous ces artistes qui sont au bord du suicide que l'on va essayer de les aider pour remettre en route la culture. Rien ne justifie qu'on tue la culture au nom d'une épidémie. Des épidémies, il y en aura d'autres et nous avons des moyens aujourd'hui de lutter contre ces problèmes sans condamner à mort nos artistes.

Voilà ce que je voulais simplement signifier.

Mme LE MAIRE.- Madame Gally.

Mme GALLY.- Vous avez commencé l'intervention sur les associations en parlant des critères d'attribution et justement je voulais y revenir et savoir, pour la transparence, comment étaient attribuées ces subventions.

Et puis il y a un différentiel très important entre le Chœur de femmes à 150 euros et les Rencontres cinématographiques ou le Top, j'aimerais avoir quelques éclaircissements.

Ce serait bien de revoir les critères mais de demander des engagements qui soient en conséquence du montant des subventions, et qu'il y ait davantage d'investissement dans l'accompagnement social ou dans l'écologie, des points importants de notre vie à tous.

Mme THIEBLEMONT.- Je répondrai en ce qui me concerne que nous avons répondu à la demande. C'est vrai que ce Chœur de femmes a un tout petit budget qui demande une petite subvention et que l'on donne la subvention. Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'il y

a des associations qui ne demandent même pas de subvention, mais il faut savoir aussi que presque toutes les associations bénéficient de notre soutien logistique et matériel : nous prêtons des tables, des chaises, des tentes, des choses comme ça. Cela fait aussi partie de l'aide accordée. Quand on fait appel à nous, pour aller chanter quelque part, nous sommes toujours là pour apporter le matériel dont ils ont besoin.

La demande est petite et la subvention est petite, comme pour les subventions d'anciens combattants.

C'est vrai qu'on a l'intention de retravailler vraiment, de reprendre tout cela en profondeur, mais jusqu'ici on n'a jamais eu idée de donner une subvention supérieure à celle qui nous est demandée. Cela viendra peut-être.

M. KUHN.- Ce qu'il faut peut-être préciser, Martine vient de le dire, mais quand on parle des critères, ce que nous aimerions faire, c'est uniformiser le travail qui est fait dans les différents dossiers déposés par les associations. Il y a un cadre, il y a un document, un formulaire que remplissent les associations, dans lequel elles nous disent ce qu'elles ont fait de l'argent l'année précédente et ce qu'elles prévoient de faire au cours de l'année pour laquelle elles demandent une subvention. On s'est rendu compte qu'il y avait des façons d'inscrire ces demandes un petit peu différentes. Je ne veux pas dire que certains services favorisent et d'autres non, ce n'est pas du tout cela, mais il faut qu'on uniformise les critères d'analyse de ces demandes et qu'on essaye de se projeter peut-être sur la façon de s'y prendre, avec des critères nouveaux pour que les associations s'inscrivent mieux dans les stratégies et la politique municipales.

Dans le domaine du sport, c'est très vrai, Damien pourrait en parler beaucoup que moi, il y a des associations sportives qui portent l'image de la ville, qui portent très loin leur activité, qui ont une renommée et qui participent à l'attractivité de notre ville. Dans le domaine social, on a des associations que peut-être on devra mieux accompagner, mieux encourager, avec qui on devra dialoguer. Je veux vraiment que cet examen des critères permette d'affirmer un vrai partenariat entre la ville et ces associations, que l'on arrive vraiment à travailler main dans la main. On le fait déjà, mais qu'on travaille encore plus main dans la main et que les associations soient de façon encore plus forte le prolongement de l'action municipale.

C'est vraiment cela que je voudrais travailler. C'est un message politique, ce n'est pas un message technique, de façon qu'on aille plus loin avec les associations. Ces associations sont magnifiques, il y a un travail des bénévoles qui est extraordinaire, franchement, c'est très étonnant ; j'ai connu beaucoup d'endroits, j'ai connu beaucoup d'associations, ici le travail qui est fait par les associations est vraiment extraordinaire, et je pense que nous avons un dialogue plus fourni à avoir avec elles.

Mme THIEBLEMONT.- J'aurais voulu répondre à M. Chalvet.

Pour ma part, j'ai déjà signé de nombreuses pétitions qui demandent que la culture soit mieux protégée, mieux préservée. Et puis, à titre tout à fait personnel et en tant qu'élue, quand la préfecture par exemple nous dit que si la danse est considérée comme discipline artistique, elle est autorisée pour des associations qui font des cours de danse, et que si elle est considérée comme discipline sportive, elle est interdite, j'ai décidé que la danse était toujours une discipline artistique. À mon niveau, je ne peux pas faire plus mais c'est déjà cela.

Mme LE MAIRE.- Très bien. Tu veux intervenir, Bernard ?

M. TEYSSIER.- Juste une précision, parce que cela m'a échappé, concernant la subvention au comité des fêtes. Si je vois bien, il y a eu 37 000 euros, mais cela ne correspond pas du tout à ce qu'on donnait auparavant ; le comité des fêtes avait une subvention nettement supérieure. Cela m'a échappé, c'est pourquoi je pose la question. J'espère que le comité des fêtes pourra faire le Corso cette année. Avec 37 000 euros, il ne pourra certainement pas y arriver, c'est pourquoi je pose la question.

Mme THIEBLEMONT.- Il aurait été bien que tu nous la poses avant. Je vais quand même répondre : 37 000 euros, c'est exactement ce qu'ils ont dépensé l'année dernière pour faire ce qu'ils ont appelé les journées d'information. C'est tout à fait en lien avec eux, nous en avons parlé, ils sont d'accord. En fait, sur les 100 000 euros qu'ils ont eus l'année dernière, tout ce qu'ils n'ont pas dépensé, ils l'ont gardé pour cette année. Tu penses bien qu'on ne va pas les priver du Corso, ce n'est pas possible.

M. TEYSSIER.- Je peux terminer quand même. Cela m'ennuie, je sais que le comité des fêtes habituellement a une subvention pour organiser le Corso, de l'ordre de 80 000 ou 90 000 euros.

Mme THIEBLEMONT.- 100 000 euros.

M. TEYSSIER.- Je me fais le défenseur du comité des fêtes. S'il veut organiser le Corso cette année, il va demander une subvention complémentaire alors.

Mme THIEBLEMONT.- Non, ils ont eu 100 000 euros l'année dernière, ils n'en ont dépensé que 37 000, malheureusement ils n'ont pas pu le faire, alors ils ont gardé la différence.

M. TEYSSIER.- D'accord, j'ai compris. Je m'excuse d'avoir posé la question.

M. KUHN.- On a fait une réunion avec eux, on a bien fait le point et ce qu'on leur donne là leur permet de faire le programme complet, y compris le Corso.

Mme LE MAIRE.- Nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 8, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>

□□□□

9. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A ASSEP ET L'UDAF

Monsieur Pierre-Bernard SANCHEZ rapporte :

Le versement d'une subvention par la commune doit répondre à un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les Dignois. La commune de Digne-les-Bains, par

l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

Cette année deux associations ont déposé leur demande de subvention au service éducation. Leurs dossiers ont été étudiés en commission vie associative et il vous est demandé d'approuver les propositions ci-dessous :

N°DE TIERS	NOM DE L'ORGANISME	ANNEE 2021
1586	ASSEP (Associations du sport scolaire des écoles publiques de Digne) <i>-Subvention de Fonctionnement</i>	1 500 €
3118	UDAF (Union départementale des associations familiales des Alpes-de-Haute-Provence) <i>-Action Lire et Faire lire</i>	800 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019 code fonctionnel 922-11, article 6574 et 922-551 article 60422.

Et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

◆◆◆

M. SANCHEZ.- Je précise que l'UDAF intervient dans le cadre du premier degré dans cinq écoles de la ville de Digne pour des actions « lire et faire lire », lecture de contes, de petites histoires à des groupes d'enfants de la maternelle et du CP, groupes composés à peu près de cinq enfants.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ? Pierre Catillon.

M. CATILLON.- Merci. C'est une information que j'ai dû laisser passer pendant la commission « vie associative ». Quand on parle de l'action « lire et faire lire », vous nous dites cinq écoles, pourquoi seulement cinq écoles, pourquoi pas toutes les écoles et quelles sont ces cinq écoles ?

M. SANCHEZ.- Je vais laisser la parole à Franck Geiger pour vous signifier quelles sont les cinq écoles qui sont prises en charge par l'action « lire et faire lire ».

M. GEIGER.- Il n'y a que cinq écoles parce qu'ils sont limités en nombre de bénévoles et ils interviennent en fonction du nombre de bénévoles dont ils disposent.

Concernant les écoles dans lesquelles nous avons le dispositif « lire et faire lire », il s'agit actuellement du Moulin, de la Sèbe, des Sièyes, de Joseph Reinach et des Arches.

M. CATILLON.- Une petite parenthèse, l'école des Sièyes s'appelle l'école Georges Combe. Je suis désolé, j'y attache beaucoup d'importance. Merci beaucoup.

Mme LE MAIRE.- D'autres interventions ? [*Pas d'autre intervention*]

LA DELIBERATION N° 9, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

10. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2021 DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE ET DE LA PREVENTION

Monsieur Pierre-Bernard SANCHEZ rapporte :

La ville de Digne-les-Bains soutient les partenaires œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de la prévention et dont les actions rentrent dans le cadre d'un dispositif national d'intérêt public visant un public « jeunes » et/ou sont portées par une association d'étudiants et/ou s'intègrent dans un des trois programmes mis en œuvre par le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la ville de Digne-les-Bains.

Au titre de la programmation 2021, les actions répondent au programme « Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes » et « Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance » mis en œuvre par le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la ville de Digne-les-Bains.

Elles ont été présentées en commission « vie associative ».

La contribution de la ville de Digne-les-Bains s'élève à 6 250 €.

Porteur	Intitulé du projet	Subvention 2021
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Alpes-de-Haute-Provence (CIDFF)	Dispositif départemental d'accueil des victimes de violences conjugales	1 500 €
	Information et sensibilisation auprès des apprentis du CFA René Villeneuve sur la prévention des violences dans les relations amoureuses	1 000 €

Ligue de l'enseignement	Chantier École 04	2 000 €
	Petit chantier artistique	500 €
Association de médiation et d'aide aux victimes (AMAV)	Permanences d'aide aux victimes d'actes de délinquance à Digne-les-Bains	1 250 €

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les subventions ;
- de dire que les crédits seront imputés sur les crédits disponibles au budget imputation 6574 code fonctionnel 522 ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.



Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ? [*Pas d'intervention*]

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 10, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE



11. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Monsieur Damien MOULARD rapporte :

La ville de Digne-les-Bains affirme une politique sportive active en soutenant les associations dignoises au travers de mise à disposition d'équipements, d'éducateurs sportifs, de subventions. L'attribution de cette aide financière encourage et valorise l'intervention ô combien importante de ces acteurs. Leurs projets, leurs actions, leurs événements œuvrent dans l'intérêt public local. La ville, très attachée à cette dynamique associative bénéfique pour tous les dignois, les accompagne dans leur engagement.

Les subventions se décomposent en « vie club » (en fonction du nombre d'adhérents et des déplacements en compétition avec une pondération entre les sports individuels et les sports collectifs) et en « actions » sur des

thématiques proposées par la ville (création ou structuration d'une école de sport spécifique à l'activité, formation de l'encadrement sportif ou administratif des dirigeants et des arbitres ou juges, action en faveur des publics atteints d'un handicap, de la pratique féminine, de la santé...) et correspondant à ce que l'association souhaite impulser.

Les associations peuvent également bénéficier d'une subvention pour un événement ou une manifestation se déroulant à Digne-les-Bains et pouvant participer à son image durable.

Les dossiers de demande de subvention aux associations sportives ont été présentés en commission « vie associative ».

Il vous est proposé d'approuver les subventions telles que définies dans les tableaux ci-joints :

N° TIERS	ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2021
218	CLUB CYCLOTOURISTE DIGNOIS (vie club, formations, randonnées)	1 600 €
2477	CLUB DIGNOIS DE PLONGEE (vie club, Beach festival, formations)	2 300 €
126	ASS. FOOT LOISIR DIGNOIS (vie club)	1 000 €
201	LA BOULE DIGNOISE (vie club)	1 500 €
203	LA BOULE SIEYENNE (vie club)	1 150 €
213	TENNIS DE TABLE DIGNOIS (vie club)	1 500 €
5003	BADMINTON CLUB DIGNOIS (vie club, Bad Digne Town)	1 500 €
645	JUDO CLUB DIGNOIS (vie club, stages sportifs)	4 950 €
649	KARATE CLUB DIGNOIS (vie club)	2 400 €
1842	FULL CONTACT DIGNOIS (vie club, pratique féminine, formations)	2 600 €
875	BOXING CLUB DIGNOIS (vie club)	1 500 €
9136	DIGNE-LES-BAINS ESCRIME (vie club, Rencontre régionale)	2 400 €
1041	CLUB DES ARCHERS DES TROIS VALLEES (vie club, Beach festival, Concours en salle)	2 600 €
2039	SOCIETE DE TIR DES TROIS VALLEES (vie club)	2 500 €
2311	CLUB ALPIN FRANÇAIS (vie club)	2 000 €

4244	ADRI RANDO 04 (vie club)	250 €
3390	BLEON'AILES (vie club, Compétition Sport, lâcher de papillotes)	2 200 €
601	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE (vie club)	1 900 €
4156	LES FUNKIES (vie club, formations)	2 300 €
308	ENERGIE CLUB DIGNOIS (vie club)	2 500 €
2476	DIGNE SENIORS PLUS (vie club)	400 €
692	SOCIETE DE CHASSE L'ALPINE (vie club)	1 000 €
2877	SOCIETE DE CHASSE DES DOUBES (vie club)	200 €
1022	SOCIETE DE CHASSE DE GAUBERT (vie club)	200 €
1172	AAPPMA LA BLEONE (vie club)	3 450 €
5141	ASS. SP. COLLEGE GASSENDI (vie club)	250 €
2571	ASS. SP. LYCEE PIERRE GILLES DE GENNES (vie club)	500 €
1702	ASS. SP. LYCEE POLYVANT ALEXANDRA DAVID NEEL (vie club)	300 €
1705	ASS. SP. SACRE CŒUR (vie club)	300 €
651	PREVENTION ROUTIERE 04 (vie club)	950 €
4432	CENTRE MEDICO SPORTIF (vie club)	3 000 €
3392	ASSOCIATION FUTSAL DIGNOIS (National)	1 500 €
2011	ECOLE DU SOUS SOL (Qualification Breaking JO)	4 120 €
3263	COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS 04 (Masters 04)	750 €
8339	ASSOCIATION CŒUR LAVANDE (Autis'cimes Trail)	1 000 €

Les crédits seront prévus au code fonctionnel 415 article 6574.

C'est pourquoi je vous propose :

- de dire que les crédits seront imputés sur les crédits code fonctionnel 415 article 6574 ;

- d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.



M. MOULARD.- Merci, Madame le Maire.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le sport amateur dignois est depuis des mois presque à l'arrêt. Seuls subsistent encore quelques entraînements de jeunes à l'extérieur pour les enfants. On parle souvent de la glorieuse incertitude du sport, mais la situation de nos clubs dignois est vraiment préoccupante : des licenciés en baisse, des problèmes de finances et des bénévoles quelquefois découragés.

Avec la crise du coronavirus, le sport amateur traverse une de ses crises les plus dramatiques. Certains y voient même des répercussions catastrophiques. La baisse des inscriptions dans nos clubs dignois est évaluée entre 20 et 30 %, menaçant la survie de certains clubs.

Avec le deuxième confinement, voire éventuellement un troisième, le couvre-feu, l'arrêt des activités en intérieur, ceux qui réfléchissaient avant de prendre ou reprendre une licence ont été stoppés une nouvelle fois. Souvent, les clubs amateurs vivent des recettes des manifestations, mais aussi des petits sponsors locaux comme les petits commerces, les bars et les restaurants qui sont incapables de savoir aujourd'hui s'ils vont pouvoir faire face à la crise. Perdre les quelques partenaires locaux qui aident les clubs amateurs peut être un vrai drame dans notre ville qui compte sur les compétitions pour animer la vie sociale. Il faut savoir que Digne compte près de 10 000 licenciés sportifs et nous ne pouvons que nous en réjouir.

C'est pourquoi la ville a pris la décision d'aider, de soutenir et d'épauler nos clubs sportifs qui sont une richesse incroyable pour Digne-les-Bains. On ne va pas lâcher les clubs, le sport a besoin de reprendre pour le besoin de tous, et nous serons là pour les aider à repartir à fond dès que la situation sanitaire le permettra.

Les clubs ont besoin de nous et la ville a besoin d'eux, voilà bien un partenariat gagnant-gagnant. Pour une fois, il me semblerait qu'en votant de concert ces subventions sportives, les élus afficheraient un soutien fort à tous ces clubs, à tous leurs pratiquants sans oublier tous les bénévoles qui ne comptent plus leur investissement.

C'est ce que nous avons fait lors de la commission de la vie associative réunie le 15 décembre 2020 qui a réfléchi, abondé, amendé et validé à l'unanimité le tableau des subventions dont vous avez pris connaissance.

Sachez une chose, l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme des 23 000 euros ; par souci de transparence, la ville a souhaité élargir ce dispositif à tous les clubs dont le montant des subventions excède 5 000 euros.

Par ailleurs, je voudrais lier les deux libérations suivantes, car pour nous il n'y a pas de petits ou de grands clubs, il n'y a que des associations sportives, avec certes des moyens et des ambitions différentes, mais toutes, de la plus récente à la plus titrée, œuvrent sans compter pour l'intérêt des Dignois et des Dignois.

Il vous est proposé de dire que les crédits seront imputés sur les crédits code fonctionnel 415 article 6574 ; d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

Mme LE MAIRE.- Merci, Damien.

Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame Gally.

Mme GALLY.- Tout d'abord, souligner le caractère social évidemment des associations, qu'elles soient culturelles ou dans le domaine du sport, et dire que dans cette période de crise de Covid d'autant plus, elles nous manquent et on en a besoin, on se languit de pouvoir retrouver nos associations et de pouvoir en profiter.

Là, je regrette qu'on soit amené à voter sur un bloc, parce que je vais voter contre du fait qu'il y a la société de chasse et, de par ma position politique, je ne peux pas soutenir des subventions aux chasseurs ; et puis le golf parce qu'on l'a déjà évoqué et qu'on a évoqué le sujet du golf et de l'écologie.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? [*Pas d'autre intervention*]

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 11, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A LA MAJORITE
2 VOIX CONTRE (Mme GALLY - M. BREST)



12. CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DES CLUBS SPORTIFS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur Damien MOULARD rapporte :

La ville de Digne-les-Bains affirme une politique sportive active en soutenant les associations dignoises au travers de mise à disposition d'équipements, d'éducateurs sportifs, de subventions. L'attribution de cette aide financière encourage et valorise l'intervention ô combien importante de ces acteurs. Leurs projets, leurs actions, leurs événements œuvrent dans l'intérêt public local. La ville, très attachée à cette dynamique associative bénéfique pour tous les Dignois, les accompagne dans leur engagement.

Conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques aux associations, la ville de Digne-les-Bains formalise les relations et les échanges fixant les droits et obligations de chacun au travers d'une convention de partenariat.

L'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros. La ville élargit cette disposition à toutes les associations sportives qui perçoivent une subvention d'un montant annuel supérieur à 5 000 euros.

Les dossiers de demande de subvention aux associations sportives ont été présentés en commission « vie associative ».

Il vous est proposé d'approuver les subventions telles que définis dans le tableau ci-joint :

N° TIERS	ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2021
123	ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT (vie club, école spécifique)	7 600 €
1165	DIGNE-LES-BAINS TRIATHLON (vie club, école spécifique, pratique féminine, Triathlon des Ferréols)	6 000 €
14	ATHLETIQUE CLUB DIGNE-LES-BAINS (vie club, stages sportifs)	9 500 €
3157	VTT RANDO 04 (vie club, école spécifique, santé)	5 600 €
219	CLUB DE NATATION DIGNOIS (vie club)	15 800 €
2399	DIGNE-LES-BAINS BASKET CLUB (vie club, Tournoi des Lavandes, Camp d'été)	22 600 €
2	CAD FOOTBALL (vie club, Beach festival, pratique féminine)	31 600 €
212	DIGNE-LES-BAINS HANDBALL (vie club)	7 200 €
581	RUGBY CLUB DIGNOIS (vie club, école spécifique, santé)	28 000 €
3156	GOLF CLUB DIGNE-LES-BAINS (vie club, coupe de la ville)	5 350 €
1588	TENNIS CLUB DIGNOIS (vie club, handicap, Beach festival, tournois)	8 100 €
1009	SKI MONTAGNE DIGNOIS (vie club, formations)	5 000 €
121	ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE DIGNOISE (vie club, Beach festival)	4 000 €

N° TIERS	ASSOCIATIONS	Valorisation mise à disposition encadrement
121	ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE DIGNOISE	110 497 €
1588	TENNIS CLUB DIGNOIS	1 998 €
14	ATHLETIQUE CLUB DIGNE-LES-BAINS	515 €

Les crédits seront prévus au code fonctionnel 415 article 6574.

C'est pourquoi je vous propose :

- de dire que les crédits seront imputés sur les crédits code fonctionnel 415 article 6574 ;
- d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

◆◆◆

M. MOULARD.- J'ai voulu lier la seconde délibération à la première. Je vais donc vite conclure. Pour la seconde, nous ajouterons le fait d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Mme LE MAIRE.- C'est parfait, sachant que Bernard Teyssier ne prend pas part au vote pour ce point 12 du fait qu'il est président du RCD.

Y a-t-il des remarques sur la délibération 12 ? *[Pas d'intervention]*

LA DELIBERATION N° 12, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A LA MAJORITE
2 VOIX CONTRE (Mme GALLY - M. BREST)
M. TEYSSIER NE PREND PAS PART AU VOTE

□□□□

13. SUBVENTIONS 2021 AUX STRUCTURES A CARACTERE SOCIAL

Madame Laurence ISNARD-AUBERT rapporte :

Le versement d'une subvention par la commune doit répondre à un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action de la structure doit avoir un caractère bénéfique pour les Dignois.

La commune de Digne-les-Bains, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les structures locales en les aidant dans la réalisation de leur projet et en soutenant leurs actions. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux structures locales.

L'attribution de subvention peut être de deux natures :

- subventions de fonctionnement pour le financement de l'activité générale de la structure ;
- subventions exceptionnelles liées à la réalisation d'actions ponctuelles annuelles.

En cas de subvention supérieure à 5 000 €, la commune formalise sa relation avec la structure dans le cadre d'une convention de partenariat.

La commission « vie associative » s'est réunie le 15 décembre 2020 pour débattre de l'attribution des subventions aux structures à caractère social.

La commission a émis les propositions suivantes :

NOM DE LA STRUCTURE	Subventions 2021
CARITATIF	
Association Saint-Benoît Labre	5 000 €
Banque alimentaire des Alpes du Sud	600 €
Croix Rouge Française	1 250 €
Restaurants et Relais du Cœur	2 500 €
Secours catholique / Caritas France - Délégation des Alpes	2 000 €
Secours populaire français	4 000 €
Secours populaire français / Pause-Café	2 500 €
HANDICAP	
Association départementale Cœur Lavande	600 €
Association des Paralysés de France (APF)	500 €
Bibliothèque Sonore des AHP - Association des donneurs de voix	100 €
Chemin d'Espoir	1 250 €
GEM La Colombe Dignoise	800 €

Handi Cap Evasion 04	150 €
Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)	600 €
SANTE	
Association départementale de la protection civile (ADPC 04)	2 500 €
Association pour le don de sang bénévole (ADSB)	450 €
Handident PACA	500 €
L'Instant pour soi des hospitaliers du 04 (IPSH)	1 000 €
Ligue contre le cancer	2 000 €
COHESION SOCIALE	
A Fleur de Pierre	1 000 €
ALMA contre la maltraitance	200 €
Association départementale des artisans retraités (ADDAR 04)	500 €
Association des conjoints survivants et parents d'orphelins	200 €
Association Familiale des Augiers (AFA)	1 100 €
Les Fils d'Ariane	200 €
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	4 500 €
Jusqu'A La Mort Accompagner La Vie (JALMALV 04)	850 €
L'Atelier Partagé	1 000 €
Les Gavots	13 500 €
Office national des anciens combattants et victimes de guerre	200 €
Second Cycle	500 €
UDAF 04 - 1heure/1 enfant	500 €
SOLIDARITE INTERNATIONALE	
Artisans du Monde	500 €
France Palestine Solidarité 04	200 €
Solidarités Afrique Alpes du Sud	500 €
TOTAL	53 750 €

Les crédits sont inscrits au budget primitif, code fonctionnel 5-20 article 6574.

Ceci étant exposé, je vous demande :

- d'approuver ces propositions ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à établir et à signer la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement avec l'association « Les Gavots ».



Mme ISNARD-AUBERT.- Contrairement aux clubs sportifs, les associations à caractère social ont été beaucoup sollicitées et le sont encore beaucoup évidemment, puisque les besoins d'accompagnement de la population sont de plus en plus croissants.

Je pense qu'on peut leur rendre hommage, parce qu'elles ont été présentes tout au long de la crise sanitaire et le sont encore.

La mairie accompagne une quarantaine d'associations à hauteur de leurs demandes, sauf cas exceptionnel, on y reviendra si vous le souhaitez. Elle les accompagne sous forme de subventions, mais aussi de mise à disposition de locaux, c'est le cas du pôle social, c'est la raison pour laquelle la rénovation du pôle social nous tient à cœur.

La commission « vie associative » s'est tenue le 15 décembre et a débattu des subventions. Vous en avez la liste. Globalement, nous avons attribué les subventions demandées, sauf à l'association Saint-Benoît Labre, nous avons augmenté la subvention de 1 000 euros parce qu'elle fait un travail très appréciable, surtout dans ce contexte.

Nous accompagnons aussi trois nouvelles associations : une contre la maltraitance des personnes en situation de fragilité ; une qui accompagne des personnes handicapées pour faire des randonnées ; et puis la dernière, une association qui s'est ouverte au centre hospitalier, à destination des personnels du centre hospitalier pour leur apporter un coin détente. Voilà les trois nouvelles associations que nous subventionnons cette année.

Il vous est proposé d'approuver ces propositions ; d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions ; d'autoriser madame le maire ou son représentant à établir et à signer la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement avec l'association « Les Gavots ».

Mme LE MAIRE.- Merci, Laurence.

Y a-t-il des interventions ? [*Pas d'intervention*]

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 13, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
M. DUMOND ET M. CATILLON NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

□□□□

14. PROGRAMME NATIONAL ACTION CŒUR DE VILLE - ILOT MULTISITES PIED-DE-VILLE/CURATERIE : APPROBATION DE DEPOT DU DOSSIER D'ELIGIBILITE RHI/THIRORI - DEMANDE DE FINANCEMENT DES ETUDES

Mme LE MAIRE.- La délibération 14 concerne le programme national Action Cœur de ville, îlot multisites Pied-de-Ville/Curaterie. Nous devons approuver le dépôt du dossier d'éligibilité RHI/THIRORI, cela va vous être expliqué, et les demandes de financement des études. Comme vous le savez, la ville de Digne-les-Bains a candidaté en 2017 à l'appel à projets « Cœur de ville », sachant - je le répète - que cet appel à projets correspond à notre strate de population, afin de redynamiser le centre-ville. Je réprecise que le dispositif « Petites villes de demain » est dédié à des communes de taille inférieure ; notamment dans l'agglomération, Seyne-les-Alpes et Les Mées ont été retenues dans cet autre appel à projets.

L'un des axes de l'opération Cœur de ville est la réhabilitation de l'habitat et les aménagements des infrastructures municipales. Ce qui va vous être présenté ici est un projet structurant pour le centre ancien. La ville a repéré dans le secteur Pied-de-Ville un îlot dégradé avec de nombreux désordres structurels. Nous avons donc décidé d'être offensifs afin d'aboutir, d'une part, à une réhabilitation du parc immobilier à Pied-de-Ville, îlot du Four, Curaterie, rampe du Rochas et place du Placet, dans un travail que nous faisons aussi avec la direction des territoires et l'établissement public foncier ; et d'autre part, la restauration de l'axe médiéval sud, c'est-à-dire pour la ville les travaux d'aménagement des fameux jardins en restanque qui vont de la place Pied-de-Ville à la cathédrale Saint-Jérôme. Vous avez vu que cela figure dans le plan de relance.

Une présentation va vous être faite par le bureau d'étude Le Creuset Méditerranée et l'atelier Skala, parce que nous avons pensé important de vous présenter ce projet structurant pour notre ville de Digne-les-Bains.

Je vous laisse la parole.

Mme FIEUX.- Merci.

Anne Fieux du Creuset et Fabien Vaissière de l'atelier Skala.

L'opération que nous allons vous présenter aujourd'hui concerne un îlot : au départ, on a étudié 23 parcelles, qui correspondent à peu près à 23 immeubles, pour voir l'état du bâti, l'objectif étant de monter et de vous présenter aujourd'hui une opération de résorption d'habitat insalubre qui en fait est une opération d'aménagement financée par l'État, par l'ANAH, pour permettre aux collectivités d'intervenir non plus au logement ou à

l'immeuble, mais vraiment à l'îlot, dans des secteurs qui sont dégradés, soit en péril ou insalubres, qui peuvent être occupés ou qui peuvent être vacants, et qui sont surtout en majorité des propriétés privées que les propriétaires n'entretiennent pas ou n'ont pas les moyens d'entretenir. Nous avons visité un certain nombre d'immeubles.

[Présentation d'un PowerPoint]

Le périmètre en rouge à l'écran est le périmètre opérationnel que l'on vous propose.

Ces opérations permettent d'être financées à 70 % sur les études, le relogement des ménages occupants qu'il faut reloger si besoin et tout ce qui est acquisition et travaux de structure avec l'ingénierie correspondante. C'est 70 % sur le TTC. Ce sont des subventions assez importantes.

Le périmètre opérationnel porte sur 14 immeubles. Il s'agit d'une opération coercitive, c'est-à-dire qu'il est un peu imposé aux propriétaires de vendre pour que la collectivité puisse réaliser les travaux, avec pour objectif de requalifier l'ensemble du secteur, depuis la rue Pied-de-Ville jusqu'à la cathédrale. On verra tout à l'heure qu'aujourd'hui on est sur les études et la demande d'éligibilité au dispositif par l'ANAH, la commission se tenant dans une dizaine de jours ; pour la partie opérationnelle, ensuite, il y aura une deuxième phase et, on le verra tout à l'heure, il y aura un phasage possible de l'ensemble de l'opération.

M. VAISSIERE.- Pour rentrer dans le vif de l'étude, on a commencé par un diagnostic architectural à la parcelle. On a mis un exemple, pour dire qu'on est passé dans chacune des parcelles quand cela a été possible ; pour les autres, on a fait des diagnostics extérieurs. L'entrée première est l'habitat indigne, mais c'est évidemment un projet architectural et urbain d'ampleur, vous avez vu la taille des îlots, c'est un projet global.

Les premiers résultats des diagnostics : on a des couleurs en dégradé qui vont du bon état au très mauvais état. On peut voir qu'on a une parcelle d'îlot qui est en état très dégradé à côté de la parcelle 402 ; on a des désordres structurels qui étaient déjà identifiés, qui sont très importants et qui touchent un ensemble de parcelles. Ce sont des parcelles en cœur d'îlot qui sont mitoyennes à des ensembles importants, avec des séries de caves sous les bâtiments. On a vraiment des liaisons importantes et des impacts, des dégradations très fortes.

Ensuite, on rentre dans le diagnostic urbain. Pour être très bref, on a des ambiances de quartier très intéressantes ; on a des espaces ouverts comme la place Pied-de-Ville qui sont vraiment de qualité ; on a un rythme urbain qui est très intéressant, avec une topographie qui amène à un rythme vraiment sympathique, des ensoleillements de certaines parcelles qui sont très bons, d'autres très mauvais, c'est le désagrément de la topographie. On a aujourd'hui des structures de façades, des rythmes urbains qui sont intéressants et vraiment qualitatifs, qui sont un vrai patrimoine qu'il faut valoriser à travers ce projet.

On voit qu'on a aussi des problématiques urbaines connues, je pense que tout le monde ici les connaît. On a des impasses qui ne sont pas utilisées, des fonds d'impasses qui sont durs à utiliser, qui sont en très mauvais état. On a des systèmes d'escaliers, notamment des systèmes de passages piéton qui ne sont pas forcément coordonnés. On a une coupure assez forte au pied de la cathédrale entre le parvis et la rue Juiverie et entre la cathédrale

et les îlots que l'on vous a montrés. L'idée, par le biais de l'entrée habitat, est d'arriver à solutionner des problématiques urbaines globales.

C'est synthétisé sur le schéma ; c'est ce que l'on vient de dire, l'idée est qu'on retrace l'ensemble urbain, depuis la cathédrale jusqu'à l'îlot, aussi par un traitement paysager des jardins, notamment parce qu'on a des terrasses de jardins qui sont très intéressantes, qui ont commencé à être travaillées par la mairie d'ailleurs, mais qu'il faut continuer à aménager pour avoir des espaces extérieurs sympathiques.

On a plusieurs entrées : on a l'entrée espaces publics, on a l'entrée habitat avec des parties démolies (on voit en quadrillé la proposition de démolition). On a des désordres structurels qu'il est quasiment impossible de traiter sans des curetages. On rentre à la pince à épiler dans les îlots, cela permet d'apporter du soleil évidemment en centre d'îlot et cela permet de dédensifier un peu ces tissus qui sont aujourd'hui très denses.

On prévoit la démolition d'une parcelle isolée qui permettra de relier visuellement la cathédrale à l'ensemble de l'îlot et de relier tout le côté Juiverie à l'ensemble de la rue du Four. On a une proposition aussi de traiter les petites ruelles de cœur d'îlot, notamment la rue du Four. Bien sûr des traitements d'espaces publics avec des traitements au sol, des traitements des façades, mais aussi une fermeture nocturne de ces ruelles pour qu'elles soient réservées aux riverains dans les périodes nocturnes. Ce sont des passages qu'il faut conserver, qui sont historiques et vraiment intéressants, mais une fermeture nocturne pour éviter les problématiques urbaines qu'on rencontre aujourd'hui.

Après l'entrée plus générale urbaine, l'entrée bâtiments, l'entrée architecturale : les bâtiments sont plutôt traversants ; il y a quelque chose de très intéressant, même si ce sont des parcelles un peu étroites et en lanières, médiévaux, on a quand même des bâtiments traversants avec des aérations naturelles. Comme tout à l'heure, on voit à l'écran les propositions de démolition en quadrillé. Cela rend des logements, qui ne le sont pas, traversants.

On a un traitement des espaces verts. Comme on l'a vu au début, on a deux ensembles, deux îlots : on a l'îlot plutôt central où la grande intervention est le curetage en cœur d'îlot, et l'autre îlot où l'on a du vert dans un endroit qui aujourd'hui est bâti, ce sont les fours municipaux. L'idée est de supprimer les étages des fours municipaux. Au-dessus des fours, on a des logements en très mauvais état, très dégradés, l'idée est de les supprimer pour faire un système de place qui vient aussi apporter de la lumière et de l'aération dans ce cœur d'îlot et qui permet de mettre aussi à vue le rempart, puisque derrière ces logements on a un bout du rempart ancien médiéval.

Voilà le principe d'intervention. La réhabilitation lourde, c'est du développement durable, parce qu'on ne vient pas créer, consommer de l'espace, artificialiser des terres, mais on s'occupe des bâtiments existants ; c'est une démarche qui est entièrement durable, très louable. Je rappelle les principes : apporter de la lumière en dégagant, en dédensifiant et en rénovant évidemment l'intérieur des logements.

Vous avez à l'écran un petit détail sur ce que j'évoquais rapidement : l'îlot du Four en coupe, avec un ensemble de bâtiments qui sont construits à cet endroit-là, que l'on vient démolir en partie supérieure pour recréer des espaces de placettes en séquence, on supprime les étages simplement. C'est une intervention lourde. Cela permet d'élargir, parce qu'il y a un cœur d'îlot déjà ouvert aujourd'hui, mais pas énormément ouvert ; on vient plus ouvrir et apporter plus d'air et de lumière.

Le principe de l'îlot numéro 2, celui qui est plus central, on le voit aussi par le biais de deux coupes : sur les coupes de l'existant, on voit la densité de bâtiments, les superpositions, les imbrications qui sont vraiment fortes, et on voit le curetage qui est fait. En curetant, on retrouve aussi l'historique, parce que sur le cadastre napoléonien, on voit que ce passage existait, on vient le recréer, supprimer ces parties qui ont été bricolées au fur et à mesure des années, on améliore l'aspect structurel de l'ensemble et on ramène la lumière en cœur d'îlot.

Vous voyez le plan du rez-de-chaussée. Le principe est de lier des parcelles qui sont très étroites et très profondes ; en les liant entre elles, on arrive à avoir des plateaux qui sont utilisables, que ce soit pour des locaux d'artisanat, de commerce en rez-de-chaussée, certains l'ont déjà fait d'ailleurs, mais dans les étages on a le même principe d'aménagement pour les logements quand les planchers le permettent, on relie des ensembles de plateaux, des séquences de parcelles médiévales pour créer des plateaux de logements plus vastes, plus spacieux et aux conditions de qualité d'habitabilité modernes.

Il y a 23 logements en tout dans le projet et 5 commerces.

Mme FIEUX.- Voilà le projet. Dans le phasage possible, on a une intervention qui est potentiellement anticipée dans l'immeuble qui est le plus proche de la cathédrale, pour être en phase avec le programme des aménagements et de la reprise des murs rue du Figuier et rue Juiverie. On peut démarrer plus rapidement.

Ensuite, on peut diviser le reste en trois sous-ensembles :

Tout d'abord, le secteur qu'on a appelé « cœur d'îlot » à proximité du lavoir et autour de la parcelle centrale et de l'immeuble central qui ne tient pas très bien. Dans cet îlot, la particularité est vraiment l'imbrication des immeubles. Sur le cadastre, on a des parcelles avec des limites bien déterminées, mais en fait la cave de l'un passe sous le logement de l'autre, le logement de l'autre passe au-dessus du logement du troisième et il y a un accès de caves qui dessert trois parcelles et trois immeubles. C'est vraiment plus qu'imbriqué dans ce secteur-là. Si l'on intervient sur un immeuble, on est un peu obligé d'intervenir sur les cinq qui sont mitoyens et qui, de fait, sont fragilisés par l'état des immeubles mitoyens ; quand il y en a un qui est dégradé, les autres en supportent les conséquences. On a des effondrements de plancher en centre. C'est en partie étayé. La particularité au sein de cet îlot, c'est qu'il est encore très occupé. On a quelques logements vacants, mais pas tant que cela. C'est le premier, avec un arrêté de péril qui est déjà pris.

Le deuxième est l'îlot du Four, que Fabien vient de présenter, avec une aération en supprimant une partie des étages supérieurs pour éclairer tous ceux situés le long de la rue Pied-de-Ville, qui pourront devenir des logements traversants et avoir beaucoup plus de lumière.

Le troisième est un immeuble qui constitue aussi la porte de la rue du Four, où des travaux plus conséquents ont été faits, mais il y a encore des problèmes de plancher et d'organisation, d'optimisation des logements.

Il y a un dernier immeuble dont on n'a pas parlé, une maison située au nord, sur la rampe du Rochas, qui est en très mauvais état. Le propriétaire en a conscience, mais il y a un problème foncier de succession compliquée qui fait qu'il n'a pas pu faire de travaux. On l'a intégré, on verra par la suite si le propriétaire le fait ou pas, mais je pense qu'il va vendre vu l'état du bâtiment. Celui-là peut être tout seul.

Aujourd'hui, la délibération porte sur une demande d'éligibilité au dispositif, c'est-à-dire présenter le projet global à l'ANAH pour qu'elle dise si c'est éligible ou pas. En règle générale, quand on le présente, on a des retours positifs, on est donc assez optimiste, avec une demande de financement des études complémentaires qui sont essentiellement des études sur la structure, des relevés, parce que c'est assez complexe. L'ensemble des études sont estimées aujourd'hui à 183 000 euros hors taxes, financées à 70 % sur le TTC, soit une subvention de 153 720 euros.

Cette commission se tient le 9 février, habituellement il y a un retour sous un mois au maximum, cela permet de lancer les études d'ici à la fin de l'année et de déposer un deuxième dossier pour la demande de financement sur le relogement des ménages et les travaux acquisition et travaux de structure fin 2021 ou début 2022. Cela dépend des études. Ensuite, on peut lancer l'étude sur le premier îlot dont on a parlé ; on pouvait les faire tous en parallèle, mais ce n'est pas toujours facile. On estime pouvoir livrer les premiers logements au premier semestre 2024.

Mme LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Y a-t-il une ou deux questions à poser au bureau d'étude ? Monsieur Chalvet.

M. CHALVET.- Sans accaparer la parole, parce que visiblement c'est un sujet qui passionne tout le monde, *a priori* concernant le bureau d'étude, ce que vous nous présentez est très enthousiasmant et je voudrais dire qu'on est évidemment partant à « Terre digne » pour la réhabilitation du centre-ville qui est une nécessité impérieuse. Nécessité absolue, d'autant que le dossier de la Curaterie était « chaud bouillant » à bien des égards sur le plan sanitaire, notamment il ne faudrait pas que Digne reproduise le scénario qui s'est passé à Marseille rue d'Aubagne.

Mais, indépendamment de cela, du caractère sécuritaire et sanitaire, c'est vrai que pour l'attractivité dans le cadre d'un développement durable et intelligent, la réhabilitation du centre ancien en valorisant aussi le patrimoine architectural est une nécessité.

Juste pour dire que l'on n'est pas dans la critique négative, loin s'en faut.

En revanche, vous avez parlé de financement et je voudrais poser des questions à propos de l'avancement des financements, parce que malheureusement Digne-les-Bains par rapport à ses deux villes voisines que sont Manosque et Sisteron, a pris du retard déjà notamment du fait des dossiers FISAC qui n'avaient pas été montés.

La deuxième chose, c'est que lors de l'attribution du programme national Action Cœur de ville, nous nous étions félicités que Digne participe à ce volet, mais nous avons été déçus par le fait que les Manosquins notamment avaient une promesse de dons de 30 millions d'euros à partir de projets très clairs, déjà bien étayés par la réhabilitation du centre ancien, alors que nous n'avions obtenu que 800 000 euros. Je voudrais savoir où nous en sommes, parce qu'on vous a un petit peu chatouillés là-dessus, mais je crois que la stimulation est nécessaire pour le bienfait de la ville. Je voudrais savoir où l'on en est sur le plan du financement. Merci.

Mme LE MAIRE.- Je réponds à M. Chalvet, et je le fais droit dans mes bottes. D'abord concernant le FISAC, les aides ne sont pas cumulables avec le droit commun et de toute façon cela veut dire qu'il faut que les commerces participent, cela veut dire qu'il faut qu'ils fassent l'avance ; cela veut dire que ce n'est pas intéressant du tout.

Ensuite sur l'Action Cœur de ville, on est dans des sommes qui sont identiques, une fois qu'on les a toutes additionnées, à celles du projet manosquin, puisque Sisteron est dans « Petites villes de demain », ce n'est pas comparable. On est très clair avec cela et on l'affirme très fort. C'est un des projets structurants d'Action Cœur de ville, mais il n'y a pas que cela.

Oui, Pierre. Et ensuite M. Reynaud.

M. CATILLON.- Merci. Ce sera plus une question politique que pour le bureau d'étude. Merci pour la présentation, mais ce sera une question plus politique.

Mme LE MAIRE.- Si vous n'avez pas de questions pour le bureau d'étude, je les libère. Avez-vous des questions au bureau d'étude sur le projet ?

M. CATILLON.- Je reprendrai après la parole si vous voulez.

Mme LE MAIRE.- Je veux bien. Monsieur Reynaud ?

M. REYNAUD.- Merci.

Oui, cette étude est très intéressante. Le seul problème, c'est que de là où je suis placé, je n'ai pas vu grand-chose. Est-ce que le bureau d'étude pourrait nous fournir un exemplaire en PDF ou en imprimé ? Ce serait très valorisant pour tout le monde.

Mme LE MAIRE.- On vous enverra le PowerPoint, il n'y a pas de souci.

Madame Gally ?

Mme GALLY.- Je ne sais pas si cela s'adresse à vous, mais peut-être. Je n'ai pas pu bien voir moi non plus, j'ai vu des espaces de verdure ; or, j'ai appris aujourd'hui qu'il y avait des appels à projets, je crois que c'est le ministère de l'Agriculture, pour des jardins partagés en lien avec les projets Cœur de ville ; est-ce que cela pourrait être des jardins partagés, ou est-ce que ce sont des jardins classiques avec des arbres, des fleurs ?

M. VAISSIERE.- À ce jour, on n'est pas allé à ce niveau de détail. On a des espaces ouverts végétalisés, mais au sens large. Bien sûr, cela pourrait être des espaces de jardins partagés. La plus grande surface est la rampe du Rochas, il faut aménager cela en terrasse. Il y avait déjà une étude à la ville qui proposait cela, on s'inscrit là-dedans. Vu la topographie, il faut aménager des jardins en terrasse, mais tout est possible, on ne ferme rien, on décrit des espaces végétalisés. D'ailleurs il y a déjà beaucoup de végétation dans ces secteurs, assez paradoxalement, il y a une belle végétation, des beaux spécimens d'arbres. Il faut les mettre en valeur, les conserver pour que ce soit une base du projet, mais tout est possible dans la mesure des surfaces disponibles. Le vert que l'on a en cœur d'îlot, on a parfois des surfaces de 40 ou 60 mètres carrés, il y aura aussi du jardin privé quand même, dans des surfaces comme cela on ne peut pas faire du partagé, c'est trop petit, il faut donc lier le jardin privé avec les espaces publics verts un peu plus conséquents.

Mme LE MAIRE.- Je vous en prie, Monsieur Reynaud.

M. REYNAUD.- Concernant votre étude, qu'avez-vous prévu, conservation ou destruction du four de boulanger ?

M. VAISSIERE.- On détruit les étages du dessus et on conserve les fours qui sont au niveau patrimonial très intéressants. Ce sont des fours de diamètre assez rare, superposés, c'est vraiment une particularité qu'il ne faut surtout pas toucher et, au contraire, mettre en valeur. Dans le cadre du projet, on libère les espaces du dessus pour faire une séquence de terrasses et, en libérant le dessus, on met en valeur le dessous aussi. De ce fait, on a plus de passage. On les conserve et on les met en valeur.

Mme LE MAIRE.- Merci. Si vous n'avez plus de questions au bureau d'étude, nous allons les libérer. Merci beaucoup d'être venus ce soir nous présenter ce beau projet. Merci [*Applaudissements*].

Je redonne la parole à Pierre Catillon.

M. CATILLON.- Je pense que la réhabilitation du centre-ville est une excellente chose, elle est urgente, elle est nécessaire, que ce soit pour lutter contre l'habitat indigne, que ce soit pour le développement économique, je pense que c'est quelque chose qui est capital, mais cela amène une question.

L'action qu'on nous a présentée aujourd'hui va amener des arrêtés de péril qui sont légitimes pour le bien-être des habitants qui y sont, mais ma question est assez simple : avez-vous d'ores et déjà prévu des solutions de relogement pour ces personnes ? Je pose cette question parce que c'est une problématique, vous n'êtes pas sans le savoir, que la ville de Digne a connue en décembre. J'en profite aussi pour féliciter à la fois le service urbanisme et le CCAS et leurs élus qui ont fait un très bon travail ; je trouve que les agents ont fait un travail rapide et consciencieux, mais il faut maintenant qu'on anticipe, qu'on prévoie et que si cette question se pose de nouveau à l'avenir, on soit capable de répondre avant et pas après, c'est-à-dire qu'il faut qu'on soit en capacité de dire aux gens dans cette situation ce qu'on va leur proposer et qu'il n'y ait pas une problématique pendant deux jours où ces gens-là se retrouvent dans une situation compliquée.

Mme LE MAIRE.- La phase de relogement et d'accompagnement fait partie du travail qui est fait, c'est inclus dans toute la démarche qui est lancée. On ne met pas les gens dehors. Déjà, il faut saluer tout le travail que fait le service urbanisme, parce qu'il s'est mis en branle quand il a fallu reloger une dame avec le service social fin décembre. Il y a une surveillance régulière du centre ancien et de l'état des logements, et pouvoir reloger et de toute façon reloger dès qu'il y a un incendie par exemple. C'est cette réactivité permanente pour que les gens aient un toit sur la tête.

Je vais donner la parole à Nadine pour finir la délibération, elle complètera s'il le faut, et ensuite vous pourrez poser d'autres questions.

Mme VOLLAIRE.- Je vais finir la délibération.

Rapport :

Le centre ancien de Digne-les-Bains témoigne d'une structure urbaine de type médiéval caractéristique, notamment dans le quartier de la cathédrale Saint-Jérôme où le réseau viaire est étroit, le bâti dense et imbriqué.

Ce centre constitue une richesse patrimoniale qui justifie pleinement sa mise en valeur.

Engagée depuis 2017 dans une démarche de redynamisation de son centre-ville, la ville de Digne-les-Bains a ainsi élaboré un projet global décliné en actions à mener dans les années à venir.

L'une des interventions ainsi définies est la valorisation et la requalification de l'axe médiéval sud, à l'entrée duquel se situe l'îlot Pied-de-Ville/Curaterie.

Compte tenu de l'état dégradé des immeubles de ce secteur et de leur imbrication, seule une intervention publique permettrait de réaliser une réhabilitation de qualité. En complément des interventions programmées sur la requalification de l'espace public, cette action permettrait de marquer la volonté de la municipalité d'intervenir fortement sur la réhabilitation du parc immobilier du centre ancien et de proposer des logements de qualité.

À la suite de signalements, un premier arrêté de péril a été pris pour un immeuble vacant, mitoyen de quatre immeubles occupés et imbriqués dont les propriétaires n'ont pas la volonté ou la capacité financière d'intervenir.

Dans d'autres immeubles de cet îlot, les désordres structurels étant importants, d'autres arrêtés pourraient être pris prochainement.

En conséquence, la ville souhaite poursuivre son action par une intervention offensive.

À cette fin, elle a missionné les bureaux d'études Le Creuset Méditerranée et l'atelier Skala afin d'apprécier l'état du bâti de ce périmètre et d'établir une première faisabilité de l'opération.

Il serait ainsi envisageable de permettre la réhabilitation de 23 logements.

Cette opération publique pourrait être réalisée avec les aides financières de l'ANAH dans le cadre des dispositifs de financement RHI/THIRORI.

Afin de réaliser cette opération, la ville doit acquérir les biens concernés.

Elle pourra solliciter l'établissement public foncier pour porter les acquisitions nécessaires.

Le bureau d'études Le Creuset Méditerranée a constitué le dossier d'éligibilité de cette opération avec comme objectif de le présenter à la Commission nationale de l'ANAH programmée au début de l'année 2021.

La requalification et réhabilitation de ce secteur pourrait être réalisée en trois ou quatre phases.

Afin d'affiner le projet et son coût, des études dites de calibrage devront être menées.

Elles ont été évaluées par le bureau d'études à 183 000 € HT soit 219 600 € TTC, répartis comme suit :

- 152 400 € HT soit 182 880 € TTC, pour les immeubles en opération RHI (résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux) ;
- 30 600 € HT, soit 36 720 € TTC, pour les immeubles en opération THIRORI (traitement de l'habitat insalubre remédiable ou dangereux et des opérations de restauration immobilière).

Cette intervention sera engagée en référence aux dispositions du règlement général de l'ANAH et la délibération du conseil d'administration d'août 2014 ainsi qu'à l'instruction de l'ANAH relative au financement de la résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et du traitement de l'habitat insalubre remédiable ou dangereux, et des opérations de restauration immobilière (THIRORI) du 12 septembre 2014, cette opération pourrait être réalisée en mobilisant les aides financières de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) dans le cadre des dispositifs de financement RHI/THIRORI.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'approuver le principe de la réhabilitation de l'îlot Pied-de-Ville/Curaterie sur la base du dossier présenté ;
- de valider le dossier de demande d'éligibilité au dispositif RHI et THIRORI ;
- de valider le montant prévisionnel des études s'élevant à 183 000 € HT (soit 219 600 € TTC) ;
- de solliciter auprès de l'ANAH les aides au taux maximum pour cette opération (soit 70%),
- de s'engager à financer le reste à charge de cette opération ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à déposer ce dossier auprès des services de l'ANAH ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter l'EPF pour les acquisitions foncières.

◆◆◆

Mme VOLLAIRE.- La présentation qui vous a été faite ce soir est l'aboutissement d'une démarche qui est menée depuis plusieurs années sur le centre ancien, parce que nous nous sommes engagés dans la redynamisation de notre cœur de ville. C'est également un projet qui prendra un certain temps, rappelez-vous l'îlot du Mitan, le temps que cela a pris ; rien ne se fait en cinq minutes, surtout dans un centre ancien comme le nôtre. Mais c'est un projet primordial pour la mise en valeur de notre patrimoine.

Cela permettra en outre la réhabilitation de 23 logements de qualité qui seront mieux adaptés à la vie actuelle, avec une population différente puisque les appartements seront plus grands.

Mme LE MAIRE.- Merci. Oui, Pierre.

M. CATILLON.- La réponse ne me convient pas vraiment. En effet, le service urbanisme et le service social ont fait un travail formidable pour le relogement de cette personne, mais mon débat est de dire qu'à un moment donné, il faut qu'on anticipe et qu'on soit en capacité de dire que l'on a une ou plusieurs solutions à proposer qui sont déjà en stock et que l'on peut proposer à ces gens-là le jour même où l'on prend l'arrêté de péril. On a vu la problématique que cela a posé dans ce cas, il me semble que c'est aussi le rôle du pouvoir public d'anticiper la question à un moment donné et de dire qu'on a des solutions en stock, sous la main, demain si cela se présente on relogé de telle manière.

M. KUHN.- La question du relogement des personnes concernées par ce programme est totalement légitime et je pense que le fait de la poser et aussi tout à fait légitime. Ce qu'essayait de dire madame le maire tout à l'heure, c'est que les études que l'on va faire, qui vont nous entraîner dans beaucoup de réunions, consistent justement à anticiper cette question. Il n'est pas question évidemment de prendre des arrêtés de péril et de se dire « qu'est-ce que je vais bien pouvoir faire de ces personnes ». Il faut effectivement que la question du relogement soit traitée en amont. On aura un très gros travail d'information à faire auprès de ces personnes, auprès des propriétaires mais aussi auprès des locataires, on a tout un dispositif à mettre en place pour garantir que cela se passe bien pour ces personnes, d'une part pour qu'elles soient très correctement relogées et d'autre part pour qu'elles puissent revenir dans le logement une fois qu'il sera réhabilité.

C'est vraiment un travail, il faut me croire Pierre, un travail de dentelle que l'on va faire, on va essayer d'être très proche des gens, il n'est pas question de prendre des mesures coercitives ; quand le bureau d'étude parlait de mesures coercitives, c'est une fois qu'on aura fait toutes les actions en amont, bien évidemment, c'est logique, c'est notre rôle, c'est le rôle de la municipalité, c'est le rôle des services sociaux que d'anticiper tout cela.

C'est un travail très complexe. Dans mes vies antérieures, j'ai connu quelques programmes de réhabilitation, c'est vraiment très compliqué ; il y a des réglementations qui s'enchevêtrent, il y a des délais qu'il faut laisser courir, il y a des moyens qu'il faut mettre en place ; il y a de l'accompagnement social, il y a énormément de choses à faire. On a la chance de pouvoir démarrer ce projet, on a la chance d'avoir pu réaliser tout ce qui a été fait en amont pour arriver à cela, avec un bureau d'étude qui, je pense, vous l'avez applaudi, a fait un travail de qualité. Cette question est totalement centrale et bien évidemment on y veillera.

Mme VOLLAIRE.- Je pense que vous parliez des arrêtés de péril que l'on a pris dans la vieille-ville à d'autres endroits, c'est cela ?

M. CATILLON.- Je parlais de l'arrêté de péril qui a été pris fin décembre, proche de la place Pied-de-Ville.

Mme VOLLAIRE.- Oui, mais ce n'est pas dans le cadre de ce projet-là.

M. CATILLON.- Non, c'est dans le cadre du fait qu'on va prendre des arrêtés de péril, Madame Vollaire.

Mme VOLLAIRE.- Nous travaillons avec le CCAS pour essayer de voir des solutions de secours quand cela arrive, le seul problème c'est qu'il y a les bailleurs au milieu et qu'il faut déjà voir avec les propriétaires bailleurs comment on peut faire. C'est une précision.

M. CATILLON.- J'en suis bien conscient. Je pense qu'il faut qu'on ait une liste en amont, parce que ce qui s'est passé là, c'est qu'on a fait une proposition après avoir pris l'arrêté de péril. Le CCAS a fait un très bon travail et a été capable de faire une proposition, je pense que c'est la moindre des choses que l'ensemble des élus municipaux les félicitent, mais il faut que ce travail soit fait avant et, pour le coup, je pense que ce n'est pas aux agents de le faire mais réellement à la force politique que vous êtes, vous majorité municipale. On ne peut pas se reposer uniquement sur le travail des agents du CCAS, c'est le travail des élus à mon sens.

Mme LE MAIRE.- C'est pour cela que je remercie au passage Laurence Isnard pour tout le travail qu'elle a fait, qui ne s'est pas vu mais qu'elle a fait.

M. CATILLON.- La question n'est pas de critiquer ce qu'a pu faire Laurence Isnard, Madame Granet, au contraire.

Mme LE MAIRE.- Quand il y a arrêté de péril, il y a arrêté de péril. Il faut le prendre aussi, c'est notre responsabilité. C'est une urgence. Après on reloge dans la foulée, mais il y a un moment, demandez à Mme Bourillon quand elle découvre certaines choses, quand il y a urgence, il y a urgence et je ne lui reprocherai jamais d'être hyper active pour qu'on intervienne.

M. KUHN.- D'ailleurs une précision que vient de me donner le responsable du service de l'urbanisme, là en l'occurrence le problème dont on parle est un problème dans lequel le relogement incombe au propriétaire. Nous avons fait nos meilleurs efforts pour accompagner tout cela, mais dans la réalité, au plan juridique, c'est au propriétaire qu'il incombait de faire le relogement.

Mme LE MAIRE.- On va arrêter ce débat parce qu'on est sorti complètement du cadre de la délibération. Là, c'est Action Cœur de ville et la réhabilitation.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais vous faire voter.

LA DELIBERATION N° 14, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

15. TITRES RESTAURANT : REVERSEMENT A L'ASCPCI

Monsieur Francis KUHN rapporte :

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le personnel communal bénéficie de l'attribution des titres restaurant.

Dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence, en 2014, la société Edenred a été choisie afin d'assurer l'émission des titres restaurant pour la ville de Digne-les-Bains.

En application des articles L.3262-5, R.3262-13 et R.3262-14 du Code du travail, le groupe Edenred France (titres « tickets restaurant ») vient de reverser à la commune la somme de 4 310 euros.

Cette somme correspond à une ristourne, calculée sur la valeur des chèques déjeuner millésime 2019, non présentés à l'encaissement dans les délais légaux, au niveau national, et répartie dans chaque collectivité ou entreprise adhérente, au prorata de la valeur des chèques déjeuner utilisés au cours du millésime concerné.

Comme précisé à l'article R.3262-14 du Code du travail, il appartient à la collectivité de reverser cette somme au profit de son comité d'entreprise ou à défaut, aux œuvres sociales du personnel de la collectivité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé d'autoriser madame le maire à procéder au reversement de ces 4 310 euros auprès de l'amicale sportive et culturelle du personnel communal et intergénérationnelle de la ville de Digne-les-Bains.

◆◆◆

M. KUHN.- Je pense que vous avez pu prendre connaissance du rapport, il s'agit d'un reversement, qui est prévu par le Code du travail, du montant de chèques déjeuner qui n'ont pas été encaissés dans les délais légaux. Il vous est proposé d'autoriser madame le maire à procéder au reversement de ces 4 310 euros auprès de l'amicale sportive et culturelle du personnel communal de la ville de Digne-les-Bains.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention]*

<p>LA DELIBERATION N° 15, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

□□□□

16. MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUTAIRES : PROVENCE ALPES AGGLOMERATION/VILLE DE DIGNE-LES-BAINS

Monsieur Francis KUHN rapporte :

- **Mise à disposition auprès du service finances commande publique**

En premier lieu, dans l'esprit de la mutualisation des compétences, la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération met à la disposition de la ville de Digne-les-Bains un cadre territorial chargé d'assurer la direction du service municipal finances et commande publique, à hauteur de 50 % du temps de travail de l'intéressé soit une quotité de 17 heures 30 hebdomadaires.

Afin de mettre en œuvre cette mission, il est proposé la mise à disposition pour une durée de trois ans d'un agent titulaire de catégorie A (attaché principal) à compter du 1^{er} mars 2021.

Le coût salarial de cet agent fera l'objet d'un remboursement de la part de la ville de Digne-les-Bains auprès de son employeur, Provence Alpes Agglomération, ce qui représente, sur une base annuelle, un montant estimé à 41 323,22 € chargé.

Collectivité d'origine	Collectivité bénéficiaire	Cadre d'emplois	Quotité	Durée
PAA	Ville de Digne-les-Bains Service finances, commande publique	Attaché principal	50 % de la durée du temps de travail légal (17 h 30 hebdomadaire)	3 ans

- **Renouvellement mise à disposition auprès du musée Alexandra David-Néel**

En second lieu, il est proposé le renouvellement pour l'année 2021 de la mise à disposition d'un assistant de conservation du patrimoine (agent de catégorie B) auprès du service des musées et plus particulièrement du musée Alexandra David-Néel.

Pour rappel, l'accueil de cet agent communautaire, décidé par délibération n° 10 du 4 avril 2019 permettait (pour l'exercice 2019 et 2020) l'accueil et le concours d'un agent qualifié dans la gestion des fonds patrimoniaux dans le

cadre de l'inventaire de la bibliothèque privée de l'écrivaine Alexandra David-Néel.

De la même façon, le travail de cet agent communautaire fera l'objet d'un remboursement à la communauté d'agglomération pour une valeur de dix jours annuels et un montant estimé à 1 500 € chargé.

Collectivité d'origine	Collectivité bénéficiaire	Cadre d'emplois	Quotité	Durée
PAA	Ville de Digne-les-Bains Musée ADN	Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	10 jours par an	1 an (2021)

Dans les deux cas, une convention sera établie entre la communauté d'agglomération et la ville de Digne-les-Bains avec l'accord des agents.

Ceci étant exposé, il est demandé au conseil municipal de se prononcer :

- sur le principe de ces mises à disposition ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer les conventions et tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le remboursement à Provence Alpes Agglomération des coûts inhérents.



M. KUHN.- Il y a deux sujets : une partie finances et une partie concernant le musée.

S'agissant de la partie finances, il vous est proposé dans le cadre de la mutualisation de compétences avec notre communauté d'agglomération, de partager la direction du service municipal des finances à hauteur de 50 %. Un cadre a été recruté, il nous rejoint bientôt et il travaillera pour la moitié de son temps aux finances de la communauté d'agglomération, sous la direction de Mireille Espitalier qui en est le responsable. Le coût salarial de cet agent, qui fera l'objet d'un remboursement de la part de la ville de Digne-les-Bains auprès de son employeur Provence Alpes Agglomération, représente 41 323,22 euros.

Le deuxième sujet est le renouvellement d'une mise à disposition auprès du musée Alexandra David-Néel. Il est proposé de renouveler la mise à disposition d'un assistant de conservation du patrimoine auprès du service des musées et plus particulièrement le musée Alexandra David-Néel. Pour rappel, cet agent communautaire a permis, dans le cadre de cette mise à disposition pour les exercices 2019 et 2020, d'organiser l'accueil et a concouru à la gestion des fonds patrimoniaux dans le cadre de l'inventaire de la bibliothèque privée d'Alexandra David-Néel. De la même façon, le travail de cet agent communautaire fait l'objet d'un remboursement à la communauté d'agglomération pour une valeur de 10 jours annuels et un montant estimé de 1 500 euros chargés.

Il vous est demandé d'approuver le principe de ces mises à disposition et d'autoriser madame le maire à signer les conventions et tous les actes ainsi que d'autoriser le remboursement à Provence Alpes Agglomération des coûts inhérents.

Mme LE MAIRE.- Merci. Au passage, cela me permet de dire que notre nouvelle directrice du service des finances est donc Mireille Espitalier, elle a pris la succession d'Alain Rouvier qui est parti à la retraite à la fin de l'année dernière.

Y a-t-il des questions ou des interventions sur cette délibération ? *[Pas d'intervention]*

<p>LA DELIBERATION N° 16, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

□□□□

17. CONVENTIONS INDIVIDUELLES DE MISE A DISPOSITION (A TITRE PAYANT) - VILLE DE DIGNE-LES-BAINS/COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Monsieur Francis KUHN rapporte :

En application du principe de mutualisation, la réglementation permet de mettre les services ou les agents d'une commune membre à disposition d'un l'EPCI (ou inversement) pour l'exercice d'une de ses compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Ainsi, depuis la création de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération, le conseil municipal a été saisi à plusieurs reprises et a décidé par ses délibérations, une mise à disposition (ou leur renouvellement) à titre payant de plusieurs collaborateurs de la commune.

Les conditions des mises à disposition, à titre onéreux, ont été réglées, après accord des fonctionnaires, par conventions bipartites pour une quotité de travail variable selon les intéressés et les fonctions assumées.

Aujourd'hui, selon le même principe de partage d'agents qualifiés détenant des connaissances et un savoir-faire particulier entre la ville de Digne-les-Bains et Provence Alpes Agglomération, est inscrite à l'ordre du jour une nouvelle proposition de mise à disposition (à titre payant) de deux agents.

En effet, et en premier lieu, afin de pouvoir mener à bien des missions et activités relevant du domaine de la communication il est proposé que :

- Monsieur Youssef Kicher recruté en qualité de directeur de la communication au grade d'attaché principal de la commune puisse consacrer 30 % de son temps de travail au service de la communauté d'agglomération et ce, à compter du 1^{er} mars 2021 et pour une durée de trois ans.

En second lieu, dans le cadre de la poursuite de missions et activités relevant de la compétence des finances et de la commande publique, il est proposé que :

- Monsieur Frédéric Roch, recruté dans le cadre d'une intégration directe comme adjoint au service des finances de la ville de Digne-les-Bains, au grade d'attaché territorial, consacre 50 % de son temps de travail au service de la communauté d'agglomération et ce à compter du 1^{er} mars 2021 et pour une durée de trois ans.

Vous trouverez ci-joint les projets de conventions entre les deux collectivités.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil municipal d'autoriser :

- le principe de mise à disposition des agents municipaux comme évoqué dans le corps du présent rapport ;
- madame le maire ou son représentant à signer les conventions bipartites correspondantes et tous les actes afférents.

◆◆◆

M. KUHN.- Là c'est dans l'autre sens, c'est la ville qui met deux personnes à disposition de la communauté d'agglomération :

D'une part, le directeur de la communication qui nous a rejoints en ce début d'année, M. Kicher qui va donc travailler à hauteur de 30 % de son temps de travail pour assurer la direction de la communication de la communauté d'agglomération. Cette mise à disposition est prise pour une durée de trois ans et commencera le 1^{er} mars.

D'autre part, M. Frédéric Roch qui nous rejoint au début du mois de mars, qui est adjoint à Mireille Espitalier et qui sera mis à disposition de la communauté d'agglomération pour la moitié de son temps de travail, également pour une durée de trois ans.

Vous avez les projets de conventions dans votre dossier.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ? [*Pas d'intervention*]

LA DELIBERATION N° 17, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. CREATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR ANIMATEUR « CAMPUS CONNECTE » - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Monsieur Francis KUHN rapporte :

Doté d'une enveloppe de 25 millions d'euros, l'appel à projets « Campus connecté » fait partie de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du troisième volet des Programmes d'investissements d'avenir. Cet appel à projets a pour ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires en faisant émerger des lieux d'enseignement supérieur labellisés qui soient complémentaires des établissements universitaires et de leurs antennes.

Portés par une collectivité territoriale, en partenariat avec une université partenaire et en lien avec le rectorat et les acteurs locaux de l'éducation, le campus connecté se positionne comme un véritable tiers-lieu de l'enseignement supérieur, innovant et collaboratif, offrant à tout apprenant la possibilité de poursuivre une formation du supérieur à distance, diplômante ou certifiante, dans des conditions favorisant sa réussite.

Ces tiers-lieux de l'enseignement supérieur se positionnent comme de nouveaux lieux du lien social des apprenants situés dans les territoires enclavés.

Opéré par la Caisse des dépôts et des consignations, cet appel à projets est associé à l'appel à manifestation d'intérêt « Fabriques de territoires », porté par le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) pour permettre de créer et/ou soutenir financièrement des tiers-lieux dont les modalités d'enseignement à distance et de tutorat permettront aux étudiants de dépasser les difficultés de mobilité auxquels ils peuvent être confrontés, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et/ou de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire. Comme souligné lors du Comité interministériel aux ruralités, le programme « Campus connecté » vise à déployer 33 campus connectés d'ici la rentrée 2021 qui renforceront l'égalité des chances pour les jeunes des territoires ruraux.

Dans le cadre de la première vague de sélection, 25 projets avaient été sélectionnés par un jury d'experts. Une deuxième vague de sélection s'est tenue au cours des mois d'octobre et novembre 2020. Sur proposition du jury d'experts, le Premier ministre a décidé de retenir 15 nouveaux projets parmi les 23 dossiers déposés, pour un montant total de 4,3 millions d'euros de subventions accordées. Ces 15 nouveaux campus connectés sont répartis dans onze régions et seront financés et accompagnés pendant cinq ans.

Ainsi le dossier déposé par la ville de Digne-les-Bains fait partie des lauréats de cette session de sélection, sélection qui couronne le travail partenarial engagé avec l'Université Aix-Marseille, l'Institut national supérieur de professorat et de l'éducation, et l'atelier Canopé.

Répondant aux grands principes du dispositif, le campus connecté du territoire dignois sera à la fois un lieu de travail individuel et collectif et développera une communauté fondée sur l'émulation et l'entraide entre les étudiants qui devront y être présents au moins 12 heures par semaine. Ce tiers-lieu sera animé au quotidien par des tuteurs en charge du suivi individualisé et de l'accompagnement méthodologique des étudiants, en lien avec les responsables pédagogiques de l'université de référence (AMU) et des universités à distance. Les étudiants bénéficieront tous, en plus de leur formation initiale, d'une formation et d'un accompagnement aux usages du numériques grâce à l'atelier Canopé de Digne-les-Bains.

Les formations proposées seront très variées : BTS, DUT, licences, masters, certifications. Plus généralement, toutes les formations à distance proposées par les universités françaises (plus de 600 dans 37 universités, ainsi que par le CNED ou le CNAM). Les étudiants auront, en outre, accès à la restauration collective, à la bibliothèque universitaire (BU), ainsi qu'à l'ensemble des services dont bénéficient les étudiants présents sur le site, et à des outils numériques mis à leur disposition.

Dans un contexte de création et de développement de ce dispositif, il est nécessaire de recruter un coordinateur animateur qui aura pour missions principales (selon la fiche de poste détaillée jointe en annexe) :

- participation à la mise en œuvre du projet
- l'information, la communication et la promotion
- l'accueil et le suivi
- l'animation et la coordination
- la gestion et la prospective

Dans ce cadre, il est proposé de créer un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet (relevant de l'article 3 II de la loi 84-53 et du décret 2020-172 du 27 février 2020) qui permet aux employeurs publics de recruter des personnes en contrat à durée déterminée pour répondre à un besoin temporaire d'activité. Ce besoin étant lié à la réalisation d'une opération dont la fin n'est pas nécessairement connue.

Ce type de contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans.

Le contrat de projet prend fin à la réalisation du projet ou de l'opération. Lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial. La fin de ce CDD ne donne pas droit à un contrat à durée indéterminée (CDI) ni à une titularisation.

L'agent devra justifier d'une expérience dans le domaine de compétence, administratif, de l'animation, de l'éducation ou en qualité de chargé de mission, et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les coûts salariaux seront compensés intégralement dans le cadre de la convention de financement à intervenir.

Ainsi et s'agissant du financement du projet, la ville de Digne-les-Bains, en sa qualité de porteur du projet et en tant que représentant des partenaires engagés dans la démarche, doit finaliser un ensemble de conventions, dont la convention à intervenir avec la Caisse des dépôts et consignations, désignée comme opérateur et financeur de l'action « Territoires d'innovation pédagogique », et des conventions de reversement avec les différents partenaires.

Ceci étant exposé, il vous est proposé :

- la création d'un emploi non permanent relevant de la catégorie B à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- de dire que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dans le cadre d'un contrat de projet ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tous les documents et contrats y afférents ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter tous les financements possibles et à signer les conventions s'y rapportant ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

◆◆◆

M. KUHN.- J'en ai un petit peu parlé en début de séance, c'est la première concrétisation du projet de campus connecté qui a été lauréat des appels à projets programme d'investissements d'avenir « campus connectés ». Il s'agit de créer ce poste un peu stratégique, cette espèce de couteau suisse dont on a besoin, qui va à la fois animer et faire

fonctionner les instances de pilotage et de suivi de ce processus de mise en place d'un campus connecté, qui sera l'interlocuteur des autres établissements de formation de la ville et d'Aix-Marseille Université qui est un des partenaires du projet, et qui va aussi être l'interlocuteur des étudiants qui vont bénéficier de ce dispositif ; dispositif qui sera rendu opérationnel le plus rapidement possible.

Ce qui vous est proposé, c'est un dispositif un petit peu particulier puisqu'on vous propose de créer un emploi non permanent et de le créer dans le cadre de ce que l'on appelle les contrats de projet. Ce contrat de projet aura une durée minimum d'un an et une durée maximum de six ans. L'objectif est que le contrat de projet soit en place et permette de financer cet emploi pendant toute la durée du programme d'investissements d'avenir qui, je vous le rappelle, a une durée de cinq ans. Pendant cinq ans, la subvention du programme couvrira 100 % du salaire de cette personne. Ce sera un contrat de projet, on verra comment, à l'issue de cette période de cinq ans, les choses se profilent pour évidemment essayer de mettre en place tous les moyens nécessaires pour poursuivre.

L'autre élément de cette délibération est la convention qui est à finaliser avec la Caisse des dépôts et consignations, puisque c'est la Caisse des dépôts et consignations qui est chargée de la mise en œuvre de ce programme d'investissements d'avenir, c'est elle qui gère les crédits et c'est elle qui sera notre interlocuteur pour obtenir le versement des subventions prévues dans le cadre de ce projet.

Comme je l'ai un petit peu dit en début de réunion, c'est la ville qui signe avec la Caisse des dépôts, c'est la ville qui va recevoir l'ensemble des financements prévus dans le cadre de ce projet et c'est la ville qui va signer des conventions de partenariat avec Aix-Marseille Université, le centre d'innovation d'Aix-Marseille Université, le réseau Canopé et l'INSPE qui est basé à Digne. D'autres partenaires s'ajouteront au fil du temps.

C'est nous qui allons redistribuer, c'est toute une mécanique budgétaire à mettre en place, elle n'est pas dans le budget que l'on a voté tout à l'heure, il va falloir le préciser dans le cadre d'une décision modificative, c'est toute une mécanique budgétaire dans laquelle c'est nous qui avons la responsabilité de recevoir les subventions et de refinancer les prestations de nos différents partenaires.

Dans le timing qui nous a été présenté par la Caisse des dépôts - c'est une convention qui est très compliquée, la Caisse des dépôts a le chic de faire des conventions très compliquées - nous avons tout le mois de février pour travailler avec la Caisse des dépôts à la finalisation de cette convention. Je sais que Pierre Sanchez et Franck Geiger, du service éducation, ont déjà commencé à y travailler, nous allons vers la Caisse des dépôts à la fin du mois de février début du mois de mars pour proposer la convention, nous proposons en même temps les différentes conventions de partenariat, nous avons la validation par la Caisse des dépôts de cette convention et des conventions annexes et madame le maire signera la convention au tout début du mois d'avril.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Chalvet, puis Mme Gally.

M. CHALVET.- Merci. Une remarque est une question.

Une remarque tout d'abord. Nous sommes favorables puisque le projet de campus connecté faisait et fait toujours partie du programme « Terre dignoise ». Je vois que c'est inspirant.

La deuxième, c'est une question très précise : est-ce que vous allez privilégier, évidemment à compétences égales, un jeune Dignois dans ce poste puisque malheureusement beaucoup de jeunes Dignois ont beaucoup de mal à rester sur le territoire, ne trouvant pas d'emploi ? Merci.

M. KUHN.- On est bien dans cet objectif. Il faut que je rende à César ce qui est à César, c'est notre collègue Thibaut Le Corre, qui était présent dans le mandat précédent, qui a mis deux ans à monter ce dossier. Il s'agit vraiment d'adresser cette capacité à offrir des formations hybrides, que ce soit dans Parcours Sup ou dans d'autres cadres, à des jeunes Dignois qui peuvent être des décrocheurs, qui peuvent être des déçus de Parcours Sup, etc. C'est vraiment cet objectif de permettre à ces jeunes d'aller vers la formation supérieure tout en étant basés à Digne, en n'étant pas obligés de s'expatrier aux quatre coins du pays pour pouvoir suivre ces formations.

C'est aussi un dispositif national qui a été poussé par les programmes d'investissements d'avenir. Je pense qu'à la fin de cette année on devrait être entre 200 et 250 campus connectés, tous reliés les uns aux autres, tous en réseau, de façon qu'on soit aussi un réseau d'entraide entre nous, qu'on communique ensemble, qu'on partage l'expérience ensemble, que même on partage des ressources ensemble. Il y a vraiment là une logique poussée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui est de favoriser le fait d'étudier, de pouvoir accéder à des études chez soi.

Mme LE MAIRE.- Madame Gally.

Mme GALLY.- Merci. C'est un peu pour rebondir sur le campus connecté. Avec la situation actuelle, on voit que les étudiants manifestent et font valoir leurs droits, et ce n'est pas que des droits, ils ont aussi une grande souffrance qui l'accompagne. À Digne, est-ce qu'il y aura une volonté de la municipalité pour accompagner les étudiants en matière de restauration par exemple, en matière de sport ? Est-ce qu'on sera présent à leurs côtés ? Campus connecté c'est bien, mais il y a aussi le matériel, il n'y a pas que l'immatériel, il faut manger et il faut avoir une vie sociale en tant qu'étudiant.

M. KUHN.- C'est déjà le cas actuellement, il y a déjà une politique d'accompagnement.

Le campus connecté sera basé dans les locaux de l'INSPE avenue Reinach. C'est un très beau bâtiment qui est mis à disposition par le département d'Aix-Marseille Université. C'est un bâtiment qui a besoin d'être repeuplé. On y met le campus connecté. C'est notre logique de travail avec nos partenaires, avec Aix-Marseille Université, avec le réseau Canopé, avec le centre d'innovation de l'université, avec un ensemble de partenaires et avec aussi le réseau des campus connectés. Aujourd'hui, il y a un campus connecté en région PACA en plus du nôtre qui est celui de Saint-Raphaël ; demain il y aura Gap, il y aura cinq ou six autres campus connectés sur le territoire régional, au point d'ailleurs que l'Université est en train de se doter d'outils de pilotage et de suivi pour faire en sorte que tous ces campus connectés bien sûr trouvent toutes les ressources nécessaires auprès de l'Université.

Notre ambition et l'ambition de Thibaut quand il a réfléchi à ce projet et qu'il l'a déposé, c'est de faire de ce campus connecté un lieu très accueillant dans lequel les étudiants

trouvent absolument tous les services dont ils ont besoin, pas seulement numériques, mais aussi des services d'accueil, des services pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions, et finalement arriver à quelque chose qui serait de l'ordre d'un tiers-lieu très ouvert, très accueillant, où même d'autres étudiants, pas seulement ceux qui sont inscrits au campus connecté, mais d'autres étudiants peuvent venir pour que cet endroit redevienne un endroit très vivant et fonctionne du mieux possible. On a en effet cet objectif d'être un lieu ouvert, un lieu accueillant pour l'ensemble des étudiants de la ville.

Mme LE MAIRE.- S'il n'y a plus d'intervention, nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 18, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

19. CONVENTION DE GESTION DE SERVICE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES » AVEC PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

M. Michel BLANC rapporte :

Conformément à la loi NOTRe et à l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales, Provence Alpes Agglomération exerce de plein droit depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », au sens de l'article L.2226-1.

Provence Alpes Agglomération a fait le choix de confier les compétences eau et assainissement des eaux usées aux régies créées à cet effet par délibération du 26 juin 2019.

La gestion des eaux pluviales n'entre pas dans le périmètre de ces régies.

Au regard :

- des délais nécessaires au recensement exhaustif des ouvrages relevant de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » présents sur son territoire, et par voie de conséquences des moyens humains, matériels et financiers, à transférer au titre de cette compétence ;
- de la difficulté à ce stade d'appréhender avec précision les moyens nécessaires à l'exercice de la compétence ;

Provence Alpes Agglomération souhaite, par l'intermédiaire d'une convention de gestion (adoptée par le conseil communautaire par délibération n° 19 du 9 décembre 2020), confier à ses communes membres,

l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » pendant une durée d'un an éventuellement renouvelable une fois. Cet exercice de la compétence s'inscrira dans la continuité des actions gérées par les communes jusqu'alors compétentes.

En parallèle, la communauté d'agglomération engagera le recensement des ouvrages liés à la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » et débutera les études permettant la mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement et de gestion des eaux pluviales, à l'échelle du territoire.

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite MAPTAM,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite NOTRe,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2226-1 et suivants et R.2226-1, L.5216-7-1 et L.5215-27,

Vu la délibération du conseil d'agglomération en date du 26 juin 2019 fixant les statuts des régies intercommunale de l'eau et de l'assainissement,

Il vous est proposé :

- de vous prononcer sur le principe d'une gestion provisoire des eaux pluviales urbaines par la commune ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer la convention de gestion des eaux pluviales ci-jointe et tout avenant à venir ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer les procès-verbaux de mise à disposition du patrimoine affecté à l'exercice de la compétence transférée « gestion des eaux pluviales urbaines ».

◆◆◆

M. BLANC.- Provence Alpes Agglomération exerce la compétence gestion des eaux pluviales urbaines depuis le 1^{er} janvier 2020 conformément à la loi NOTRe.

Du fait de la difficulté à ce stade du recensement des ouvrages sur tout le territoire de l'agglomération et par conséquent de mobiliser les moyens humains, matériels et financiers pour exercer pleinement cette compétence, PAA souhaite, par l'intermédiaire d'une convention de gestion, confier aux communes membres l'exercice de la compétence de la gestion des eaux urbaines pour une période d'un an renouvelable une fois. En parallèle de cela, elle engagera le recensement des ouvrages et débutera toutes les études permettant sa gestion à l'échelle du territoire.

Je précise que c'est demandé à toutes les communes de l'agglomération.

Mme LE MAIRE.- Merci, Michel.

Y a-t-il des questions sur ce sujet eaux pluviales ? Oui, Monsieur Reynaud.

M. REYNAUD.- Merci. Je ne connais pas très bien le sujet, mais cela me paraît bizarre que PAA n'ait pas pris déjà cette gestion. Je ne comprends pas, essayez de m'expliquer parce que je ne comprends pas exactement ce qu'on fait là.

M. BLANC.- Vous savez que la loi NOTRe est arrivée très vite et quand on a dit à PAA de prendre la compétence générale, c'est sur l'ensemble de l'agglomération. Comme pour la gestion de l'eau, c'est pareil, il faut faire un travail de recherche du patrimoine existant, tout cela prend du temps. PAA n'a pas pour l'instant les moyens de prendre cette gestion, c'est pourquoi elle demande aux communes de récupérer cette gestion pendant un an, le temps qu'elle se mette en ordre de marche pour faire les études et être en mesure de prendre cette compétence.

M. REYNAUD.- La ville va donc faire ce que ne peut pas faire l'agglomération.

M. BLANC.- Elle va faire ce qu'elle faisait auparavant, puisqu'on le faisait avant, on va continuer, et en parallèle de cela, elle va s'occuper de lancer toutes les études ; ce n'est pas à nous de le faire, elle le fera de façon qu'au bout d'un temps elle soit en mesure de prendre cette compétence. On va refaire ce qu'on faisait avant, ni plus ni moins.

M. REYNAUD.- D'où l'intérêt de PAA !

M. BLANC.- Vous êtes loin de vous imaginer tout ce que PAA doit faire et fait en ce moment, parce que là on parle, mais nous, nous les voyons, nous voyons le travail qu'ils font.

M. REYNAUD.- Vous n'êtes pas les seuls à voir le travail qu'ils font.

Mme LE MAIRE.- Oui, Monsieur Chalvet ?

M. CHALVET.- Une question, pas pour épiloguer sur les transferts de compétences, mais sur l'importance des eaux pluviales, parce que j'avais entendu dire que nous n'étions pas classés ville climatique du fait de la mauvaise gestion de nos eaux pluviales. C'est un sujet fondamental pour l'attractivité du territoire. Où en est-on de ce point de vue ?

M. BLANC.- Vous avez raison, nous avons des bouts d'eaux pluviales qui existent dans la commune mais nous n'avons pas de schéma directeur des eaux pluviales. C'est un travail que l'on a fait pour l'eau ; avec un schéma directeur, on mesure les travaux qu'il faut faire et on peut les phaser sur plusieurs années. Là en effet, pour l'eau pluviale, tout ce que nous avons fait au fur et à mesure ce sont des bouts d'eaux pluviales, mais nous n'avons pas la totalité de la gestion ni la vue de la totalité du cheminement des eaux pluviales, vous avez parfaitement raison.

Mme LE MAIRE.- Mais il n'y a pas de relation avec le classement en ville climatique.

M. BLANC.- Oui, bien sûr.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'autre intervention]*

Je vous propose de passer au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 19, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

□□□□

20. CLASSES DE DECOUVERTE 2021 : MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2021

M. Pierre-Bernard SANCHEZ rapporte :

Chaque année, de nombreux enfants des écoles primaires de la ville partent en classe de découverte (classe de neige, classe verte, classe rousse, découverte du milieu naturel, classe de mer, classe culturelle...).

Ces séjours éducatifs sont organisés par le personnel enseignant et entrent dans le cadre des projets d'écoles.

Depuis de nombreuses années et afin de diminuer la part payée par les familles, la ville de Digne-les-Bains octroie une participation par enfant et par jour, payable à l'issue du séjour à la structure d'accueil, sur présentation d'une facture.

Il vous est proposé de fixer le montant de la participation de la ville pour l'année 2021 à 25 euros par enfant et par jour.

Le crédit nécessaire sera prélevé sur le code fonctionnel 255 du budget primitif 2021.

◆◆◆

M. SANCHEZ.- Chaque année, les enfants des écoles de Digne ont la possibilité de partir en classe de découverte. Ces séjours sont organisés par les équipes éducatives dans le cadre de projets d'école. Pour faciliter le départ de tous les enfants, la ville participe depuis de nombreuses années au coût de ces séjours en octroyant une somme par jour et par enfant. Pour l'année 2021, il vous est proposé de fixer le montant de ladite somme à 25 euros par enfant et par jour. Le crédit nécessaire sera prélevé sur le code fonctionnel 255 du budget primitif 2021.

Mme LE MAIRE.- Je corrige, parce que Michel Blanc n'avait pas bien entendu. Il n'y a aucune corrélation entre les eaux pluviales et le classement « ville climatique ».

Des questions ? Oui, Monsieur Reynaud.

M. REYNAUD.- Bien sûr, les séjours pour les enfants sont importants, mais la situation sanitaire actuelle, d'après ce que je sais, nous oblige à annuler toutes les sorties scolaires, toutes les classes vertes. Est-ce qu'on va immobiliser cet argent en attendant de, sachant que de toute façon pour 2021, jusqu'à cet été, toutes les classes vertes sont stoppées ?

M. SANCHEZ.- Il est évident que le contexte actuel du Covid-19 met à mal ces orientations, néanmoins on ne peut pas empêcher le fait d'avoir des projets pour des écoles qui s'orientent vers ce type de classe de découverte, on ne peut pas les empêcher. Pour moi, c'est une projection vers le futur en souhaitant bien sûr, concernant la Covid-19, qu'à un moment il y ait un arrêt de ce flux par le biais de la vaccination, même si, comme vous l'avez entendu, il y a d'autres variants qui risquent de compliquer la situation. Néanmoins, peut-on empêcher des écoles de faire des projets sur le devenir de leur fonctionnement ?

M. REYNAUD.- Bien sûr, mais alors ça va être porté en quoi, sachant que c'est un projet qui ne se fera sans doute pas ? En provision ou quelque chose comme ça ?

M. SANCHEZ.- Sur le principe, je viens d'échanger avec Franck Geiger, c'est aussi offrir la possibilité de créer des projets pour la période d'automne voire au-delà.

M. REYNAUD.- Je vous remercie.

Mme LE MAIRE.- Nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 20, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

□□□□

21. RENFORCEMENT DE LA CONTINUTE PEDAGOGIQUE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur Pierre-Bernard SANCHEZ rapporte :

La situation sanitaire liée à la circulation de la Covid-19 entraîne des répercussions sur le fonctionnement des écoles et des établissements. La période de confinement vécue durant le premier semestre 2020 a mis en exergue les disparités d'accès aux enseignements à distance pour les écoliers.

La continuité pédagogique vise dans un premier temps à maintenir et consolider les acquis des élèves. La construction de compétences et de savoirs nouveaux en distanciel est susceptible de créer des écarts considérables dans les apprentissages des élèves, compte tenu des situations

matérielles fort diverses des enfants et de leurs familles, et du degré d'autonomie des élèves.

Afin de réguler ces inégalités et de faciliter la découverte et l'utilisation des outils numériques aux élèves des quartiers prioritaires, le gouvernement a lancé au printemps 2020 un plan de 15 millions d'euros.

Mobilisés sur cette question et en lien avec les services de l'inspection académique et de la préfecture, la ville de Digne-les-Bains se mobilise pour acquérir du matériel informatique dans le cadre des crédits spécifiques politique de la ville.

Le budget prévisionnel de l'opération prévoit l'achat d'ordinateurs portables ainsi que la configuration desdits matériels, la formation de base à leur utilisation ainsi que le suivi à distance.

Libellé	Dépenses HT	Recettes HT
Formation & accompagnement à distance	600,00 €	
Paramétrage des matériels	400,00 €	
Achat ordinateurs portables	5 500,00 €	
Financement politique de la ville		6 500,00 €
Autofinancement		00,00 €
TOTAL	6 500,00	6 500,00 €

Ces matériels une fois acquis seront mis à la disposition de l'équipe éducative de l'école du Pigeonnier.

Leurs prêts aux élèves s'effectueront sur la base d'une convention signée entre la commune, les représentants légaux et le ou les enfants concernés.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, il vous est demandé !

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes au titre du programme budgétaire politique de la ville.

◆◆◆

M. SANCHEZ.- Pour lutter contre les inégalités et faciliter l'accès des enseignements à distance pour les enfants qui ne disposent pas chez eux de matériel informatique, le gouvernement a lancé au printemps 2020 un plan de 15 millions d'euros pour équiper les quartiers prioritaires. Dans la ville de Digne, l'école du Pigeonnier correspond aux quartiers prioritaires.

Mobilisée sur cette question, la ville en lien avec la préfecture a sollicité un financement dans le cadre des crédits de politique de la ville pour acquérir des ordinateurs portables à destination des élèves qui fréquentent l'école du Pigeonnier.

Le budget prévisionnel de l'opération présenté dans le rapport intègre également un accompagnement de formation des élèves :

La demande de subvention porte est de 6 500 euros : la formation et l'accompagnement à distance à hauteur de 600 euros hors taxes ; le paramétrage des matériels à hauteur de 400 euros ; l'achat d'ordinateurs portables pour 5 500 euros. Au total, 6 500 euros avec un financement de politique de la ville de 6 500 euros, soit un autofinancement à zéro.

Ces matériels, une fois acquis, seront mis à disposition de l'équipe éducative de l'école du Pigeonnier, leur prêt aux élèves s'effectuera sur la base d'une convention signée entre la commune, les représentants légaux et le ou les enfants concernés.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, il vous est demandé d'approuver le plan de financement et d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes au titre du programme budgétaire politique de la ville.

Mme LE MAIRE.- Merci, Pierre. Y a-t-il des questions ? Monsieur Chalvet.

M. CHALVET.- Merci. Une remarque sur les quartiers prioritaires. Le Pigeonnier Barbejas, c'est très bien, tout le monde en a conscience ; en revanche il y a un autre quartier qui se sent très oublié, c'est le quartier des Augiers. Il n'y a pas que des gens qui n'ont pas de problèmes financiers aux Augiers, vous vous en doutez.

Je me fais la voix des jeunes des Augiers qui se sentent particulièrement oubliés. Il faudrait que vous les intégriez dans les programmes, parce qu'on ne peut pas toujours prioriser un quartier ; je ne parle pas des autres quartiers où il peut y avoir de la misère sociale malheureusement. Vous parlez de la crise sanitaire, Monsieur Sanchez, elle va s'accompagner d'une crise sociale majeure et tous les quartiers risquent d'être impactés. C'est bien de prioriser le Pigeonnier parce que c'est certainement là qu'il y a le plus de problématiques, mais il ne faut pas oublier, dans un souci d'équité, vous savez bien que la politique doit être équitable, les enfants des autres quartiers.

Merci d'en tenir compte.

M. SANCHEZ.- Si vous me permettez, lors de cette démarche nous avons émis l'hypothèse que ces ordinateurs puissent être aussi orientés vers d'autres écoles. Il nous a été répondu par la préfecture que seuls les quartiers prioritaires pouvaient en bénéficier. On était aussi dans la démarche que vous êtes en train de développer .

Mme LE MAIRE.- Monsieur Reynaud.

M. REYNAUD.- Petite question, parce que le projet est très intéressant mais est-ce que cette acquisition de matériel sera accompagnée d'un tutorat ou d'un mentorat pour apprendre et, surtout, motiver les bénéficiaires ? Nous avons certains éducateurs dans notre groupe qui disent que c'est bien, mais que si l'on n'est pas vraiment à côté d'eux, si on ne les drive pas, ce sera difficile. Serait-il possible que des associations à caractère social soient impliquées dans ce programme de tutorat ou de mentorat pour contribuer au mieux à la réussite des jeunes ?

M. SANCHEZ.- À l'école du Pigeonnier, quand ce matériel sera mis à la disposition des instituteurs dans un premier temps, ils feront notamment une analyse pour déterminer le nombre d'enfants qui recevront ces ordinateurs et il y aura un paramétrage de ces ordinateurs de telle façon qu'ils puissent apprendre ; dans un deuxième temps, les familles seront sollicitées pour que ces ordinateurs, qui sont un outil pédagogique important, soient paramétrés par un organisme de sorte que ce soit le plus pertinent possible. L'objectif est de pouvoir disposer de cinq à dix ordinateurs et de les mettre à disposition des enfants en direction des familles, avec un travail des instituteurs en direction des enfants, un travail bien sûr de paramétrage par un organisme, et il est évident que la mise à disposition de ces ordinateurs fera l'objet d'une convention entre parents, enfants et la municipalité.

M. REYNAUD.- Je vous remercie.

Mme LE MAIRE.- Je crois que Sandra Raponi avait une question, puis Mme Gally.

Mme RAPONI.- Merci. Mon intervention rejoint celle de M. Chalvet. Monsieur Sanchez a répondu à la question, mais nous trouvons cela dommage que d'autres quartiers de la ville de Digne, d'autres enfants de la ville de Digne ne puissent pas bénéficier de ce dispositif. Le Pigeonnier est en quartier prioritaire, nous le comprenons complètement, mais il ne faut pas oublier que nous avons aussi des enfants qui vivent dans ces quartiers prioritaires mais ne sont pas forcément scolarisés à l'école du Pigeonnier et qui, de ce fait, se retrouvent exclus d'office de ce dispositif alors qu'ils font partie des quartiers prioritaires. Comme le disait M. Chalvet, je pense que tous les quartiers de Digne et tous les enfants de Digne ont droit à une équité de ce côté-là, à l'accès au numérique et à l'informatique. Merci.

M. SANCHEZ.- Il est évident que si ce dispositif qui est mis en place par une subvention de la préfecture et par la ville de Digne fonctionne bien, il sera dupliqué, je l'espère et je le souhaite, dans d'autres écoles.

Mme LE MAIRE.- Madame Gally.

Mme GALLY.- Merci. Un peu comme M. Reynaud, j'allais parler de la formation et de l'accompagnement, parce que des expériences similaires ont été faites précédemment et on sait très bien que s'il n'y a pas un accompagnement, l'objet est incongru dans la famille, parfois il n'y a même pas la possibilité de l'utiliser parce qu'ils n'ont pas les abonnements nécessaires ; il faut vraiment que ce soit adapté, sinon c'est comme si on jetait l'ordinateur à la poubelle. Certains l'ont vendu aussi. Il faut un accompagnement. Le montant de 600 euros me paraît un petit peu faible, et reporter cela sur les enseignants qui avec la crise du Covid ont déjà beaucoup à faire, c'est compliqué.

M. SANCHEZ.- Il y aura bien sûr un opérateur externe, puisque nous travaillons déjà avec Canopé qui met tout ce qui est informatique à la disposition de l'ensemble des écoles de la ville de Digne. Je pense que cet intervenant pourra d'abord paramétrer les ordinateurs, faire en sorte peut-être de travailler en lien avec les instituteurs et faire en sorte aussi que les familles puissent aussi s'approprier cet outil pédagogique, de façon à initier ou ouvrir des horizons pour des familles qui n'ont peut-être pas la possibilité financière d'acheter un ordinateur.

Je pense que c'est une très belle démarche.

Mme LE MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 21, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme LE MAIRE. - Je donne la parole à Pierre Catillon pour sa première motion.

□□□□

22 MOTION N° 1 DEPOSEE PAR LE GROUPE « ENSEMBLE POUR DIGNE-LES-BAINS » PORTANT SUR LA CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE SUR LA SECURITE

Monsieur Pierre CATILLON rapporte :

La lutte contre l'insécurité, malheureusement bien présente dans notre ville, doit concerner l'ensemble des élus de ce conseil municipal.

C'est dans ce sens que nous vous proposons, comme cela est déjà le cas pour d'autres thématiques, de créer une commission municipale ayant pour thématique la sécurité.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, nous vous proposons de créer une commission interne au conseil municipal. Une commission à caractère permanent pour la durée du mandat, chargée d'émettre des propositions et des avis sur les dossiers qui lui sont soumis.

Cette commission présidée par le maire sera constituée, comme c'est le cas d'autres commissions de notre conseil, de dix membres (six de la majorité et un représentant de chaque groupe minoritaire soit quatre élus).

Le ou la vice-président(e) de la commission sera élu(e) lors de la première séance de ladite commission.

Le président ou le vice-président convoquera la commission aussi souvent que nécessaire et *a minima* quatre fois par an.

Au vu de la présente motion, nous vous proposons donc d'autoriser la création de cette commission et de permettre l'appel à candidature dès aujourd'hui pour sa composition.

◆◆◆

M. CATILLON.- Ce sont les motions de notre groupe.

Un propos introductif si vous permettez. Comme Sandra l'a dit au tout début de ce conseil municipal, nous restons convaincus que le rôle d'un élu municipal est de faire des propositions dans ce conseil. Les propositions qu'on vous fait par voie de motions, on les a déjà faites de manière orale à plusieurs reprises lors des précédents conseils municipaux, mais la présentation de ces motions permet d'ouvrir un débat et je suis persuadé que, que ce soit majorité ou opposition, vous aurez sûrement des questions à nous poser et nous essaierons d'y répondre le mieux possible.

Trois motions sur deux sujets qui nous semblent prioritaires et capitaux pour la ville de Digne : la sécurité et l'économie. La sécurité, ou l'insécurité que subit la ville et qui n'est pas récente, tout le monde s'en est rendu compte, ce n'est pas récent, ce n'est pas apparu avec la triste série de voitures brûlées qu'on a connue ; et l'économie qui a un vrai besoin de soutien de la municipalité et encore plus en ce moment quand la presse nationale nous prépare déjà à un troisième confinement qui posera à nouveau des problèmes économiques à l'ensemble des acteurs.

La première motion, je ne vais pas la lire dans son entièreté, propose la création d'une commission municipale sur la sécurité, basée exactement sur les structures qui existent déjà, qui sont les commissions vie associative, urbanisme et finances. Pourquoi une telle commission ? Parce que cela nous semble important que ces sujets-là soient débattus avec l'ensemble des élus municipaux, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires, je pense qu'on a tous ici des propositions à faire, du moins je l'espère, et que cela peut être un lieu capital pour cela.

M. KUHN.- Je prends la parole en lieu et place de Céline Bakri qui n'est pas parmi nous ce soir et avec qui nous avons travaillé sur cette motion, sur ce projet.

La sécurité est vraiment un sujet important pour notre commune, c'est un sujet majeur, parce qu'évidemment le rôle du maire est de travailler sur la tranquillité publique, de travailler sur la sécurité des habitants. Il y a des questions d'effectifs au sein de la police municipale, il y a une question de moyens, il y a un travail en cours sur l'extension de la vidéoprotection, il y a un travail qu'on a initialisé concernant la vie des quartiers, concernant la proximité. Tout cela, ce sont des choses qui ont été initiées depuis l'été dernier et sur lesquelles nous travaillons d'arrache-pied pour avancer.

Pour être allé dans plusieurs quartiers, avec mes collègues adjoints, rencontrer des habitants, discuter avec eux, on sent bien qu'il y a une forte attente de leur part et on veut absolument essayer d'être à la hauteur de cette attente.

Pour autant, on l'a déjà dit en début de séance, la sécurité et l'ordre public sont des prérogatives de la police nationale, de la gendarmerie, en gros de l'État régalien.

Par ailleurs, on a un outil qui fédère, en partenariat, l'ensemble des acteurs locaux, qui est le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), une instance qui réunit tout un ensemble de parties concernées et qui doit définir des politiques publiques, des actions en matière de prévention et en matière de sécurité. Ce CLSPD, nous l'avons constitué lors de nos premières séances du conseil municipal l'été dernier et, aujourd'hui, nous travaillons à son activation. C'est une instance très lourde à activer, on est en train de le faire, on n'a pas pu le faire plus tôt parce qu'il y a eu des circonstances externes qui ne concernent pas la commune, et il faut absolument qu'on arrive à l'activer maintenant, de

façon que le travail sur la sécurité soit fait en partenariat. Ce qu'a voulu l'État, quand il a créé ce CLSPD dans le Code de sécurité intérieure, c'est qu'il y ait un travail partenarial entre toutes les parties.

Nous sommes en train de travailler sur l'activation de ce CLSPD. Cela va représenter un travail assez conséquent au niveau des services, mais aussi au niveau des services de l'État ainsi qu'au niveau des services de gendarmerie et de police nationale.

Ce qu'on vous propose, c'est de considérer que la création d'une commission municipale, dont la légitimité n'est pas du tout mise en cause, soit un petit peu différée de façon qu'on puisse faire un travail de préfiguration de ce sujet qui fasse en sorte que cela n'empiète pas sur les prérogatives du CLSPD, lequel doit, comme je l'ai dit tout à l'heure, se réunir et commencer à fixer son propre programme de travail, ses propres objectifs ; la commission pourra éventuellement intervenir en suivant sur quelque chose qui ne sera pas en contradiction, qui ne sera pas opposé à toute la politique qui est à mettre en place et qu'aujourd'hui on n'a pas encore complètement défini.

Dans l'intervalle, on propose de faire ce travail d'analyse, de prendre en compte toutes les interactions avec les outils qui sont en place, dont le CLSPD mais pas uniquement, et qu'on regarde bien quelles sont les responsabilités de l'État, quelles sont les responsabilités de la police municipale, quelles sont les responsabilités de la police nationale et de la gendarmerie, et on reviendra devant le conseil municipal pour rendre compte de ce travail et pour fixer les conditions de mise en œuvre d'une telle commission.

Mme LE MAIRE.- Monsieur Chalvet.

M. CHALVET.- Merci. Je comprends, je vais un peu taquiner Pierre parce que j'ai entendu dire qu'il était intéressé par le poste d'adjoint à la sécurité, mais au demeurant sa motion est peut-être un peu redondante, mais je crois le connaître sur le plan social, je crois connaître ses aspirations et ce qu'il veut essayer de dire - tu me coupes, Pierre, si je trahis ta pensée - c'est qu'au-delà des mesures qui sont déjà en place, il semble important d'arbitrer entre la prévention et la répression. Pour la répression, différentes mesures sont déjà en place, mais on n'arrivera pas à juguler tous les problèmes s'il n'y a pas le travail sur la prévention dans la politique de fond des quartiers, du travail pour la jeunesse, de la culture, du sport, etc. C'est peut-être en cela qu'il proposait une commission pour agir - je me trompe peut-être - sur ces leviers-là de façon un peu plus efficace. C'est ce que j'ai pensé, c'est pourquoi je voterai pour sa motion.

M. CATILLON.- Je te rassure, le poste d'adjoint à la sécurité ne m'intéresse pas, ce qui m'intéresse c'est la sécurité des Dignois quand ils sortent dans la rue.

Ce sont des bruits, mais ne prêtons pas d'importance aux bruits de couloir, prêtons de l'importance à l'action et aux propositions, et c'est ce que nous faisons depuis six mois, depuis que nous sommes élus avec Sandra.

Maintenant, la prévention va avec la répression, c'est un fait, c'est les propositions qu'on fait également depuis six mois, on propose la vidéosurveillance et on propose aussi les éducateurs de rue, ce sont des choses qui peuvent se coupler et qui doivent aller ensemble. D'où l'intérêt de cette commission je pense. J'entends votre proposition, Monsieur Kuhn, de reporter la motion. Quelle serait la proposition que vous faites ? Ce serait qu'on reporte cette motion au prochain conseil municipal, c'est cela ?

M. KUHN.- Oui, j'ai entendu aussi ce qu'a dit M. Chalvet. Je pense qu'il y a vraiment un travail de préfiguration à faire pour dire ce qu'on veut faire dans cette commission. Ce soir, si l'on décide de créer une commission, on décide un peu dans le vide, on ne lui donne pas la substance qu'on souhaite y mettre. C'est un travail qu'on a à faire, vous pourriez y être associés bien entendu. Je pense qu'il faut le voter, mais le voter quand on saura vraiment les tenants et aboutissants et ce qu'on veut faire dedans.

M. CATILLON.- Je vous demande un instant.

Nous sommes prêts à partir sur ce principe si vous nous faites une proposition de préfiguration avant le prochain conseil municipal, nous sommes prêts à la décaler, je pense que ça ne pose pas de problème, et qu'on puisse réfléchir intelligemment. Ce n'est pas quelque chose qui me dérange particulièrement. Donc oui, décalons-la au prochain conseil municipal si vous nous faites une proposition de préfiguration et quelque chose qui peut composer cette commission, il n'y a pas de *casus belli* là-dessus.

M. KUHN.- Je pense qu'on est d'accord.

LA MOTION N° 1 EST RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

□□□□

23 MOTION N° 2 DEPOSEE PAR LE GROUPE « ENSEMBLE POUR DIGNE-LES-BAINS » PORTANT SUR LA GRATUITE DES PARKINGS PUBLICS POUR L'ENSEMBLE DES PERIODES DES VACANCES SCOLAIRES 2021

Monsieur Pierre CATILLON rapporte :

La crise sanitaire que nous connaissons est aussi une crise économique, l'année 2020 aura malheureusement impacté durablement notre économie locale et nos commerçants qui sont l'âme de notre centre-ville.

Le conseil municipal doit dès aujourd'hui prendre ses responsabilités et prendre au sérieux cette problématique. C'est dans ce sens que nous vous proposons de prendre l'engagement d'une gratuité totale des parkings publics sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires (zone B) pour l'année en cours.

Cette mesure aura certes un impact sur les finances publiques mais elle aura surtout un impact positif pour notre centre-ville.

Nous vous proposons donc en votant cette motion de prendre un engagement fort.

◆◆◆

M. CATILLON.- Deuxième motion sur l'économie. Avant que la question arrive, je ne suis pas non plus candidat au poste d'adjoint à l'économie, au moins les choses sont dites et sont claires.

Il s'agit là de la gratuité des parkings publics pour l'ensemble des périodes de vacances scolaires, pour la simple et bonne raison qu'on estime qu'il est nécessaire et utile que les Dignois puissent venir consommer facilement dans notre centre-ville et que c'est un des nombreux leviers que peut mettre en place la municipalité pour les soutenir, pour les accompagner, en se disant bien que la situation 2021 avec la Covid sera encore plus compliquée et que les confinements successifs, les couvre-feux successifs mettent de plus en plus à mal notre économie locale. Il faut les soutenir de manière forte et intensive, c'est pourquoi on vous propose une gratuité des parkings communaux pour l'ensemble des périodes de vacances scolaires, à savoir les périodes de vacances de la zone B bien entendu, puisque c'est la zone qui correspond à la ville de Digne.

Mme LE MAIRE.- Bernard Pieri va répondre, puisqu'on est dans le cadre de sa délégation.

M. PIERI.- Merci, Pierre et Sandra, pour cette proposition.

Je vais essayer de faire très court. Le fond et la forme.

Sur le fond, pour avoir déjà pris cette mesure de gratuité des stationnements au printemps et à l'été dernier et sur la période du dernier confinement, je suis plutôt favorable à cette motion, mais je voudrais un petit peu l'adapter. Je ne sais pas si vous le permettez, parce que j'y ai travaillé, c'est des sujets dont on a parlé et j'en parle avec les commerçants et leurs représentants, l'association en particulier.

La situation réglementaire, la situation économique et la situation sanitaire, on va dans l'inconnu, on ne sait pas trop ce qui va se passer. C'est un sujet plus global que la gratuité. La gratuité, c'est quelque chose d'intéressant. Ce que je propose, j'ai gardé la forme et les éléments qu'il y avait dans votre motion, mais j'y ai rajouté deux petits paragraphes si vous acceptez que je donne ces éléments, vous me direz.

J'ai gardé le début. J'ai modifié un peu le style. Tu as dit « le conseil municipal doit dès aujourd'hui prendre ses responsabilités », je me suis dit que j'avais pris mes responsabilités depuis que j'étais là. « Le conseil municipal prend très au sérieux cette situation et assumera comme en 2020 au moment où la crise a démarré, toutes ses responsabilités » et j'ai rajouté :

« À ce titre, la gratuité des parkings pendant les périodes de vacances scolaires est un des moyens de faciliter l'accès aux commerces dans notre centre-ville. Pour autant, cette décision doit être prise en concertation avec les principaux intéressés, à savoir les commerçants. L'engagement est donc pris au travers de la présente motion et à chaque période de vacances scolaires. »

J'ouvre une parenthèse : il y a un vrai sujet au niveau État sur les fameuses vacances scolaires, on n'a pas tout compris, mais on a la sensation que celles de février vont être modifiées.

« L'engagement est donc pris au travers de la présente motion et à chaque période de vacances scolaires de mener une concertation avec les parties, notamment les commerçants à travers leurs représentants, l'association des commerçants légitime,

mais aussi les chambres consulaires et ce, afin d'adapter des dispositions à prendre aux circonstances et aux attentes des principaux intéressés. »

On doit aussi prendre ces décisions par rapport à ce que eux pensent.

« Au-delà de l'impact sur les finances publiques, c'est avant tout le devenir de notre tissu économique du centre-ville qui doit nous préoccuper. »

Je n'ai pas enlevé d'éléments mais j'ai rajouté des modifications, si vous les acceptez, plutôt qu'une mesure définitive aujourd'hui. J'y reviendrai mais c'est assez récent, on entend déjà cette problématique de vacances de février décalées, savoir ce qu'ils peuvent faire après pour le reste.

Je propose qu'on maintienne cette motion que vous portez, et je vous en remercie, mais qu'on puisse y agréger en gros la lecture que je viens de vous faire si vous voulez bien.

M. CATILLON.- Si je résume la proposition que vous faites, Monsieur Pieri, c'est grosso modo qu'on consulte les commerçants ; cela ne me pose aucun problème dans la rédaction que les commerçants soient intégrés à cette réflexion, je trouve même que c'est une excellente chose et cela me semble une nécessité, puisqu'on parle d'eux. Je n'ai donc aucun souci à ce que ce soit intégré dans la motion et qu'on le porte au vote tel quel.

Peut-être que les autres conseillers municipaux ont des questions, je ne sais pas, j'essaierai d'y répondre.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Chalvet.

M. CHALVET.- Puisqu'on parle de gratuité et d'attractivité du centre-ville, surtout dans un contexte de crise sanitaire et de suivi de crise sanitaire où les commerçants sont au bord de l'asphyxie, la question qui se pose est celle-ci : ne faut-il pas réfléchir à la gratuité tout court d'un maximum de parkings de centre-ville et de façon pérenne ? Indépendamment du parking Gassendi qui lui va nécessiter quand même d'imposer des prélèvements pour les raisons que vous imaginez, mais pour le reste je pense qu'il faut y réfléchir, aller jusqu'au bout, quand on a une idée, parce que si on met en balance les bénéfices réels du stationnement après gestion, est-ce que cela vaut vraiment le coup d'imposer cette peine aux Dignois et aux visiteurs de Digne ? La gratuité tout court.

M. CATILLON.- Très honnêtement, on aurait passé cette motion au dernier conseil municipal, je n'aurais pu qu'être d'accord avec toi vu que c'était déjà ce qu'on proposait, de la repousser jusqu'à mars. Force est de constater que, quand on discute avec les commerçants, ils ont une grande peur : c'est les voitures tampons. Ils nous ont alertés sur le sujet et c'est pour cela que notre proposition se concentre uniquement sur les périodes de vacances scolaires. Au début, l'idée était une gratuité *a minima* jusqu'à mars, parce qu'on estimait que c'était une date qui pouvait être intéressante, et pas uniquement pendant les vacances scolaires. Je ne doute pas que l'adjoint aux commerçants sûrement ait les mêmes échos que nous, la problématique des voitures tampons, c'est pourquoi nous avons limité notre motion aux vacances scolaires.

Mme LE MAIRE.- Merci. Oui, vous serez très surpris d'entendre les commerçants vous parler du stationnement et des voitures tampons et, quand ils viennent frapper à la porte, nous demander de remettre le stationnement payant à cause des voitures tampons.

M. CATILLON.- C'est bien pour cela qu'on se concentre uniquement sur la période des vacances scolaires.

Mme LE MAIRE.- Oui, c'est très bien. Cela ne peut se faire qu'avec les commerçants. C'est une proposition que l'on m'a faite, j'y adhère tout à fait, pourquoi de temps en temps ne pas rendre piéton tout le centre-ville de Digne-les-Bains - cela va faire plaisir à Mme Gally - sans aucune voiture ? On pourrait penser à des choses comme ça aussi. On pourrait aller au-delà. C'est pour un peu de digression.

M. CATILLON.- Pour le coup, je ne suis pas sûr que ce soit un très bon levier économique, mais on pourrait avoir ce débat à un autre moment.

Mme GALLY.- On connaît le succès de tous les centres-villes piétons, cela attire énormément de monde bien sûr, on ne peut pas dire l'inverse. Cela fait peur aux commerçants, mais quand c'est installé, ils sont très heureux.

M. CATILLON.- C'est quelque chose sur lequel j'aurais tendance à vous rejoindre, avec une seule et à mon sens une vraie problématique, c'est qu'à Digne on a une seule artère centrale qui est le boulevard Gassendi ; or, il y a beaucoup de médecins dans la salle, je vais prendre une image médicale, quand on coupe une artère dans un corps, le cœur s'arrête. Si vous coupez l'artère principale de Digne, le cœur va s'arrêter je pense.

Mme LE MAIRE.- On peut réfléchir sur le plan de circulation. On s'arrête là.

On fait une motion avec une modification ?

M. PIERI.- Le stationnement est un sujet global. L'idée était de ne pas prendre une mesure brutale sur quelque chose que l'on ne maîtrise pas, mais au coup par coup de pouvoir prendre la mesure qui s'adaptera le mieux et évidemment qu'il y ait une réflexion globale qui certainement s'associera à l'ouverture du parking souterrain. Il y a aussi un sujet sur la zone bleue qui peut être un jour libérée mais qui devra être contrôlée ; libérée et pas contrôlée, cela ne fonctionne pas.

Je propose de garder la motion telle que tu l'as définie, mais sous la forme d'un engagement que la municipalité prend à étudier, chaque fois que c'est les vacances scolaires et finalement chaque fois que c'est nécessaire, des mesures dont cette gratuité du stationnement.

M. CATILLON.- C'est le but même de notre motion, cela ne nous pose aucun souci, je propose qu'on la porte au vote comme cela si c'est faisable.

Mme LE MAIRE.- Vous avez tout bien entendu, vous acceptez qu'on la porte au vote comme cela. Très bien.

LA MOTION N° 2, AMENDEE EN SEANCE, EST ADOPTEE A LA MAJORITE
2 VOIX CONTRE (Mme GALLY - M. BREST)

□□□□

24 MOTION N° 3 DEPOSEE PAR LE GROUPE « ENSEMBLE POUR DIGNE-LES-BAINS » PORTANT SUR L'EXONERATION DES DROITS DE TERRASSE ET D'UTILISATION DE LA VOIRIE

Madame Sandra RAPONI rapporte :

Nos commerçants quels qu'ils soient sont impactés depuis de nombreux mois par les mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie de Covid-19.

À ce jour, nos cafetiers et restaurateurs sont toujours fermés, nos commerçants et artisans ont une obligation de fermeture à 18 heures pour respecter le couvre-feu élargi depuis quelques jours.

Il est de notre devoir d'élus d'être à leurs côtés et de les soutenir !

C'est dans ce sens que nous vous proposons de mettre en place, pour l'ensemble de l'année en cours, une exonération de la taxe sur les droits de terrasse et d'utilisation de la voirie pour l'ensemble de nos commerçants qu'ils soient cafetiers, restaurateurs, commerçants sédentaires ou commerçants ambulants.

Cette proposition aura, certes, un impact sur les finances de la ville, nous en sommes pleinement conscients, mais cet impact sera bien moindre quant au risque de voir notre centre-ville se vider encore un peu plus de ses commerçants.

Agissons tous avec responsabilité ! Agissons dans un seul but, l'intérêt général.

Nous vous proposons donc de mettre au vote l'exonération des droits de terrasse et d'utilisation de la voirie pour l'ensemble de l'année 2021

◆◆◆

Mme RAPONI.- C'est moi qui vais poursuivre sur la thématique de l'économie et en l'occurrence des commerçants. C'est une motion que l'on porte sur une demande d'exonération des droits de terrasse et d'utilisation de la voirie.

En effet, nos commerçants sont impactés depuis déjà plusieurs mois, cela fait presque un an que nous sommes en pleine épidémie du coronavirus. À ce jour, nous avons toujours nos cafetiers et restaurateurs qui sont fermés. Je pense qu'il est de notre devoir d'élus de les soutenir, parce qu'en effet je vois bien que le gouvernement et de fait la municipalité aussi gouvernent un petit peu à vue cette crise sanitaire, forcément puisque nous n'avons pas de date de réouverture. Cependant, même quand nous aurons une date de réouverture, j'ai bien peur qu'ils ne puissent pas tous rouvrir, malheureusement certains vont garder porte close de façon définitive. Notre motion porte sur ce sujet : une

exonération lorsqu'il y aura une réouverture de nos commerces, restaurants et cafetiers, l'exonération totale des droits de terrasse et de voirie.

Je vous remercie.

M. PIERI. - J'ai fait la même chose que pour la motion précédente, j'ai conservé le fond et des éléments qui étaient dans le texte, mais j'y ai ajouté un certain nombre de points, toujours dans la même logique, c'est-à-dire cette taxe sur les terrasses a déjà été exonérée pour l'année 2020, c'est l'ancienne équipe qui l'a fait. L'idée est plutôt bonne. À ce jour, en particulier parce que c'est surtout les cafés-restaurants qui la payent parce que c'est à la surface, ils sont dessus, mais ce n'est pas trop leur question aujourd'hui, la question c'est de savoir quand ils ouvrent.

Ceci étant dit, on est toujours sur la même logique, s'engager à prendre les bonnes dispositions au bon moment en fonction de ce qui se passe. Sans digresser beaucoup, une des questions peut être aussi l'ouverture de l'extension des terrasses plus tôt que ce qu'elle se fait d'habitude. Le sujet n'est pas dedans. Plutôt que ces mesures qu'on empile les unes derrière les autres, si on a un calendrier qui sort, au vu des circonstances, en se rapprochant à nouveau des commerçants, l'idée sera de dire ce que l'on va mettre en place, parce que c'est de notre niveau, au-delà de l'aspect financier qui peut être impacté.

Une petite parenthèse peut-être : attention, quand on prend des mesures pour les commerçants ambulants, de ne pas créer un phénomène de friction entre les sédentaires et les non sédentaires. Les commerçants non sédentaires, le marché pour ne pas le citer, ont pu et ont la chance de pouvoir tenir leurs boutiques ouvertes quasiment depuis le début, ils souffrent moins des mesures gouvernementales, ils ont une tarification sur la voirie qui est assez limitée, voire très limitée, à la limite ils ne nous demandent rien parce qu'ils profitent d'une situation, tant mieux pour eux, ils nous apportent quelque chose. Mais, dans le texte tel qu'il était, le fait d'être plutôt dans une logique d'engagement tel que je vais vous le lire rapidement, cela nous permet d'ajuster et d'adapter les mesures au bon moment en fonction des circonstances.

J'ai gardé le début et j'ai rajouté des éléments.

La commune depuis le début a accompagné à son niveau l'ensemble des professionnels avec d'importants moyens, des décisions ont été prises en fonction des circonstances.

D'ailleurs les circonstances de 2021 ne seront peut-être pas les mêmes que celles de 2020 ; ni les mesures réglementaires.

Après « il est de notre devoir d'élus d'être à leurs côtés et de les soutenir », j'ai rajouté :

« Il est en effet possible et même probable que de nouvelles décisions doivent être prises, mais elles devront répondre aux circonstances du moment. Néanmoins toute mesure d'exonération ou de gratuité devra être proportionnée aux circonstances. »

Ceci permet d'éviter des mesures à caractère général qui non seulement pourraient, selon les situations, se révéler inadaptées, mais iraient de plus à l'encontre des intérêts de la ville, en particulier en termes de pertes de recettes potentielles.

« Ainsi l'engagement est pris, que ce soit en matière d'exonération de droits de terrasse ou de redevance d'occupation du domaine public, d'adapter le dispositif communal aux circonstances imposées par les mesures gouvernementales et ce, en concertation avec les

professionnels concernés (cafés, restaurants, commerçants, associations de commerçants, sédentaires ou ambulants) chaque fois que ce sera nécessaire. »

Au-delà de l'impact que pourraient avoir ces mesures sur les finances publiques, j'ai repris les termes que vous aviez mis, c'est-à-dire qu'on est toujours dans la logique de cette protection de notre tissu économique. On navigue nous aussi un petit peu à vue.

Je n'ai rien enlevé, j'ai rajouté du texte.

M. CHALVET.- Merci, Bernard. Je tiens juste à souligner le travail que tu as fait, parce que je pense que la crise va imposer beaucoup d'adaptabilité, il faut être réactif, il faut être souple et il faut être plastique. Je pense qu'il ne faut pas sceller forcément des textes dans le marbre pour des années, mais il faut pouvoir naviguer, je pense que cela va vous mettre d'accord tous les deux et l'ensemble des élus, pour faciliter avec réalisme la survie de nos commerçants une fois de plus. Ces réactions d'adaptation, je les salue.

Mme LE MAIRE.- On fait quoi ?

M. PIERI.- Je propose votre texte à tous les deux et les éléments que j'y ai ajoutés, qui sont en fait une motion d'engagement fort de prendre les mesures en concertation chaque fois que ce sera nécessaire.

Mme RAPONI.- Cela nous convient. Très bien.

Mme LE MAIRE.- Nous passons au vote.

LA MOTION N° 3, AMENDEE EN SEANCE,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

25. LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je donne lecture des décisions du maire prises en vertu de l'article L.2122-22.

20.119	13/11	Convention entre Manuelle AGAT et la ville de Digne-les-Bains pour la sensibilisation à la musique à destination des scolaires
20.120	16/11	Convention de prestations de services avec l'association TOTEM
20.121	24/11	Elargissement de la gamme d'articles en vente à la boutique de la maison Alexandra David-Néel
20.122	25/11	Convention de mise à disposition du gymnase sur le site de l'Ecole Supérieure du Professorat de l'Education par Aix Marseille Université à la commune.
20.123	30/11	Convention entre l'association coup de Pouce et la ville de Digne-les-Bains
20.124	30/11	Gratuité du musée Gassendi du 15 décembre 2020 au 3 janvier 2021
20.125 à	01/12	Concessions dans les cimetières communaux

20.145		
20.146	-	Numéro non attribué
20.147	08/1 2	Maison Alexandra David-Néel – Politique tarifaire de la Maison Alexandra David-Néel
20.148	08/1 2	Contrat de maintenance logiciel BLES
20.149	08/1 2	Contrat de maintenance logiciel RH-GF avec Berger Levrault
20.150	09/1 2	Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur – Ligne de trésorerie 2.000.000 euros
20.151	10/12	Contrat de maintenance pour le logiciel Municipol
20.152	15/12	Avenant n°1 au contrat de location maison de santé Irène Joliot Curie rue du Trélus à Digne-les-Bains – ATZORI Marie et DUCHEMIN Léo
20.153	15/12	Avenant n°2 au contrat de location maison de santé Irène Joliot Curie rue du Trélus à Digne-les-Bains – Cabinet d'infirmiers
20.154	17/12	Braderie de livres au musée Gassendi
20.155 à 20.163	17/12	Concessions dans les cimetières communaux
20.164	18/12	Convention d'honoraires avec la SELARL ANDREANI - HUMBERT
20.165	22/12	Choix de l'organisme qui procédera aux inhumations prises en charges par la commune en 2021
20.166	29/12	Avenant à un acte de concession dans un cimetière communal



26. LISTE DES MARCHES CONCLUS

Liste des marchés conclus Période du 5 novembre au 31 décembre 2020

Objet	Date du marché	Attributaires	Montant HT	Info complémentaire
Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection des murs de soutènement rue du Figuier et rue de la Juiverie	26.11.20	MG Concept 05200 Embrun	27 750 €	
Location et maintenance systèmes d'impressions services municipaux et scolaires	02.12.20	RICOH France 94510 Rungis	Accord-cadre à bons de commande sans montant mini - maxi estimation 280 000 € HT/an	Durée 4 ans
Acquisition d'une tondeuse à gazon pour le service des sports	09.12.20	Toussaint 04000 Digne-les-Bains	23 500 € HT	Livraison prévue mi-février 2021

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur les décisions du maire et sur les marchés conclus ? *[Pas de question]*

Il y a des questions orales de Mme Gally et tout d'abord un point sur la situation Covid, notamment financière. Je donne la parole à Francis Kuhn.

M. KUHN.- La crise sanitaire représente en effet un coût très important, mais au-delà du coût, vous dire aussi que c'est une vraie charge pour les services. C'est quelque chose qui

leur a demandé énormément d'efforts d'adaptation et on a des situations auxquelles on reste très attentif au niveau de la municipalité.

Je peux vous donner des éléments pour 2020 qui sont des éléments factuels calculés par les services financiers, puisque l'année 2020 est terminée. On a à la fois des pertes de recettes sur ce budget 2020 et des dépenses supplémentaires qu'il a fallu mettre en place.

Au niveau des pertes de recettes, on a perdu des loyers, cela représente 42 000 euros de perte. On a perdu des droits d'occupation de terrasses de bars, on n'a pas mis en recouvrement 36 000 euros. Au niveau des gratuités de stationnement, cela a été évoqué à peine, c'est une perte de recettes qui est de l'ordre de 90 000 euros. C'est une estimation, comme on n'a pas eu la recette, on ne peut faire que des simulations. On a aussi perdu des recettes d'exploitation au niveau des différents musées, du centre culturel, mais en contrepartie il y a des spectacles qui n'ont pas été assurés, il y a donc des économies de fonctionnement qui ont compensé ces pertes de recettes.

En dépenses, on a toute une série de dépenses supplémentaires, on a toute la logistique de masques, de gel, de matériel médical, etc., qui représente des coûts très importants ; on est sur quelque chose qui approche les 310 000 euros pour l'année 2020. En vous précisant que pour les achats de masques, nous attendons un remboursement de la part de l'État et, à ce jour, ce remboursement est chiffré à 55 000 euros. Ce sont des masques pour la population, ce sont aussi des masques pour les agents dans le cadre de leurs fonctions.

Je reviendrai sur l'aspect centre de vaccination qui vient d'être mis en place.

Toujours en 2020, vous vous souvenez qu'on a délibéré à un moment donné pour attribuer des primes, au regard de la première période de confinement, aux agents de la commune. C'est 29 000 euros qui ont été attribués.

On a alloué des subventions, notamment à l'association des commerçants, pour 17 000 euros. On a aussi accompagné la chambre de commerce pour 8 000 euros.

Et puis il y a nos délégataires. Le complexe nautique est resté fermé pendant plusieurs mois, sur lequel aujourd'hui il y a une discussion en cours qui n'est pas aboutie. Le délégataire demande une remise sur ses contributions, dans le cadre de la délégation de service public, qui serait de l'ordre de 50 000 euros. Mais la discussion n'est pas terminée, elle est toujours en cours. On ne peut pas faire une ristourne comme cela, il faut des preuves, il faut des éléments, il faut des calculs, il faut qu'on soit bien d'accord sur le mode de calcul, cela ne peut pas être une somme comme ça, ce travail est en cours.

Les subventions aux associations, on l'a aussi évoqué tout à l'heure dans le courant de la séance, ont été versées ; certaines d'entre elles ont organisé des manifestations, d'autres n'ont pas pu le faire. On a choisi de ne pas demander le remboursement des subventions. On s'est largement expliqué là-dessus.

Au 31 décembre, il faut compter qu'entre les pertes de recettes et les dépenses supplémentaires, on est autour de 531 000 euros.

Il y a aussi des dépenses en moins. On l'a dit tout à l'heure, il y a des manifestations qu'on a annulées et pas payées, on a payé juste un dédit. On a moins consommé de carburant. On a payé moins de manifestations dans le cadre des animations et on a eu aussi beaucoup moins d'heures supplémentaires sur cette période.

Pour cette année qui commence, madame le maire a été amenée, sur une sollicitation de l'État, à mettre en place un centre de vaccination. On est en train de commencer à chiffrer ce que coûte ce centre de vaccination. Il y a des moyens humains. Il y a « l'immobilisation » du palais des congrès. On est en train d'imaginer des sommes relativement conséquentes, mais il faut laisser le travail des services se faire, il faut laisser un petit peu de temps. Rien que la partie masse salariale dédiée au fonctionnement de ce centre de vaccination, c'est déjà de l'ordre de 7 000 à 8 000 euros par semaine. On ne sait pas, au moment où l'on parle, si l'État compensera. On est bien d'accord pour considérer que ce centre de vaccination n'est pas que pour la population de Digne mais pour une grande aire de population qui va au-delà de la commune, il serait donc injuste que ce soit le budget de la ville de Digne qui paye pour que puisse se faire vacciner une population environnante. C'est normal qu'on le fasse, l'État nous le demande, mais cette discussion va forcément intervenir, madame le maire va forcément être obligée d'interpeller prochainement la préfète pour savoir ce qui va se passer. Je pense qu'il n'est pas possible, j'anticipe déjà les possibles réponses, d'accepter que l'État nous dise que c'est une prérogative de la ville d'organiser la vaccination et que nous soyons obligés de nous débrouiller. Je pense qu'on aura une discussion intelligente.

Je ne sais pas si j'ai répondu à tout ?

Intervention hors micro de Mme Gally.

Mme LE MAIRE.- Il y a un problème global d'approvisionnement de vaccins et pour l'instant on nous a contraints à arrêter la prise de rendez-vous. Cela a démarré très fort et puis, étant donné que c'est le vaccin de Pfizer, qu'il y a deux injections à faire et qu'il faut assurer la seconde injection, l'État nous a demandé d'arrêter de prendre des rendez-vous pour être sûr qu'on puisse déjà faire avec le stock qu'on a, puisque Pfizer n'a pas délivré de vaccins la semaine dernière, c'est distribué au compte-gouttes. On est complètement tributaire de l'État dans cet approvisionnement et on navigue à vue.

Mme GALLY.- Pourrait-on avoir un chiffre du nombre de personnes vaccinées ?

Mme LE MAIRE.- Je vous laisserai faire le calcul, on a vacciné 40 personnes par jour en moyenne depuis mercredi dernier, puisque mardi c'était le jour de démarrage, on en a fait quelques-unes. On me dit environ 200. Ce n'est pas satisfaisant. On nous demande de recalculer la sixième injection et de ne pas nous laisser faire cette sixième injection qu'on faisait en appelant les gens, on avait fait des listes d'attente. On nous a demandé de diminuer par rapport à la sixième injection.

M. KUHN.- Dans votre question, vous parliez aussi du dispositif dans les écoles. Cela s'est passé sous la houlette de Pierre Sanchez et du service éducation, il y a un protocole très précis, élaboré par le ministère, et ce protocole évidemment est appliqué à la lettre par les ATSEM et par les instituteurs. On est totalement dans le suivi de ces procédures imposées par le ministère.

Mme LE MAIRE.- On me dit que ce soir on est à 275 vaccinations.

M. SANCHEZ.- Concernant le protocole sanitaire, puisqu'on est toujours sur le protocole sanitaire du mois de novembre qui n'a pas encore été modifié, les mesures mises en place notamment dans les satellites scolaires et les écoles, les satellites de restauration, sont les suivantes : le nombre d'enfants a été diminué de moitié, nous avons pu faire en sorte de réduire à trois les tables qui accueillait six enfants, de telle façon que les enfants ne

soient pas en vis-à-vis, qu'ils aient le masque bien sûr, sauf au moment du repas. On a agrandi aussi les espaces de restauration dans différentes écoles, que ce soit aux Augiers, à Paul Martin, à la Sèbe, si ma mémoire est bonne.

Vous connaissez le protocole, pas de brassage, faire attention à l'ensemble des classes qui arrivent de façon que les enfants soient accueillis en alternance et dans le cadre d'un protocole précis, avec lavage des mains, distanciation. Je tiens à remercier l'ensemble des personnels qui interviennent dans les restaurants scolaires, les ATSEM notamment qui ont des charges importantes de désinfection à la suite de chaque repas, ainsi que pour la mise à disposition des plateaux, ce sont les personnels qui les préparent de sorte que les enfants ne les touchent pas. Vous avez entendu dernièrement le Premier ministre et M. Blanquer parler d'un confinement un peu plus dur, nous étions déjà dans cette dynamique-là. D'ailleurs à ce jour nous n'avons pas eu d'impact particulier concernant des suspicions de Covid, il n'y a pas eu de classe fermée, il n'y a pas eu d'école fermée, je pense donc qu'on répond au mieux au protocole sanitaire qui est demandé.

Il faut savoir aussi que pour les transports, nous avons mis des transports supplémentaires de façon à respecter le protocole sanitaire mis en place. Vous savez que d'autres mesures sont annoncées, mais pour la distanciation de 2 mètres, il est évident que ce serait à mon avis très difficile de pouvoir y répondre, cette nouvelle démarche sera appliquée si cela est possible. Nous faisons le maximum et le personnel de la municipalité qui est affecté à l'ensemble des satellites scolaires et des écoles fait le maximum pour que ce protocole soit respecté. Je tiens aussi à remercier certains services de la municipalité pour leur solidarité, ils nous apportent leur soutien parce qu'on a aussi des personnes qui parfois sont défaillantes.

Mme LE MAIRE.- Merci.

Vous aviez ensuite une question sur les locaux : « Dans la revue municipale, vous présentez la rénovation d'une partie des locaux de l'hôtel de ville, il nous semble nécessaire d'avoir une vision globale du devenir de notre hôtel de ville. Quid des locaux du commissariat par exemple ? ».

Je laisse Michel Blanc répondre.

M. BLANC.- Il y a deux opérations qui sont fléchées pour l'hôtel de ville. L'une d'elles concerne la salle Abbé Féraud. Vous savez qu'on souhaite procéder à la rénovation de cette salle. Il suffit de regarder autour de vous pour vous apercevoir que c'est une nécessité. Mais avant de parler de la rénovation de cette salle, vous pouvez constater que le chauffage est un gros problème, on a des gaines qui ne fonctionnent plus, soit on prend la base actuelle avec des chauffages d'appoint ou on réfléchit et on attend le retour de la maîtrise d'œuvre qui va nous faire des propositions pour savoir quel type de chauffage utiliser. Ce sera peut-être une centrale d'air chaud pulsé. On pourra utiliser l'un des deux locaux qui se trouvent au fond, de façon à refaire quelque chose de propre et de neuf. On doit passer par la phase de travaux du chauffage avant de faire cette rénovation.

On a reçu des offres, on va regarder ce qui est proposé avant de prendre une décision. C'est en cours. Le marché de maîtrise d'œuvre est en cours et nous fléchons la planification des travaux pour cette salle entre août et octobre 2021. Quand on aura le résultat, on passera en commission d'appel d'offres et on mettra les entreprises nécessaires autour.

Deuxième question : le commissariat. Nous sommes pour l'instant en phase d'étude diagnostique. C'est un bâtiment qui a encore des vieilles prises, c'est dans un état assez lamentable. Nous attendons d'abord que la police soit transférée dans ses nouveaux locaux, cela devrait être le cas au mois de mars. On aura ensuite le bâtiment libre, on aura donc la liberté d'aller dans les bâtiments (pour l'instant c'est difficile étant donné qu'ils y travaillent), de faire des mesures et de regarder ce que l'on va faire dans ce bâtiment. C'est une réfection complète du bâtiment, ce sera notre travail de cette année. Rien n'est fléché pour l'instant.

On a aussi lancé une étude qui est conduite en parallèle avec l'aide de Jean-Marc et des services techniques, pour un possible redéploiement de certains services, une fois que l'on aura fait cette remise en état du bâtiment. Pour l'instant, il est séparé de l'hôtel de ville actuel, mais rien n'empêche de faire des ouvertures et de regarder en fonction du service ou des services qui seront amenés à prendre position. Pour l'instant c'est à titre d'étude, il faut attendre d'avoir une vision globale des travaux à réaliser.

Il y a une seule chose que l'on va pouvoir faire immédiatement, je vous le signale, c'est prendre possession du parking. Nos agents rencontrent des problèmes pour pouvoir se garer, on va prendre ce parking au niveau de la municipalité, avec aussi une réflexion sur le fait d'avoir un point spécifique vélo. On voudrait encourager l'utilisation des vélos en faisant un point vélo à ce niveau-là.

Il y a encore beaucoup de choses qui sont en gestation, mais voilà la base de réflexion que nous avons pour cette année en ce qui concerne le commissariat.

Pour l'instant, on ne peut pas en dire plus, mais tout peut se réaliser. C'est le diagnostic pour l'instant, parce que c'est vraiment copieux au niveau travaux.

Mme LE MAIRE.- La dernière question porte sur la déclaration de l'urgence climatique et le suivi prévu au niveau de la commune, par quelle structure et dans quel délai.

Vous savez que c'est une compétence de l'agglomération. On attend que la structure se mette en place, je ne sais pas comment Sandrine Cosserat nous proposera de l'appeler. Étant compétence de l'agglomération et la ville faisant partie de l'agglomération, c'est ainsi que ce sera décliné et ensuite, en sous-groupes, on mènera des réflexions plus municipales, sachant que déjà les services intègrent maintenant tout le respect des mesures environnementales dans les projets et dans les marchés.

On attend vraiment que cette structure de l'agglomération retombe par ricochet sur nos communes, dans un va-et-vient et des échanges, puisqu'il y aura de toute façon des projets communs et des attitudes communes aussi à avoir.

Voilà où nous en sommes de tout cela. Si nous avons répondu à vos questions, nous vous saluons tous et nous vous souhaitons une excellente soirée, ce conseil municipal est terminé. Merci.

La séance est levée à 21 h 50